École Des Hautes Études Commerciales

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de

Master en sciences commerciales

Option : Management et Entrepreneuriat

Thème :

La durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie dans le cadre du dispositif de l'auto-entrepreneur

Cas : l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE)

Élaboré par :

Mr. AGAIBIA Siradj Eddine

Encadré par :

Mr. BEKIOUA Farouk

Maître de conférences à l'école des Hautes Etudes Commerciales

13ème promotion

Juin 2026

École Des Hautes Études Commerciales

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de

Master en sciences commerciales

Option : Management et Entrepreneuriat

Thème :

La durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie dans le cadre du dispositif de l'auto-entrepreneur

Cas : l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE)

Élaboré par :

Mr. AGAIBIA Siradj Eddine

Encadré par :

Mr. BEKIOUA Farouk

Maître de conférences à l'école des Hautes Etudes Commerciales

13ème promotion

Juin 2026

Résumé :

Ce mémoire analyse dans quelle mesure le dispositif de l'auto-entrepreneur, créé par la loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 et opérationnel depuis janvier 2024, contribue à renforcer la durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie. Face à un marché du travail caractérisé par un taux de chômage de 12,7 % (ONS, 2024), une informalité estimée entre 40 et 50 % de l'économie nationale, et l'échec des dispositifs antérieurs (ANSEJ, CNAC, ANADE), ce nouveau statut repose sur la simplification administrative et fiscale plutôt que sur les subventions. L'étude mobilise une méthodologie qualitative interprétative : deux guides d'entretien semi-directifs conduits auprès de sept auto-entrepreneurs et trois responsables institutionnels de l'ANAE. Les résultats confirment partiellement les trois hypothèses : le dispositif améliore conditionnellement la stabilité des revenus (H1), maintient la pérennité par la valeur intrinsèque du statut sans véritable accompagnement institutionnel (H2), et renforce significativement la sécurité professionnelle via la reconnaissance juridique et la couverture sociale (H3). La conclusion est nuancée : le dispositif constitue une avancée réelle, mais une durabilité complète requiert des améliorations structurelles en matière d'accompagnement, de décentralisation de l'ANAE et de protection sociale.

Mots clés ***: Auto-entrepreneur ; durabilité socio-économique ; entrepreneuriat individuel ; Algérie ; informalité ; ANAE ; étude qualitative ; formalisation.***

Abstract

This dissertation examines the extent to which Algeria's self-entrepreneur scheme, established by Law No. 22-23 of December 18, 2022, and operational since January 2024, contributes to strengthening the socio-economic sustainability of individual entrepreneurship. Against a backdrop of 12.7 % unemployment (ONS, 2024), an informal economy estimated at 40–50 % of national economic activity, and the failure of previous support programmes (ANSEJ, CNAC, ANADE), this new status takes a different approach based on administrative and fiscal simplification rather than direct subsidies. Using a qualitative interpretive methodology with two semi-structured interview guides administered to seven self-entrepreneurs and three institutional managers of the ANAE, the study partially validates three hypotheses: the scheme conditionally improves income stability (H1), sustains activity primarily through the intrinsic value of the legal status rather than institutional support (H2), and significantly enhances professional security through legal recognition and social coverage (H3). The overall conclusion is nuanced: the scheme represents a genuine institutional advance, but full sustainability requires structural improvements in support services, decentralisation of the ANAE, and stronger social protection mechanisms.

Keywords: Self-entrepreneur; socio-economic sustainability; individual entrepreneurship; Algeria; informality; ANAE; qualitative study; formalisation.

ملخص

يتناول هذا البحث مدى مساهمة نظام المؤسِس الذاتي في الجزائر، المنشأ بموجب القانون رقم 23-22 المؤرخ في 18 ديسمبر 2022 والمعمول به منذ يناير2024 ، في تعزيز الاستدامة الاجتماعية والاقتصادية لريادة الأعمال الفردية .في ظل معدل بطالة بلغ12 ،) % 7الديوان الوطني للإحصاء،(2024 ، واقتصاد غير رسمي يُقدَّر بين 40 و % 50 من النشاط الاقتصادي الوطني، وإخفاق الأجهزة السابقة) أنساج، كناك، أناض(، يُقدِم هذا النظام مقاربةً مختلفةً تقوم على تبسيط الإجراءات بدلاً من الدعم المالي .اعتمدت الدراسة منهجيةً نوعيةً تفسيريةً عبر دليلَيْن للمقابلة مع سبعة مقاولين ذاتيين وثلاثة مسؤولين مؤسسيين من الوكالة الوطنية للمؤسِس الذاتي .تثبت النتائج جزئياً الفرضيات الثلاث :يُحسِّن النظام باشتراطات استقرارَ الدخل، ويمنح استمرارية النشاط من خلال القيمة الجوهرية للوضع القانوني، ويعزّز بشكل ملحوظ الأمن المهني عبر الاعتراف القانوني والتغطية الاجتماعية .الخلاصة إيجابية مع تحفظات :يمثل النظام تقدمًا مؤسسيًا حقيقيًا، غير أن تحقيق استدامة كاملة يستلزم تحسينات هيكلية في المرافقة واللامركزية وتعزيز منظومة الحماية الاجتماعية.

.

الكلمات المفتاحية: المؤسِس الذاتي؛ استدامة اجتماعية واقتصادية؛ ريادة أعمال فردية؛ الجزائر؛ اقتصاد غير رسمي؛ دراسة نوعية؛ ترسيم.:

Dédicaces

*À mes **parents**, qui ont tout donné sans jamais rien demander en retour. Votre confiance indéfectible, vos encouragements constants et vos sacrifices silencieux m'ont portée jusqu'à ce jour. Ce travail est avant tout le vôtre.*
*À **Monsieur Bekioua Farouk**, un véritable exemple à mes yeux. Merci de m'avoir guidée avec rigueur et bienveillance tout au long de ce parcours, et d'avoir cru en ce travail avant même que je n'y croie moi-même.*
*À **Madame Misoume Imene** et **Monsieur Bouaicha Taher**, pour m'avoir ouvert les portes de l'ANAE et accordé de leur temps avec générosité. Votre aide a été déterminante dans la concrétisation de cette recherche.*
*À **Merbah Chaima**, pour ses conseils avisés, sa disponibilité et son soutien sincère aux moments où j'en avais le plus besoin.*
*À **Benkhelif Ismail Akram**, pour ses efforts, son implication et sa présence constante tout au long de ce travail.*
À tous ceux qui m'ont connue dans la joie comme dans la difficulté, qui ont supporté mes doutes et mes caprices avec patience et affection.

Ce mémoire vous appartient autant qu'à moi.

Remerciements

Avant tout propos, je rends grâce à **Dieu le Tout-Puissant** de m'avoir accordé la santé, la volonté et les capacités intellectuelles nécessaires pour mener ce travail à son terme.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à **Monsieur Bekioua Farouk**, mon encadrant de mémoire, pour la confiance qu'elle/il m'a accordée, sa bienveillance, ses critiques constructives ainsi que pour ses encouragements. Mes vifs remerciements vont également à l'ensemble des enseignants de l'EHEC Koléa ayant contribué à mon cursus.

Mes sincères remerciements vont également à l'ensemble des **enseignants de l'École des Hautes Études Commerciales de Koléa** qui ont contribué à ma formation et ont façonné ma façon de penser et d'analyser.

Je remercie chaleureusement **Madame Misoume Imene** et **Monsieur Bouaicha Taher**, pour leur accueil au sein de l'**Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE)**, leur disponibilité et les informations précieuses qu'ils ont bien voulu partager avec moi. Leur contribution a été indispensable à la réalisation de la partie empirique de cette recherche.

Je remercie vivement l'ensemble des **auto-entrepreneurs et responsables au sein du ministère** qui ont accepté de participer aux entretiens, et ce malgré leurs contraintes professionnelles. Leur témoignage constitue le cœur de ce travail.

Enfin, je ne saurais terminer sans adresser un mot de gratitude sincère à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce modeste travail. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance la plus sincère.

LISTE DES TABLEAUX

N°	Intitulé	Page
Tableau 1	Chronologie des textes juridiques du dispositif de l'auto-entrepreneur en Algérie	53
Tableau 2	Synthèse du régime fiscal IFU de l'auto-entrepreneur algérien (2024-2025)	58
Tableau 3	Comparaison des régimes : auto-entrepreneur vs commerçant individuel vs EURL/SARL (Algérie, 2024)	60
Tableau 4	Évolution du nombre d'inscrits au registre ANAE (janvier 2024 – mai 2025)	65
Tableau 5	Synthèse critique du dispositif algérien de l'auto-entrepreneur (sources secondaires)	72
Tableau 6	Profils des répondants auto-entrepreneurs	85
Tableau 7	Profils des responsables ANAE	86
Tableau 8	Synthèse des recommandations issues des entretiens	106

Liste des Figures

Figure n°	Titre	page
1	Taux de pérennité des entreprises individuelles (cohorte 2018)	16
2	Lien entre chômage et entrepreneuriat	19
3	Triangle de durabilité socio-économique	30
4	Facteurs de durabilité de l'auto-entrepreneur	34
5	Évolution du taux de chômage en Algérie	43
6	Parcours administratif d'inscription au dispositif de l'auto-entrepreneur (ANAE)	56
7	Répartition des auto-entrepreneurs inscrits à l'ANAE par domaine d'activité	66
8	Organigramme de l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE)	83

Liste des abréviations, sigles et symboles

AE : Auto-Entrepreneur

ANAE : Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur

ANADE : Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

APS : Algérie Presse Service

BDL : Banque de Développement Local

BIT : Bureau International du Travail

CASNOS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNRC : Centre National du Registre du Commerce

DA : Dinar Algérien

DGI : Direction Générale des Impôts

EPA : Établissement Public à caractère Administratif

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

GEM : Global Entrepreneurship Monitor

H1 : Hypothèse 1 : Stabilité des revenus

H2 : Hypothèse 2 : Pérennité de l'activité

H3 : Hypothèse 3 : Sécurité professionnelle

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

IFU : Impôt Forfaitaire Unique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRG : Impôt sur le Revenu Global

JO : Journal Officiel

LF : Loi de Finances

MECSME : Ministère de l'Économie de la Connaissance, des Startups et des Micro-Entreprises

NIF : Numéro d'Identification Fiscale

NIS : Numéro d'Identification Statistique

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMPIC : Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

ONS : Office National des Statistiques

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SPA : Société Par Actions

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle

TPE : Très Petite Entreprise

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE : Union Européenne

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE **2**

CHAPITRE 01 : **4**

CHAPITRE 1 : ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL, CHOMAGE ET DURABILITE SOCIO-ECONOMIQUE **5**

Introduction **5**

Section 1 : L'entrepreneuriat individuel : définitions, formes et enjeux **5**

Section 2 : Chômage, informalité et recours à l'auto-emploi **16**

Section 3 : La durabilité socio-économique : concept et dimensions **27**

Conclusion du Chapitre 1 : **39**

CHAPITRE 2 : CONTEXTE ALGERIEN ET DISPOSITIF DE L'AUTO-ENTREPRENEUR **41**

Introduction : **41**

Section 1 : Contexte de l'entrepreneuriat individuel en Algérie **41**

Section 2 : Le dispositif de l'auto-entrepreneur : cadre juridique et institutionnel **52**

Section 3 : Bilan critique du dispositif de l'auto-entrepreneur en Algérie **64**

Conclusion du Chapitre 2 ..... **75**

CHAPITRE 3 : ÉTUDE EMPIRIQUE DE LA DURABILITE SOCIO-ECONOMIQUE DES AUTO-ENTREPRENEURS **77**

Introduction : **77**

Section 1 : Méthodologie de la recherche **77**

Section 2 : Présentation de l'ANAE **80**

Section 3 : Étude de terrain et analyse des résultats **85**

Section 4 : Recommandations **103**

Conclusion du Chapitre 3 ..... **107**

CONCLUSION GÉNÉRALE **110**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'Algérie fait face depuis plusieurs décennies à un défi structurel majeur sur son marché du travail : un chômage persistant, une informalité massive et une inadéquation profonde entre les formations dispensées par le système éducatif et les besoins réels de l'économie. Selon l'enquête de l'Office National des Statistiques d'octobre 2024, le taux de chômage national atteint 12,7 %, représentant environ 1,759 million de personnes sans emploi. Chez les jeunes de 16 à 24 ans, ce taux dépasse 29 %, et les diplômés universitaires représentent plus de 31 % de l'ensemble des chômeurs. En parallèle, l'économie informelle une partie de l'activité économique réelle, avec des milliards de dinars circulant hors du système bancaire.[1]

Face à ces déséquilibres, les pouvoirs publics algériens ont déployé successivement plusieurs dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat — l'ANSEJ, la CNAC, l'ANADE — dont les bilans ont été contrastés : beaucoup d'entreprises créées sur le papier, mais des taux de défaillance élevés et une durabilité insuffisante dans les faits. La dissolution de l'ANSEJ en 2022 a marqué la fin d'une époque et l'aveu que la subvention massive ne suffit pas à créer des activités économiques pérennes.[2]

C'est dans ce contexte qu'est née une nouvelle approche : la loi n° 22-23 du 18 décembre 2022, qui crée le statut de l'auto-entrepreneur algérien. Différente des dispositifs antérieurs, elle ne repose pas sur des subventions publiques mais sur une simplification radicale des procédures administratives et fiscales. Depuis le lancement officiel de l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE) et de sa plateforme numérique le 20 janvier 2024, plus de 30 000 personnes se sont enregistrées en moins de deux ans. Ce succès en termes d'inscriptions soulève cependant une question fondamentale que les chiffres seuls ne peuvent pas trancher : est-ce que ce dispositif améliore réellement et durablement la situation socio-économique de ses bénéficiaires ?[3]

---

[1] ONS (2024). *Enquête sur l'emploi : résultats octobre 2024*. Alger : Office National des Statistiques. Lien : https://www.ons.dz/IMG/pdf/emploi_chom_octobre2024.pdf

[2] Ecotimes (2021, 5 avril). Dispositifs d'aides à l'emploi des jeunes : un bilan en demi-teinte. *Ecotimes DZ*. Lien : https://ecotimesdz.com/dispositifs-daides-a-l-emploi-des-jeunes-un-bilan-en-demi-teinte/

[3] Loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 relative au statut de l'auto-entrepreneur. *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*, n° 91, 18 décembre 2022. Lien : https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2022/F2022091.pdf

Problématique : Une question centrale est au cœur de notre problématique dans le cadre de notre recherche :

Dans quelle mesure le dispositif de l'auto-entrepreneur a-t-il contribué à renforcer la durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie ?

De cette problématique découlent les questions suivantes :

- Est-ce que la formalisation via le statut d'auto-entrepreneur améliore la stabilité et la suffisance des revenus des bénéficiaires par rapport à leur situation antérieure dans l'informalité ?
- L'encadrement institutionnel du dispositif favorise-t-il la pérennité de l'activité en réduisant les risques de cessation précoce ?
- Le statut formel améliore-t-il la sécurité professionnelle des bénéficiaires via la couverture sociale et la reconnaissance juridique de leur activité ?
- Quelles sont les lacunes du dispositif qui limitent son impact sur la durabilité, et quelles améliorations peuvent être formulées à partir du vécu des bénéficiaires et des observations des responsables institutionnels ?

Pour répondre à ces questions, nous avons proposé les trois hypothèses suivantes :

H1 : Le dispositif de l'auto-entrepreneur contribue à renforcer la stabilité des revenus des bénéficiaires par rapport à leur situation antérieure dans l'informalité.

H2 : L'encadrement institutionnel du dispositif favorise la pérennité de l'activité des bénéficiaires en réduisant les risques de cessation précoce.

H3 : Le statut d'auto-entrepreneur améliore la sécurité professionnelle des bénéficiaires via la couverture sociale et la reconnaissance juridique de leur activité.

Après avoir cerné les points clés de notre recherche, nous avons jugé judicieux de scinder notre travail en trois chapitres :

Le premier chapitre est composé de trois sections théoriques. Il pose les fondements conceptuels de la recherche : définitions et typologies de l'entrepreneuriat individuel, analyse des liens entre chômage, informalité et auto-entrepreneuriat, et construction du cadre théorique de la durabilité socio-économique. Ce cadre mobilise notamment la théorie institutionnelle de Douglass North (1990) sur le rôle des règles formelles et informelles dans les comportements économiques, ainsi que les travaux sur le capital humain (Becker, 1964) et les facteurs de durabilité des micro-entreprises.

Le second chapitre se base sur une analyse documentaire du contexte algérien et du dispositif de l'auto-entrepreneur à partir de sources secondaires. Il décrit le marché du travail algérien — chômage structurel, informalité massive, inadéquation formation-emploi — et retrace l'historique des politiques d'emploi en Algérie (ANSEJ, CNAC, ANADE). Il présente ensuite le cadre juridique, fiscal et institutionnel du statut de l'auto-entrepreneur, et dresse un bilan critique du dispositif à partir des données disponibles : enregistrements, dynamiques, freins et obstacles identifiés avant toute investigation de terrain.

Enfin, le troisième chapitre englobe l'étude empirique qualitative du dispositif. Il est organisé en quatre sections : la méthodologie de la recherche, la présentation de l'ANAE, l'analyse des entretiens conduits auprès de sept auto-entrepreneurs et trois responsables institutionnels : question par question, guide par guide : et les recommandations formulées à partir des résultats. C'est dans ce chapitre que les trois hypothèses sont confrontées à la réalité du terrain et que des réponses concrètes sont apportées à la problématique centrale.

Chapitre 01 :

Entrepreneuriat individuel, chômage et durabilité socio-économique : fondements théoriques

Chapitre 1 : Entrepreneuriat individuel, chômage et durabilité socio-économique

Introduction

Avant de plonger dans la réalité spécifique du dispositif algérien, il est indispensable de bâtir un socle conceptuel solide. Ce premier chapitre a pour vocation de déconstruire et de clarifier les notions centrales qui guideront notre réflexion.

En effet, toute analyse de la durabilité des micro-entreprises exige de comprendre non seulement la figure de l'entrepreneur individuel, mais aussi les forces macro-économiques (chômage, informalité) qui poussent à son émergence, ainsi que les critères académiques qui permettent d'en mesurer la pérennité.

Nous mobiliserons notamment la théorie institutionnelle de Douglass North pour comprendre comment les règles du jeu, formelles et informelles, façonnent les trajectoires de ces acteurs. Ce cadre théorique nous servira de boussole pour évaluer, dans les chapitres suivants, si le statut d'auto-entrepreneur répond véritablement aux vulnérabilités structurelles de l'entrepreneuriat de nécessité.

Section 1 : L'entrepreneuriat individuel : définitions, formes et enjeux

Toute analyse rigoureuse doit nécessairement commencer par une clarification sémantique et conceptuelle. Cette première section vise à circonscrire le périmètre de notre objet d'étude en définissant l'entrepreneuriat individuel, non pas comme un concept monolithique, mais comme un phénomène complexe aux multiples facettes.

1.1 Définitions et délimitations conceptuelles

L'entrepreneuriat résiste à toute définition unique, car il se situe à la croisée de plusieurs disciplines. Pour en saisir toute la richesse, il est indispensable de l'appréhender simultanément sous ses angles économique, psychologique et sociologique, avant d'en distinguer les figures emblématiques.

1.1.1 Définition de l'entrepreneuriat : approches économique, psychologique et sociologique

L'entrepreneuriat est l'un des sujets les plus étudiés en sciences économiques et en gestion. Pourtant, il n'existe pas de définition unique et universelle sur laquelle tous les chercheurs s'accordent. Cela s'explique par le fait que l'entrepreneuriat est un phénomène complexe, qui peut être abordé sous différents angles selon la discipline. Comme le montre Shane (2003), l'entrepreneuriat se situe à la croisée de l'économie, de la psychologie, de la sociologie et du management car chaque domaine apportant son propre éclairage.[4]

Du côté de l'économie, l'entrepreneur est un acteur rationnel qui utilise des ressources (capital, travail, information) pour créer de la valeur et répondre à une demande du marché. Ce qui le distingue, c'est qu'il prend un risque : il achète des ressources à un prix connu, sans être sûr du prix auquel il va les valoriser. Cette idée remonte aux travaux de Cantillon au XVIIIe siècle, qui est l'un des premiers à avoir défini l'entrepreneur comme un preneur de risque.

Du côté de la psychologie, on s'intéresse moins aux conditions économiques et plus aux caractéristiques personnelles de l'entrepreneur. McClelland (1961) a été l'un des premiers à montrer que les entrepreneurs ont souvent un fort besoin d'accomplissement, c'est-à-dire un désir de se dépasser, de prendre des responsabilités et d'atteindre leurs objectifs personnels. D'autres chercheurs ont ajouté à ce portrait d'autres traits : la capacité à tolérer l'incertitude, la confiance en soi, la créativité et la propension à prendre des risques calculés.[5]

Du côté de la sociologie, on considère que les décisions entrepreneuriales ne se prennent pas dans le vide car elles sont influencées par l'entourage, les normes culturelles et les institutions. Granovetter (1985) a montré que les comportements économiques sont « encastrés » dans des réseaux sociaux : on ne peut pas comprendre un entrepreneur sans regarder les relations et les structures sociales dans lesquelles il évolue.[6]

Ces trois approches ne s'opposent pas, au contraire, elles se complètent. Dans ce mémoire, on cherche justement à combiner ces trois angles pour mieux comprendre pourquoi certains auto-entrepreneurs réussissent à construire une activité durable et d'autres non.

---

[4] Shane, S. A. (2003). A General Theory of Entrepreneurship: The Individual-Opportunity Nexus. Edward Elgar Publishing. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Shane+2003+General+Theory+Entrepreneurship

[5] McClelland, D. C. (1961). The Achieving Society. Princeton, NJ: Van Nostrand. Lien : https://psycnet.apa.org/record/1962-01061-000

[6] Granovetter, M. (1985). Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness. American Journal of Sociology, 91(3), 481–510. Lien : https://www.jstor.org/stable/2780199

1.1.2 L'entrepreneur selon Schumpeter (innovation), Kirzner (opportunité) et Drucker (changement)

Trois auteurs ont marqué la façon dont on pense l'entrepreneur aujourd'hui : Schumpeter, Kirzner et Drucker. Leurs visions sont différentes, mais elles se complètent bien.

Joseph Schumpeter est sans doute le plus connu. Dans ses ouvrages majeurs, notamment la Théorie du développement économique (1911) et Capitalisme, socialisme et démocratie (1942), il place l'entrepreneur au centre du progrès économique. Pour lui, l'entrepreneur est celui qui introduit de la nouveauté : un nouveau produit, une nouvelle façon de produire, un nouveau marché. Ce processus, qu'il appelle la « destruction créatrice », consiste à remplacer les anciennes façons de faire par de nouvelles, plus efficaces. L'entrepreneur schumpétérien n'est donc pas un simple gestionnaire mais c'est un agent de changement.[7]

Israel Kirzner propose une vision différente. Dans Competition and Entrepreneurship (1973), il décrit l'entrepreneur comme quelqu'un qui a une capacité particulière à repérer des opportunités que les autres n'ont pas encore vues. Il appelle ça l'alertness qui est une sorte de vigilance permanente face aux déséquilibres du marché. L'entrepreneur de Kirzner n'est pas forcément innovateur au sens radical du terme : il est surtout observateur et réactif. Cette vision est très utile pour comprendre les petits entrepreneurs et les auto-entrepreneurs, qui trouvent souvent leur place en exploitant des niches que les grandes entreprises ignorent.[8]

Peter Drucker, lui, adopte une perspective plus pratique, en affirmant que l'entrepreneuriat n'est pas un talent inné réservé aux génies mais une discipline qui s'apprend. Il définit l'entrepreneur comme quelqu'un qui « cherche toujours le changement, y répond et l'exploite comme une opportunité ». Pour Drucker, n'importe qui peut devenir entrepreneur s'il apprend les bonnes méthodes et adopte la bonne attitude.[9]

Ces trois visions sont complémentaires : Schumpeter nous parle d'innovation, Kirzner nous parle d'opportunité, et Drucker nous parle de méthode. Ensemble, ils couvrent la diversité des profils entrepreneuriaux qu'on rencontre dans la réalité en partant du grand innovateur au petit prestataire de services de quartier.

---

[7] Schumpeter, J. A. (1942). Capitalism, Socialism and Democracy. New York: Harper & Brothers. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Schumpeter+capitalism+socialism+democracy

[8] Kirzner, I. M. (1973). Competition and Entrepreneurship. Chicago: University of Chicago Press. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Kirzner+1973+Competition+Entrepreneurship

[9] Drucker, P. F. (1985). Innovation and Entrepreneurship: Practice and Principles. New York: Harper & Row. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Drucker+1985+Innovation+Entrepreneurship

1.1.3 Distinction : entrepreneur / travailleur indépendant / auto-entrepreneur / micro-entrepreneur / micro entreprise

Dans le langage courant, ces quatre termes sont souvent utilisés de la même façon. Mais en réalité, ils ne désignent pas exactement la même chose. Il est important de les distinguer clairement, car ce mémoire s'intéresse à une figure précise : l'auto-entrepreneur.

L'entrepreneur, au sens large, est toute personne qui crée et gère une activité économique en prenant des risques. Cette définition retenue par des institutions comme l'OCDE est très large. Elle inclut aussi bien le fondateur d'une startup que le commerçant de quartier ou le prestataire de services. Ce qui les unit, c'est la prise de risque et l'autonomie dans les décisions.[10]

Le travailleur indépendant est une catégorie plus précise. C'est quelqu'un qui travaille pour son propre compte, sans contrat de travail avec un employeur. Le travailleur indépendant supporte lui-même les risques économiques de son activité et ne bénéficie pas des protections classiques du salarié ni assurance chômage, ni protection contre le licenciement.[11]

L'auto-entrepreneur est un travailleur indépendant qui bénéficie d'un cadre juridique et fiscal spécialement simplifié. Ce statut a été créé pour permettre à des personnes de se lancer dans une petite activité sans les contraintes administratives des entreprises classiques, donc pas de capital minimum, pas de comptabilité complexe, régime fiscal allégé. En France, ce statut existe depuis 2009. En Algérie, il a été instauré par la loi n° 22-23 de 2022[12].

Le micro-entrepreneur, c'est la personne qui dirige une micro-entreprise. Ce n'est pas un statut juridique à proprement parler, c'est une réalité concrète : quelqu'un qui travaille seul, souvent sans employés, qui gère lui-même toutes les fonctions de son activité : production, vente, administration. Dans la littérature, ce profil est souvent associé à une situation de vulnérabilité économique : peu de capital, peu d'accès au crédit, pas ou peu de protection sociale. C'est précisément cette figure que le dispositif algérien de l'auto-entrepreneur cherche à intégrer dans l'économie formelle.[13]

---

[10] OCDE (2008). Measuring Entrepreneurship: A Digest of Indicators. OECD-Eurostat Entrepreneurship Indicators Programme. Lien : https://www.oecd.org/industry/business-stats/41664051.pdf

[11] Bureau International du Travail — BIT (2002). Decent Work and the Informal Economy. Report VI, ILC 90th Session. Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf

[12] INSEE (2016). Auto-entrepreneur — Définition. Institut national de la statistique et des études économiques. Lien : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2066

[13] OCDE (2008). Measuring Entrepreneurship: A Digest of Indicators. OECD-Eurostat Entrepreneurship Indicators Programme. Lien : https://www.oecd.org/industry/business-stats/41664051.pdf

La micro-entreprise, enfin, est une entreprise de très petite taille. Selon la Commission européenne (2003), une micro-entreprise compte moins de dix salariés réalise un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas deux millions d'euros. Dans les pays en développement, les définitions varient, mais l'idée reste la même : une structure de très petite taille, souvent dirigée par une seule personne.[14]

Ces distinctions sont importantes pour notre recherche. Le dispositif algérien de l'auto-entrepreneur s'adresse à une catégorie bien précise de personnes qui sont des individus qui exercent seuls une petite activité et qui cherchent un cadre légal simple. Comprendre qui ils sont vraiment, c'est aussi comprendre ce que le dispositif leur apporte ou ne leur apporte pas.

1.2 Formes et typologies de l'entrepreneuriat individuel

Après avoir défini ce qu'est l'entrepreneuriat et présenté ses principales figures, il faut maintenant regarder de plus près les différentes formes qu'il peut prendre. Cette étape est importante parce qu'elle permet de comprendre que tous les entrepreneurs ne se ressemblent pas — et que les besoins d'un auto-entrepreneur algérien ne sont pas les mêmes que ceux d'un patron de PME. C'est cette diversité que cette section cherche à mettre en lumière.

1.2.1 Entrepreneuriat de nécessité vs entrepreneuriat d'opportunité

L'une des distinctions les plus importantes dans la recherche sur l'entrepreneuriat est celle qui sépare l'entrepreneuriat de nécessité de l'entrepreneuriat d'opportunité. Cette classification a été popularisée par le Global Entrepreneurship Monitor (GEM) au début des années 2000. Elle repose sur une question simple : pourquoi la personne a-t-elle décidé de créer son activité ?[15]

L'entrepreneuriat d'opportunité, c'est quand quelqu'un crée une activité parce qu'il a repéré une bonne occasion sur le marché — et cela même s'il aurait pu trouver un emploi salarié. Il agit par choix, avec un projet réfléchi et une ambition de développement. Les études montrent

[14] Commission européenne (2003). Recommandation concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises. Journal officiel de l'UE, L 124, 36–41. Lien : https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:124:0036:0041:FR:PDF

[15] Bosma, N., & Levie, J. (2010). Global Entrepreneurship Monitor: 2009 Global Report. GEM Consortium. Lien : https://www.gemconsortium.org/report/gem-2009-global-report

que ce profil a généralement de meilleures chances de succès : meilleure préparation, réseau plus solide, vision à long terme.[16]

L'entrepreneuriat de nécessité, c'est l'inverse : la personne crée son activité non pas parce qu'elle le veut vraiment, mais parce qu'elle n'a pas d'autre option. Le chômage, la précarité, les difficultés à trouver un emploi stable, voilà les raisons qui poussent ces entrepreneurs à se lancer. Bhola et al. (2006) soulignent que ce type d'entrepreneuriat est particulièrement fréquent dans les pays en développement, là où le marché du travail formel ne peut pas absorber toute la main-d'œuvre disponible.[17]

La différence entre les deux n'est pas seulement théorique. Elle a des conséquences directes sur la durabilité des activités. Block et Sandner (2009) ont montré que les entrepreneurs de nécessité ont tendance à arrêter leur activité plus vite, surtout quand une opportunité d'emploi se présente. Cela fragilise leurs entreprises et réduit leurs chances de s'installer durablement.[18]

Cela dit, la frontière entre les deux n'est pas toujours nette. Beaucoup d'entrepreneurs commencent par nécessité et développent ensuite une vraie passion pour leur activité. La motivation peut évoluer avec le temps. Dans le contexte algérien, où le chômage est élevé et l'informalité massive : une grande partie des auto-entrepreneurs relèvent probablement de la catégorie nécessitée au départ. C'est justement pour ça que l'accompagnement institutionnel est si important : il peut aider ces personnes à transformer une démarche de survie en un vrai projet professionnel.

1.2.2 La micro-entreprise et la très petite entreprise (TPE) : caractéristiques et spécificités

Dans presque tous les pays du monde, les micro-entreprises et les très petites entreprises (TPE) représentent la grande majorité des entreprises en termes de nombre. Selon la Commission européenne (2003), une micro-entreprise emploie moins de dix personnes et

[16] Reynolds, P. D., Bygrave, W. D., & Autio, E. (2004). GEM 2003 Global Report. Babson College. Lien : https://www.gemconsortium.org/report/gem-2003-global-report

[17] Bhola, R., Verheul, I., Grilo, I., & Thurik, A. R. (2006). Explaining Engagement Levels of Opportunity and Necessity Entrepreneurs. EIM Business and Policy Research. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Bhola+2006+necessity+opportunity+entrepreneurs

[18] Block, J., & Sandner, P. (2009). Necessity and opportunity entrepreneurs and their duration in self-employment. Journal of Industry, Competition and Trade, 9(2), 117–137. Lien : https://link.springer.com/article/10.1007/s10842-007-0029-3

réalise un chiffre d'affaires inférieur à deux millions d'euros par an. La TPE, elle, compte moins de cinquante salariés.[19]

Ce qui caractérise le mieux ces petites structures, c'est que l'entrepreneur et l'entreprise ne font qu'un. Torres (2003) parle à ce sujet de « proximité » : l'entrepreneur est à la fois le patron, le vendeur, le comptable et l'opérateur. Il décide de tout, fait tout, et est responsable de tout. C'est une force parce que ça permet d'être réactif et flexible mais aussi une faiblesse, parce que si l'entrepreneur est absent ou en difficulté, toute l'entreprise l'est aussi.[20]

Sur le plan financier, ces entreprises ont généralement peu de capital au départ. Les banques hésitent à leur accorder des crédits, car elles n'ont pas de garanties solides ni d'historique financier formalisé. Berger et Udell (1998) ont montré que cette difficulté d'accès au financement est l'un des principaux obstacles à la croissance des micro-entreprises. Résultat : elles fonctionnent souvent avec leurs propres économies ou l'aide de la famille.[21]

Sur le plan stratégique, ces entreprises vivent souvent dans l'urgence. La priorité est de faire rentrer de l'argent à la fin du mois et non pas de planifier sur cinq ans. Ce fonctionnement à court terme est compréhensible, mais il constitue un frein réel à la durabilité. C'est là que les dispositifs d'appui aident ces entrepreneurs à voir un peu plus loin et à investir dans leur avenir.

1.2.3 Le statut d'auto-entrepreneur dans la littérature internationale : émergence et diffusion

L'idée de créer un statut spécifique pour les petits entrepreneurs indépendants est relativement récente. Elle est apparue à partir des années 1980-1990, quand les gouvernements ont cherché des moyens de lutter contre le chômage structurel et de réduire l'informalité. L'objectif était simple : rendre la formalisation tellement facile et peu coûteuse que les travailleurs informels aient intérêt à se déclarer.[22]

---

[19] Commission européenne (2003). Recommandation concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises. Journal officiel de l'UE, L 124, 36–41. Lien : https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:124:0036:0041:FR:PDF

[20] Torres, O. (2003). Petitesse des entreprises et grossissement des effets de proximité. Revue Française de Gestion, 144, 119–138. Lien : https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2003-3-page-119.htm

[21] Berger, A. N., & Udell, G. F. (1998). The economics of small business finance. Journal of Banking & Finance, 22(6–8), 613–673. Lien : https://doi.org/10.1016/S0378-4266(98)00038-7

[22] Williams, C. C., & Nadin, S. (2010). Entrepreneurship and the informal economy: An overview. Journal of Developmental Entrepreneurship, 15(4), 361–378. Lien : https://doi.org/10.1142/S1084946710001549

La France a souvent été citée comme pionnière dans ce domaine. En janvier 2009, elle a lancé le régime de l'auto-entrepreneur : zéro capital minimum, inscription en ligne en quelques minutes, et un système fiscal simple basé sur le chiffre d'affaires réalisé. Le succès a été immédiat avec plus d'un million d'inscriptions dès les premières années. Ce modèle a inspiré beaucoup d'autres pays.[23]

Dans la littérature académique, cette vague de simplification s'explique notamment par les travaux de Djankov et al. (2002), qui ont analysé les coûts d'entrée dans l'entrepreneuriat formel dans 75 pays. Leur conclusion était claire : quand les procédures de création d'entreprise sont trop longues et trop coûteuses, les gens restent dans l'informalité. Simplifier ces procédures est donc un levier direct pour formaliser l'économie.[24]

Ce modèle s'est depuis diffusé un peu partout : au Royaume-Uni avec le statut de sole trader, en Italie avec le regime forfettario, au Maroc dès 2015, et en Algérie avec la loi n° 22-23 de 2022. Cette diffusion internationale montre que les pays font face à des problèmes similaires et cherchent des solutions proches les unes des autres.[25]

Mais la littérature n'est pas absolument positive sur ces dispositifs. Certains chercheurs y voient un outil efficace d'insertion économique. D'autres estiment qu'ils risquent de créer une nouvelle forme de précarité qui ne change pas vraiment la situation des bénéficiaires. C'est clairement cette question : est-ce que le dispositif améliore vraiment la durabilité ? qui est au cœur de ce mémoire.

1.3 Rôle et fonctions de l'entrepreneuriat individuel dans l'économie

Après avoir vu ce qu'est l'entrepreneuriat individuel et quelles formes il peut prendre, il est maintenant utile de se demander à quoi il sert concrètement. Quel rôle jouent les petits entrepreneurs dans l'économie ? Souvent, on pense que ce sont les grandes entreprises qui font tourner l'économie. Mais les micro-entreprises et auto-entrepreneurs ont eux aussi une contribution réelle économique, sociale et territoriale. Cette section examine ce rôle, tout en reconnaissant les fragilités qui limitent leur durabilité.

[23] INSEE Première n°1277 (2010). La création d'entreprise en 2009 dopée par les auto-entrepreneurs. Institut national de la statistique et des études économiques. Lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281078

[24] Djankov, S., La Porta, R., Lopez-de-Silanes, F., & Shleifer, A. (2002). The regulation of entry. Quarterly Journal of Economics, 117(1), 1–37. Lien : https://doi.org/10.1162/003355302753399436

[25] ILO (2015). Transition from the Informal to the Formal Economy. Recommendation No. 204. Lien : https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204

1.3.1 Contribution à la création d'emplois, à la valeur ajoutée et à l'innovation de proximité

Les petites entreprises créent plus d'emplois qu'on ne le pense. Selon les données de l'OCDE, les entreprises de moins de vingt salariés contribuent de façon disproportionnée à la création nette d'emplois dans les pays membres et surtout en période de reprise économique. La raison est simple : elles sont plus flexibles et peuvent recruter plus rapidement que les grandes structures, sans les lourdeurs administratives qui ralentissent ces dernières.[26]

Au-delà de l'emploi direct, les micro-entreprises ont aussi un effet sur l'économie locale. Elles achètent leurs fournitures à proximité, font appel à des prestataires locaux, et leurs revenus restent dans le quartier ou la région. Audretsch et Fritsch (1996) ont montré, à partir de données régionales en Allemagne, qu'il existe un lien positif entre la densité de petites entreprises dans une région et sa croissance économique globale.[27]

Sur le plan de l'innovation, les micro-entreprises n'inventent pas de grandes technologies révolutionnaires, mais elles innovent à leur façon. On parle d'innovation de proximité : des ajustements, des améliorations, des solutions créatives qui répondent directement aux besoins de leurs clients. Acs et Audretsch (1988) ont même montré que, proportionnellement à leur investissement en recherche, les petites entreprises produisent plus d'innovations que les grandes. Leur proximité avec le marché est un vrai avantage.[28]

Cette capacité à innover localement est particulièrement utile dans les secteurs des services, de l'artisanat et du commerce qui sont justement les secteurs dominants de l'auto-entrepreneuriat. Elle permet à ces petits entrepreneurs de trouver leur place dans des niches que les grandes entreprises ignorent ou ne jugent pas rentables.

1.3.2 L'entrepreneuriat individuel comme vecteur de cohésion sociale et d'inclusion économique

L'entrepreneuriat individuel ne joue pas seulement un rôle économique. Il a aussi une dimension sociale importante, surtout dans les pays où le chômage est élevé et les inégalités

[26] OCDE (2017). Entrepreneurship at a Glance 2017. Paris : OECD Publishing. Lien : https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2017-en

[27] Audretsch, D. B., & Fritsch, M. (1996). Creative destruction: Turbulence and economic growth in Germany. In E. Helmstädter & M. Perlman (Eds.), *Behavioral Norms, Technological Progress and Economic Dynamics: Studies in Schumpeterian Economics* (pp. 137–150). University of Michigan Press.

[28] Acs, Z. J., & Audretsch, D. B. (1988). Innovation in large and small firms. American Economic Review, 78(4), 678–690. Lien : https://www.jstor.org/stable/1811167

persistantes. Pour beaucoup de personnes (femmes, jeunes peu diplômés, chômeurs de longue durée) créer sa propre activité est parfois la seule voie d'accès à l'économie formelle et à une situation économique digne.[29]

Yunus (2007), connu pour ses travaux sur le micro-crédit et la lutte contre la pauvreté, a montré que les très petites activités économiques peuvent transformer durablement la vie des personnes les plus vulnérables. Donner à quelqu'un les moyens de créer sa propre activité, c'est lui donner un outil d'autonomie et pas juste une aide financière ponctuelle.[30]

Sur le plan territorial, les micro-entreprises jouent aussi un rôle clé dans les régions éloignées des grands centres économiques. Elles créent des emplois et des services là où les grandes entreprises ne s'installent pas. Julien (2005), spécialiste de l'entrepreneuriat régional, les compare aux épines dorsales des économies locales : sans elles, beaucoup de territoires se videraient de leur activité économique.[31]

Mais il ne faut pas idéaliser ce rôle social. Un auto-entrepreneur seul, sans financement ni accompagnement, peut très bien reproduire ou aggraver sa situation de précarité, même en étant formellement enregistré. L'inclusion économique par l'auto-entrepreneuriat n'est pas automatique car elle dépend beaucoup de la qualité du dispositif qui l'entoure.

1.3.3 Limites et vulnérabilités structurelles des micro-entreprises

Pour être complet, il faut aussi parler des faiblesses des micro-entreprises. Ces fragilités ne sont pas des exceptions dans le sens où elles sont inhérentes à la petite taille de ces structures. Ce sont précisément ces faiblesses que tout dispositif d'appui doit chercher à réduire.

La première fragilité est financière. Les micro-entreprises démarrent souvent avec peu de capital, ce qui les rend très sensibles aux imprévus : un client qui ne paie pas, une machine en panne, une maladie de l'entrepreneur. Ces situations, anodines pour une grande entreprise, peuvent être fatales pour une petite. La Banque Mondiale, dans une étude portant sur 190 pays,

[29] Verheul, I., Wennekers, S., Audretsch, D., & Thurik, R. (2002). An eclectic theory of entrepreneurship: Policies, institutions and culture. In D. Audretsch & A. R. Thurik (Eds.), *Entrepreneurship: Determinants and Policy in a European-US Comparison* (pp. 11–82). Kluwer Academic Publishers.

[30] Yunus, M. (2007). Creating a World Without Poverty. New York: PublicAffairs. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Yunus+2007

[31] Julien, P.-A. (2005). Entrepreneuriat régional et économie de la connaissance. Québec : PUQ. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Julien+2005+entrepreneuriat+régional

a montré que le manque de financement est l'obstacle principal cité par les micro-entrepreneurs, avant même les problèmes administratifs ou fiscaux.[32]

La deuxième fragilité, c'est l'isolement. L'auto-entrepreneur travaille seul. Il n'a pas de collègues avec qui partager ses problèmes, pas de service RH, pas de formation interne. Il doit tout gérer lui-même : la production, la comptabilité, la relation client, le marketing. Waddock et Steckler (2016) ont montré que l'accès à des réseaux professionnels et à des ressources de formation est l'un des facteurs les plus importants pour la durabilité des petites entreprises.[33]

La troisième fragilité est institutionnelle. Dans les pays où l'environnement des affaires est difficile (trop de bureaucratie, concurrence déloyale de l'informel, délais de paiement excessifs), ce sont les petites structures qui en souffrent le plus. North (1990) a montré que la qualité des institutions est le facteur le plus profond qui explique les performances économiques à long terme. Ce point sera développé dans la Section 1.3.[34]

La quatrième fragilité, et peut-être la plus importante pour ce mémoire, c'est l'absence ou la faiblesse de la protection sociale. Contrairement aux salariés, les travailleurs indépendants n'ont souvent pas d'assurance chômage, peu de droits à la retraite, et une couverture maladie insuffisante. L'OIT (2019) souligne que l'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants est l'un des défis les plus urgents dans les pays en développement.[35]

Ces quatre fragilités : financière, liée à l'isolement, institutionnelle et sociale, se renforcent mutuellement. C'est face à ce tableau que le dispositif algérien de l'auto-entrepreneur sera évalué dans les chapitres suivants : est-ce qu'il réussit à réduire ces vulnérabilités, ou est-ce qu'il les laisse entières ?

---

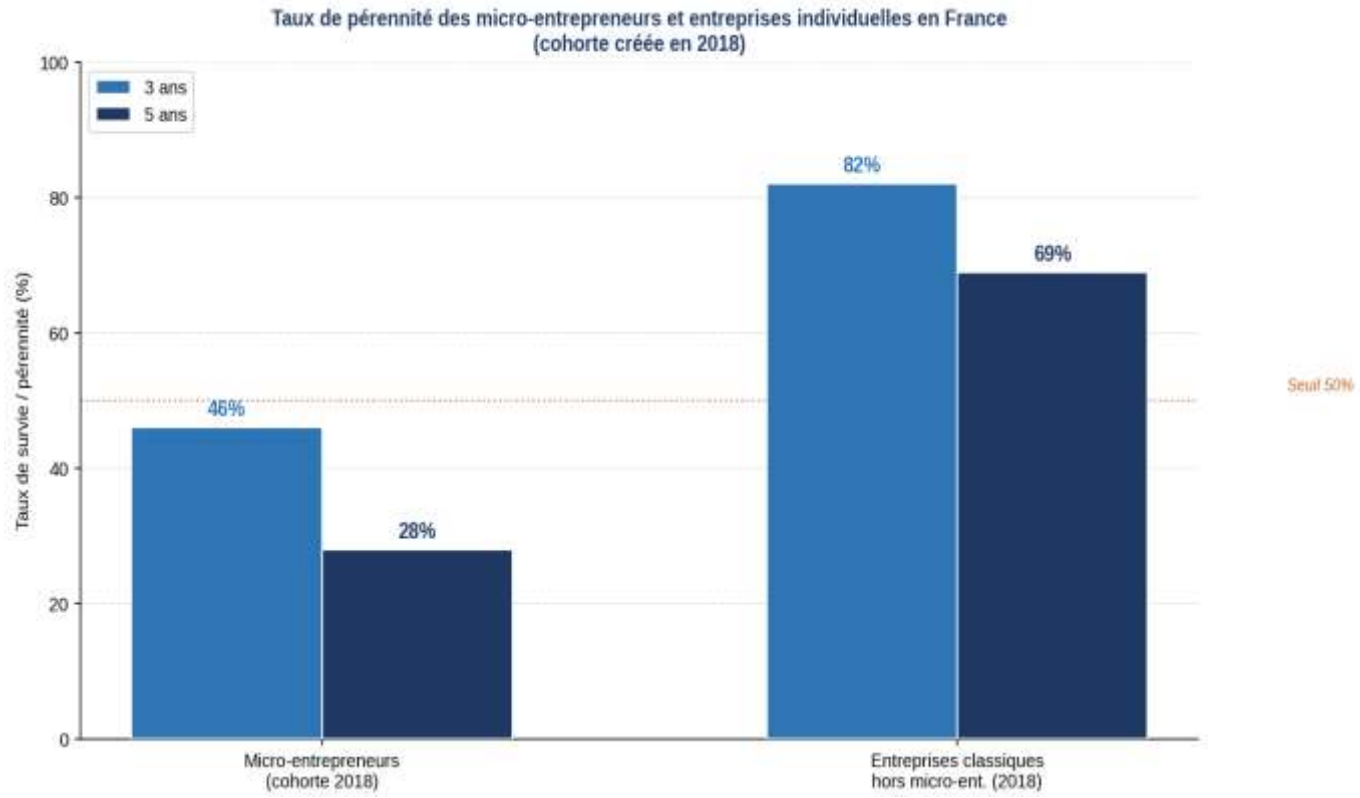
[32] World Bank (2020). Doing Business 2020. Washington DC: World Bank Group. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32436

[33] Waddock, S., & Steckler, E. (2016). Visionaries and wayfinders. Journal of Business Ethics, 133(4), 719–734. Lien : https://doi.org/10.1007/s10551-014-2451-x

[34] North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press. Lien : https://doi.org/10.1017/CBO9780511808678

[35] OIT (2019). World Social Protection Report 2017–19. Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_604882/lang--en/index.htm

Figure 1 : Taux de pérennité des micro-entrepreneurs et entreprises individuelles en France (cohorte 2018)



Source : Réalisé par nos soins, à partir de : INSEE Première n°2069 (2024) — micro-entrepreneurs cohorte 2018 ; INSEE Première n°2070 (2024) — entreprises classiques cohorte 2018

Section 2 : Chômage, informalité et recours à l'auto-emploi

La section précédente a défini l'entrepreneuriat individuel et ses différentes formes. Maintenant, on va s'intéresser aux raisons qui poussent les gens vers l'auto-emploi. Dans beaucoup de pays (l'Algérie en fait partie), le chômage et l'informalité sont les deux grandes réalités qui expliquent pourquoi tant de personnes décident de créer leur propre activité. Comprendre ces déterminants est essentiel pour évaluer ensuite si ces activités ont de vraies chances de durer.

2.1 Le chômage comme facteur déclencheur de l'entrepreneuriat individuel

Le lien entre chômage et création d'entreprises individuelles est plus complexe qu'il n'y paraît. On pourrait penser que plus le chômage est élevé, plus les gens créent des entreprises, et que c'est forcément positif. En réalité, la recherche académique montre que ce lien dépend de beaucoup de facteurs. Cette sous-section examine cette relation sous trois angles : la relation

statistique entre chômage et création de micro-entreprises, la réalité de l'entrepreneuriat contraint par le chômage, et les profils des chômeurs qui se lancent dans l'auto-emploi.

2.1.1 Relation entre taux de chômage et taux de création de micro-entreprises

Dans la littérature économique, deux théories s'affrontent sur le lien entre chômage et création d'entreprises. La première, appelée « effet de refuge », dit que quand le chômage augmente, les gens créent plus d'entreprises simplement parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. La seconde, appelée « effet d'aspiration », dit au contraire que c'est quand l'économie va bien et donc quand le chômage est bas, que les meilleures entreprises sont créées, parce qu'il y a des opportunités réelles sur le marché.[36]

Dans la pratique, les deux effets existent en même temps et tout dépend du contexte. Dans une revue classique de la littérature, Storey (1991) conclut que dans les régions à fort chômage, c'est bien l'effet de refuge qui domine : les gens se lancent par nécessité. Dans les régions dynamiques avec peu de chômage, c'est l'effet d'aspiration qui prend le dessus : les gens quittent un emploi stable pour saisir une opportunité.[37]

Fritsch et Wyrwich (2017) ont complété cette analyse en montrant que le lien entre chômage et entrepreneuriat dépend aussi de la culture locale et de la qualité de l'accompagnement disponible. Dans les territoires où les chômeurs sont bien formés et bien accompagnés, l'effet de refuge peut donner naissance à de vraies entreprises durables. Là où ces conditions manquent, il produit surtout des créations fragiles qui disparaissent rapidement.[38]

Ce constat s'applique directement à l'Algérie. Avec un chômage élevé chez les jeunes et une culture entrepreneuriale encore en développement, il est probable que beaucoup d'auto-entrepreneurs algériens se lancent par effet de refuge. Ce n'est pas condamné à l'échec, mais ça rend l'accompagnement institutionnel d'autant plus crucial.

---

[36] Evans, D. S., & Leighton, L. S. (1990). Small business formation by unemployed and employed workers. Small Business Economics, 2(4), 319–330. Lien : https://doi.org/10.1007/BF00401628

[37] Storey, D. J. (1991). The birth of new firms — Does unemployment matter? Small Business Economics, 3(3), 167–178. Lien : https://doi.org/10.1007/BF00400022

[38] Fritsch, M., & Wyrwich, M. (2017). The effect of entrepreneurship on economic development: An empirical analysis using regional entrepreneurship culture. *Journal of Economic Geography*, 17(1), 157–189. Lien : https://doi.org/10.1093/jeg/lbv049

2.1.2 L'entrepreneuriat de nécessité : choix contraint face au chômage

Quand quelqu'un crée une activité non pas parce qu'il a une bonne idée ou une opportunité, mais parce qu'il n'a pas d'autre option pour vivre, on parle d'entrepreneuriat de nécessité. Cette situation change fondamentalement la nature du projet : ce n'est plus un projet réfléchi autour d'un avantage compétitif, c'est une réponse urgente à une situation difficile.[39]

Les chiffres confirment que ces entrepreneurs partent souvent avec moins de préparation : moins de temps passé à étudier le marché, moins d'épargne personnelle, moins de formation en gestion. Caliendo et Künn (2011), qui ont analysé des programmes d'aide à la création d'entreprise pour les chômeurs en Allemagne, ont montré que ces lacunes initiales ont un impact réel sur les performances futures, mais qu'elles peuvent être compensées par un bon accompagnement après la création.[40]

Ce serait cependant une erreur de voir l'entrepreneuriat de nécessité uniquement comme un problème. La pression et la contrainte peuvent aussi pousser les gens à faire preuve de créativité et de résilience. Wadhwa et al. (2009) ont montré, dans le contexte américain, que beaucoup d'entrepreneurs qui ont réussi ont commencé par nécessité, et que c'est parfois cette pression qui les a rendus plus déterminés et plus adaptables.[41]

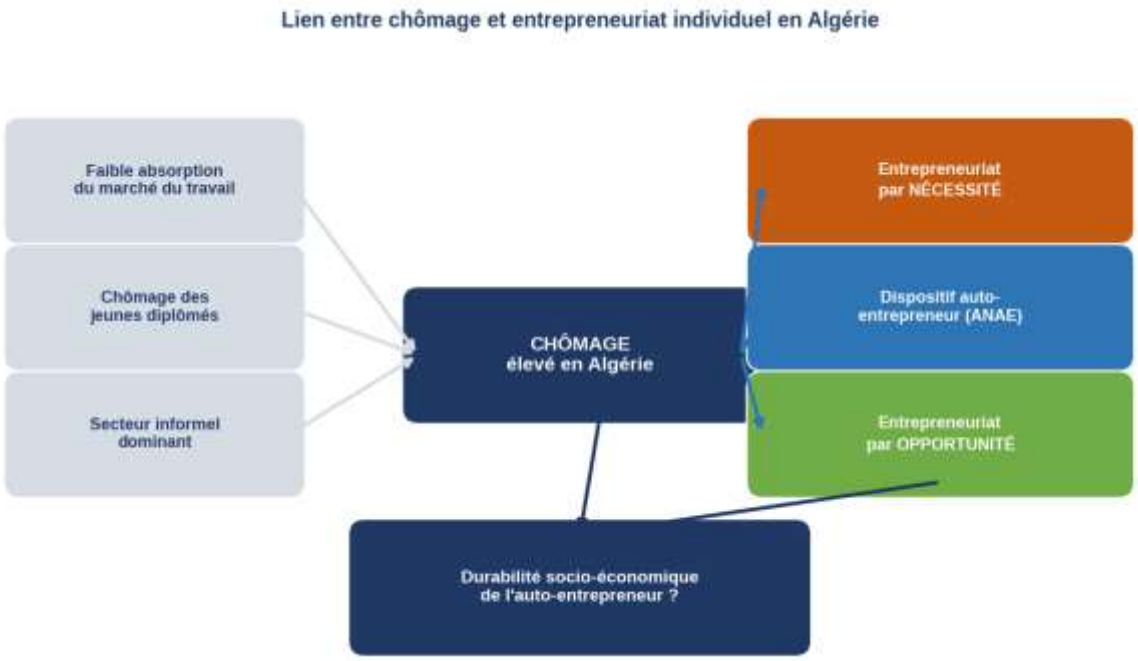
Ce qui fait la différence entre ceux qui réussissent et ceux qui abandonnent, ce n'est donc pas seulement la motivation de départ. C'est aussi la combinaison entre les capacités personnelles (compétences, réseau, résilience à et le soutien institutionnel disponible (accompagnement, financement, environnement réglementaire). C'est exactement ce que le dispositif algérien de l'auto-entrepreneur est censé améliorer.

[39] Fairlie, R. W., & Fossen, F. M. (2019). Defining Opportunity versus Necessity Entrepreneurship: Two Components of Business Creation. NBER Working Paper No. 26377. Lien : https://www.nber.org/papers/w26377

[40] Caliendo, M., & Künn, S. (2011). Start-up subsidies for the unemployed. Journal of Public Economics, 95(3–4), 311–331. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2010.11.003

[41] Wadhwa, V., Aggarwal, R., Holly, K., & Salkever, A. (2009). Anatomy of an Entrepreneur. Kauffman Foundation. Lien : https://www.kauffman.org/wp-content/uploads/2009/06/anatomy-of-entre-071309.pdf

Figure 2 : Lien entre chômage et entrepreneuriat individuel en Algérie



Source : réalisé par nos soins

2.1.3 Profils des chômeurs reconvertis en auto-entrepreneurs dans la littérature

Les chômeurs qui se lancent dans l'auto-emploi ne forment pas un groupe homogène. La recherche a identifié plusieurs profils bien distincts, qui n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes chances de succès.[42]

La première différence est liée à l'âge et au niveau de qualification. D'un côté, les jeunes peu qualifiés qui se lancent dans des activités accessibles (petit commerce, services de base, artisanat simple) avec une bonne flexibilité mais peu de perspectives de croissance. De l'autre, les chômeurs plus âgés et plus expérimentés (souvent d'anciens cadres ou techniciens) qui créent des activités dans leur domaine de compétence avec un capital humain plus solide. Böheim et Taylor (2003) ont montré que ces deux profils nécessitent des formes d'accompagnement très différentes.[43]

La deuxième différence concerne le genre. Les femmes qui se lancent dans l'auto-emploi choisissent souvent des secteurs différents de ceux des hommes : services à la personne, soins,

[42] Parker, S. C. (2009). The Economics of Entrepreneurship. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9780511817427

[43] Böheim, R., & Taylor, M. P. (2003). Tied down or room to move? Scottish Journal of Political Economy, 50(4), 369–391. Lien : https://doi.org/10.1111/1467-9485.5004001

éducation, artisanat textile. Elles font aussi face à des obstacles spécifiques : accès au financement plus difficile, charge familiale à concilier avec l'activité, et parfois moins de légitimité sociale. Brush et al. (2009) ont documenté l'impact de ces obstacles sur la croissance et la pérennité des entreprises féminines.[44]

La troisième différence porte sur la durée du chômage avant la création. Les études montrent qu'il existe une durée idéale : généralement entre six mois et deux ans. Trop courte, et la personne n'a pas eu le temps de préparer son projet sérieusement. Trop longue, et elle a perdu de ses compétences, de son réseau et de sa confiance. C'est dans cette fenêtre intermédiaire que les chances de réussite sont les meilleures.[45]

Ces distinctions ont une importance pratique directe. Un dispositif qui traite tous les chômeurs de la même façon sans tenir compte de leur âge, leur qualification, leur genre ou leur durée de chômage risque de manquer sa cible. C'est l'un des critères sur lesquels le dispositif algérien sera évalué dans les chapitres suivants.

2.2 L'économie informelle : origines, dynamiques et liens avec l'auto-emploi

Le chômage n'est pas la seule raison qui pousse les gens vers l'auto-emploi. Dans beaucoup de pays en développement dont l'Algérie, une grande partie de l'auto-emploi vient de l'informalité : des personnes qui travaillent depuis des années en dehors de tout cadre légal, et qui n'ont jamais franchi le pas de la formalisation. Pour comprendre le dispositif de l'auto-entrepreneur et ce qu'il cherche à changer, il faut d'abord comprendre ce qu'est l'économie informelle, pourquoi elle existe, et ce qui retient les travailleurs informels de se formaliser.

2.2.1 Définitions et mesures de l'économie informelle (BIT, Banque Mondiale)

Le concept d'économie informelle est apparu dans les années 1970, avec les travaux de Keith Hart sur les marchés du travail en Afrique. Hart (1973) a été l'un des premiers à désigner

[44] Brush, C., de Bruin, A., & Welter, F. (2009). A gender-aware framework for women's entrepreneurship. International Journal of Gender and Entrepreneurship, 1(1), 8–24. Lien : https://doi.org/10.1108/17566260910942318

[45] Hessels, J., Arampatzi, E., van der Zwan, P., & Burger, M. (2018). Life satisfaction and self-employment. Applied Economics Letters, 25(11), 734–740. Lien : https://doi.org/10.1080/13504851.2017.1361010

sous ce terme toutes les activités économiques qui se déroulent en dehors des circuits officiels, mais qui contribuent réellement aux revenus des populations.[46]

Le Bureau International du Travail (BIT) a affiné cette définition au fil du temps. Il distingue deux dimensions de l'informalité : d'un côté, le secteur informel (des entreprises non enregistrées, souvent de très petite taille) et de l'autre, l'emploi informel (des emplois sans protection sociale ni contrat, qui peuvent exister aussi bien dans des entreprises formelles qu'informelles). Cette distinction est importante : une grande entreprise formelle peut très bien employer des travailleurs dans des conditions informelles.[47]

La Banque Mondiale, de son côté, voit l'informalité comme le résultat d'un calcul économique simple : si les coûts de la formalisation incluant taxes, charges sociales, formalités administratives dépassent les avantages qu'elle procure, les gens restent dans l'informel. C'est rationnel de leur point de vue.[48]

Mesurer l'économie informelle est difficile, puisqu'elle échappe par définition aux statistiques officielles. Les chercheurs utilisent plusieurs méthodes : comparer la population active totale aux emplois formels enregistrés, ou analyser la masse de liquidités qui circule en dehors des banques. Schneider et Enste (2000), dans une étude sur 76 pays, estiment que l'économie informelle représente en moyenne 39 % du PIB dans les pays en développement en moyenne.[49]

2.2.2 Informalité comme stratégie de survie en l'absence de cadres formels accessibles

Pendant longtemps, l'économie informelle a été perçue comme un problème et un signe de sous-développement, une concurrence déloyale pour les entreprises formelles. Cette vision a évolué. Aujourd'hui, on comprend mieux que l'informalité n'est pas un choix irrationnel ou

[46] Hart, K. (1973). Informal income opportunities and urban employment in Ghana. Journal of Modern African Studies, 11(1), 61–89. Lien : https://doi.org/10.1017/S0022278X00008089

[47] BIT (2003). Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel. 17e Conférence internationale des statisticiens du travail. Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/WCMS_087622/lang--fr/index.htm

[48] World Bank (2021). *The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies*. Washington, DC : World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31946

[49] Schneider, F., & Enste, D. H. (2000). Shadow economies: Size, causes, and consequences. Journal of Economic Literature, 38(1), 77–114. Lien : https://doi.org/10.1257/jel.38.1.77

malhonnête, c'est souvent une réponse logique à des institutions formelles inaccessibles ou trop coûteuses.[50]

C'est Hernando de Soto qui a le plus contribué à changer cette perception. Dans L'Autre Sentier (1986), il montre que les travailleurs informels ne sont pas des fraudeurs, mais ce sont des entrepreneurs rationnels qui ont choisi l'informalité parce que les procédures légales de création d'entreprise dans leur pays sont trop longues, trop complexes et trop coûteuses. Dans le Pérou qu'il étudie, s'enregistrer légalement prendrait des années et coûterait des sommes que beaucoup ne peuvent pas se permettre. L'informalité n'est donc pas un choix moral mais une nécessité économique.[51]

Hirschman (1970), dans une autre tradition, parle de « stratégie de sortie » : quand le cadre formel ne répond pas aux besoins des travailleurs, ceux-ci ne protestent pas, ils sortent. Ils construisent leur propre économie parallèle, avec leurs propres règles, leurs propres réseaux de confiance, leurs propres modes de fonctionnement.[52]

2.2.3 Le passage du travail informel au statut d'auto-entrepreneur : opportunités et freins

Passer de l'informalité à la formalité, ce n'est pas juste changer de statut administratif. C'est une transformation profonde dans la façon de travailler, de se percevoir et de se positionner vis-à-vis de ses clients, de l'État et des institutions financières.[53]

Du côté des avantages, la formalisation ouvre plusieurs portes. La plus importante, c'est l'accès au crédit bancaire : une fois enregistré, l'auto-entrepreneur a une existence légale qui lui permet théoriquement de demander un financement auprès d'une banque. Il peut aussi accéder aux marchés publics et bénéficier d'une couverture sociale, ce dont les travailleurs informels sont généralement dépourvus.[54]

---

[50] Perry, G. E., Maloney, W. F., Arias, O. S., Fajnzylber, P., Mason, A. D., & Saavedra-Chanduvi, J. (2007). *Informality: Exit and Exclusion*. Washington, DC : World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/9f3adf12-2264-5ce5-a8c0-886bc9d41632

[51] De Soto, H. (1986). L'Autre Sentier. / De Soto, H. (2000). The Mystery of Capital. New York: Basic Books. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=De+Soto+2000+Mystery+of+Capital

[52] Hirschman, A. O. (1970). Exit, Voice, and Loyalty. Cambridge, MA: Harvard University Press. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Hirschman+1970+Exit+Voice+Loyalty

[53] ILO (2015). Transition from the Informal to the Formal Economy. Recommendation No. 204. Lien : https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:::NO:12100:P12100_ILO_CODE:R204

[54] McKenzie, D., & Sakho, Y. S. (2010). Does it pay firms to register for taxes? Journal of Development Economics, 91(1), 15–24. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.02.003

Du côté des freins, le premier obstacle est financier. Les charges liées à la formalisation représentent un coût supplémentaire pour des personnes aux revenus déjà fragiles. Williams et Nadin (2014) ont montré que cette crainte est justifiée dans les premières années, mais qu'elle diminue graduellement si l'activité se développe et que les avantages deviennent visibles.[55]

Le deuxième frein est lié au manque d'information. Beaucoup de travailleurs informels ne connaissent pas les procédures de formalisation, les avantages du statut ou les dispositifs d'accompagnement disponibles. Charmes (2012) souligne que la communication et la sensibilisation sont des dimensions essentielles des politiques de formalisation.[56]

Le troisième frein est peut-être le plus difficile à surmonter : c'est la culture. Dans les sociétés où l'informalité est une norme transmise de génération en génération, la formalisation est parfois perçue comme une intrusion de l'État dans une sphère d'autonomie. Perry et al. (2007), dans leur étude sur l'informalité en Amérique latine, parlent d'une « culture de l'informalité » qu'on ne peut pas effacer par une simple réforme législative. Il faut du temps, de la confiance, et surtout la preuve concrète que la formalité apporte quelque chose de réel à ceux qui l'adoptent.[57]

C'est exactement ce défi que le dispositif algérien de l'auto-entrepreneur est censé relever : rendre la formalisation si simple et si avantageuse que les travailleurs informels aient vraiment intérêt à franchir le pas. Si ce pari est tenu dans les faits, c'est ce que l'étude empirique du Chapitre 3 cherchera à déterminer.

2.3 L'auto-entrepreneuriat comme réponse institutionnelle au chômage et à l'informel

On a vu que le chômage et l'informalité poussent des millions de personnes vers des activités indépendantes précaires et sans protection. Face à ce constat, beaucoup de gouvernements ont cherché à créer des dispositifs capables de répondre à ces deux problèmes en même temps. Le statut d'auto-entrepreneur est l'une des réponses les plus utilisées dans le

[55] Williams, C. C., & Nadin, S. (2014). Facilitating the formalisation of entrepreneurs in the informal economy. Journal of Entrepreneurship and Public Policy, 3(1), 33–48. Lien : https://doi.org/10.1108/JEPP-03-2012-0012

[56] ILO (2014). *Transitioning from the Informal to the Formal Economy*. Report V(1), International Labour Conference, 103rd Session. Genève : International Labour Organization. Lien : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_218128.pdf

[57] Perry, G. E. et al. (2007). Informality: Exit and Exclusion. Washington DC: World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6730

monde. Cette section examine la logique qui sous-tend ces dispositifs, leurs effets attendus, et les conditions qui déterminent s'ils réussissent ou non.

2.3.1 La formalisation de l'auto-emploi : objectifs et mécanismes dans la littérature

La logique de base d'un dispositif de formalisation est simple : rendre la légalité plus attractive que l'informalité. Pour cela, il faut agir sur deux leviers en même temps: réduire les coûts de la formalisation et augmenter ses avantages. Djankov et al. (2002) ont montré que la décision de rester dans l'informel ou de se formaliser est avant tout un calcul économique : si les charges et les formalités coûtent plus qu'elles ne rapportent, les gens restent dans l'informel.[58]

Le premier factuer, c'est la simplification administrative. Réduire le nombre d'étapes et de documents nécessaires pour s'enregistrer est la condition de base pour que la formalisation de masse soit possible. Klapper et al. (2006) ont montré que chaque étape administrative supplémentaire dans la procédure de création d'entreprise réduit le taux de création formelle. La bureaucratie est donc directement responsable d'une partie de l'informalité.[59]

Le deuxième factuer, c'est la simplification fiscale. Un impôt forfaitaire proportionnel au chiffre d'affaires comme l'IFU en Algérie est plus prévisible et plus juste qu'un système complexe. Si l'entrepreneur ne gagne rien, il ne paie rien. Maloney (2004) a montré que cette prévisibilité fiscale est l'un des facteurs les plus importants dans la décision de se formaliser chez les petits entrepreneurs des pays en développement.[60]

Le troisième factuer, c'est l'accompagnement. Créer un statut simplifié ne suffit pas. Pour que les activités durent, il faut aussi offrir des services de soutien tels que formation à la gestion, accès au financement, mise en réseau. La littérature est claire là-dessus : les dispositifs qui se limitent à simplifier l'inscription sans accompagner ensuite produisent des taux d'abandon élevés dans les premières années.[61]

---

[58] Djankov, S., La Porta, R., Lopez-de-Silanes, F., & Shleifer, A. (2002). The regulation of entry. Quarterly Journal of Economics, 117(1), 1–37. Lien : https://doi.org/10.1162/003355302753399436

[59] Klapper, L., Laeven, L., & Rajan, R. (2006). Entry regulation as a barrier to entrepreneurship. Journal of Financial Economics, 82(3), 591–629. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jfineco.2005.09.006

[60] Maloney, W. F. (2004). Informality revisited. World Development, 32(7), 1159–1178. Lien : https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2004.01.008

[61] Liedholm, C., & Mead, D. C. (1999). Small Enterprises and Economic Development. London: Routledge. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Liedholm+Mead+1999

2.3.2 Effets attendus sur l'emploi, les revenus et la protection sociale

Un dispositif d'auto-entrepreneuriat est censé produire trois types d'effets positifs : sur l'emploi, sur les revenus, et sur la protection sociale. Ces trois dimensions correspondent directement aux trois hypothèses de notre recherche.[62]

Sur l'emploi, l'effet le plus direct est mécanique : chaque inscription formelle fait passer une personne du chômage ou de l'inactivité à l'emploi formel. Au-delà de cet effet direct, les micro-entreprises peuvent aussi créer des emplois indirects en achetant des fournitures et des services localement. Mais Neumark et al. (2011) montrent que la contribution nette des petites entreprises à la création d'emplois est positive mais moins importante que souvent avancé.[63]

Bruhn & McKenzie (2014) ont analysé les effets de la formalisation sur les revenus dans plusieurs pays en développement et concluent que les résultats sont hétérogènes : la formalisation augmente les revenus dans certains contextes (accès à de nouveaux clients, meilleure crédibilité) mais les bénéfices nets peuvent être négatifs à court terme en raison des coûts fiscaux et administratifs.[64]

Sur la protection sociale, c'est peut-être l'effet le plus important à long terme, même s'il est le moins visible immédiatement. Accéder à une couverture maladie et à des droits à la retraite, c'est entrer dans un système de droits et d'obligations mutuelles avec l'État qui represente une transformation profonde pour des personnes qui étaient complètement en dehors de ce système. L'OIT (2017) souligne que cette extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants est l'une des dimensions les plus significatives des politiques de formalisation.[65]

---

[62] OCDE (2019). *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2019*. Paris : OECD Publishing. Lien : https://doi.org/10.1787/34907e9c-en

[63] Neumark, D., Wall, B., & Zhang, J. (2011). Do small businesses create more jobs? Review of Economics and Statistics, 93(1), 16–29. Lien : https://doi.org/10.1162/REST_a_00060

[64] Bruhn, M., & McKenzie, D. (2014). Entry regulation and the formalization of microenterprises in developing countries. *The World Bank Research Observer*, 29(2), 186–201. Lien : https://doi.org/10.1093/wbro/lku005

[65] OIT (2017). World Social Protection Report 2017–19. Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_604882/lang--en/index.htm

2.3.3 Conditions de succès d'un dispositif d'auto-entrepreneuriat selon la littérature

Sur le papier, la logique des dispositifs d'auto-entrepreneuriat est convaincante. Mais la réalité est plus compliquée. La littérature a identifié trois conditions essentielles pour qu'un tel dispositif fonctionne vraiment.[66]

La première condition, c'est la stabilité des règles. Si les règles fiscales et sociales changent souvent, les entrepreneurs ne peuvent pas se projeter dans l'avenir et investir dans leur développement. Ils restent dans une logique de court terme, ce qui fragilise leur durabilité. Le statut d'auto-entrepreneur, marquée par plusieurs changements de règles dans les premières années, illustre bien ce risque.[67]

La deuxième condition, c'est la qualité de l'accompagnement après l'inscription. Grimm et Paffhausen (2015), dans une revue systématique portant sur les programmes d'appui aux micro-entreprises dans les pays en développement, ont conclu que l'accompagnement en gestion est le facteur qui fait le plus la différence entre les programmes qui réussissent et ceux qui échouent. Simplifier l'inscription sans accompagner les entrepreneurs ensuite, c'est les laisser seuls face à des difficultés qu'ils ne peuvent pas toujours surmonter seuls.[68]

La troisième condition, c'est l'accès réel aux marchés. Un entrepreneur bien accompagné et dans un cadre stable n'ira pas loin si les marchés lui restent fermés, que ce soit à cause de la concurrence de l'informel, du manque de demande solvable, ou de barrières non réglementaires. Rodrik (2007) rappelle que la formalisation n'est pas une fin en soi : c'est un outil pour connecter les entrepreneurs à des opportunités économiques réelles. Sans ces opportunités, le statut formel ne change pas grand-chose.[69]

Ces trois conditions forment ce qu'on pourrait appeler un triangle du succès. Si l'un des trois angles manque, l'ensemble du dispositif est fragilisé. C'est précisément ce triangle que nous allons utiliser pour évaluer le dispositif algérien dans les chapitres suivants : est-ce qu'il réunit ces trois conditions ? Et si non, quelles en sont les conséquences concrètes sur la durabilité des auto-entrepreneurs ?

---

[66] ILO (2015). *Transition from the Informal to the Formal Economy Recommendation, No. 204*. Genève : International Labour Organization. Lien :https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204

[67] Amorós, J. E., & Bosma, N. (2014). Global Entrepreneurship Monitor 2013 Global Report. GEM Consortium. Lien : https://www.gemconsortium.org/report/gem-2013-global-report

[68] Grimm, M., & Paffhausen, A. L. (2015). Do interventions targeted at micro-entrepreneurs create jobs? Labour Economics, 32, 67–85. Lien : https://doi.org/10.1016/j.labeco.2015.01.003

[69] Rodrik, D. (2008). One Economics, Many Recipes. Princeton University Press.

Section 3 : La durabilité socio-économique : concept et dimensions

Les deux sections précédentes ont défini l'entrepreneuriat individuel et analysé les facteurs qui poussent les individus vers l'auto-emploi. Il reste maintenant à aborder le concept central de la durabilité socio-économique. C'est autour de ce concept que sont construites nos trois hypothèses, et c'est à partir de lui que le dispositif algérien sera évalué dans les chapitres suivants. Cette section remonte aux origines du concept, explique comment il a été adapté au monde de l'entrepreneuriat, et clarifie les distinctions de vocabulaire qui l'entourent.

3.1 Du développement durable à la durabilité entrepreneuriale

Avant de pouvoir opérationnaliser le concept de durabilité pour les micro-entreprises, il est indispensable d'en retracer la genèse intellectuelle. Le terme ne s'est pas imposé d'emblée dans le champ de l'entrepreneuriat ; il est le fruit d'un glissement sémantique et théorique progressif. Comprendre comment une notion initialement forgée pour penser les grands équilibres planétaires a pu être déclinée, puis adaptée, à l'échelle d'une activité individuelle permet d'en saisir toute la richesse, mais aussi les limites. C'est en remontant à ses origines que nous pourrons mieux appréhender les enjeux spécifiques de la durabilité entrepreneuriale.

3.1.1 Origine du concept (Brundtland, 1987) et sa transposition aux entreprises

Le concept de durabilité tel qu'on l'utilise aujourd'hui vient du domaine de l'environnement. C'est le rapport Brundtland, publié en 1987 par une commission des Nations Unies, qui en a donné la définition fondatrice : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette phrase, devenue une référence mondiale, introduit deux idées importantes : d'abord, qu'il faut trouver un équilibre entre le court terme et le long terme ; ensuite, que les dimensions économique, sociale et environnementale sont liées et ne peuvent pas être pensées séparément.[70]

À partir des années 1990, cette idée a été transposée au monde des entreprises, notamment à travers le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elkington (1997) a popularisé la notion de « triple bottom line » : une entreprise doit être évaluée non seulement sur ses résultats financiers, mais aussi sur son impact social et environnemental. Cette vision

[70] Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). Notre avenir à tous [Rapport Brundtland]. Nations Unies. Lien : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf

plus large de la performance a progressivement influencé la façon dont on analyse la durabilité des organisations.[71]

Pour les micro-entreprises et les auto-entrepreneurs, cette transposition prend une forme différente. La dimension environnementale est généralement secondaire : une micro-entreprise a une empreinte écologique très faible. En revanche, les dimensions économique et sociale restent centrales, avec des enjeux spécifiques à la petite taille : la vulnérabilité personnelle de l'entrepreneur, sa dépendance à son environnement local, et le fait que sa situation personnelle et la santé de son entreprise sont intimement liées. Hall et al. (2010) soulignent que les cadres d'analyse du développement durable doivent être adaptés au contexte spécifique de l'entrepreneuriat, distinct de celui des grandes entreprises.[72]

3.1.2 La durabilité entrepreneuriale : définition et indicateurs dans la littérature

La « durabilité entrepreneuriale » n'a pas de définition unique dans la littérature. Selon les auteurs, elle peut désigner des choses assez différentes. Il est donc important de préciser le sens qu'on lui donne dans ce mémoire.[73]

Shepherd et Patzelt (2011) proposent une définition large : une activité est durable si elle se maintient et se développe dans le temps tout en contribuant positivement au bien-être de l'entrepreneur, de sa famille, de ses clients et de sa communauté. Cette vision est intéressante parce qu'elle ne se limite pas à la survie de l'entreprise mais intègre aussi l'impact humain et social de l'activité. Une entreprise qui tient debout mais qui appauvrit son propriétaire ou détruit son marché n'est pas vraiment durable.[74]

Dans la pratique, la durabilité est mesurée à travers plusieurs indicateurs. Sur le plan économique : le taux de survie à trois ou cinq ans, la croissance du chiffre d'affaires, la régularité des revenus, la capacité à s'autofinancer. Sur le plan social : l'amélioration des conditions de vie de l'entrepreneur, l'accès à la protection sociale, la contribution à l'emploi local. Waddock

[71] Elkington, J. (1997). Cannibals with Forks: The Triple Bottom Line of 21st Century Business. Oxford: Capstone. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Elkington+1997+Triple+Bottom+Line

[72] Hall, J. K., Daneke, G. A., & Lenox, M. J. (2010). Sustainable development and entrepreneurship. Journal of Business Venturing, 25(5), 439–448. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2010.01.002

[73] Dean, T. J., & McMullen, J. S. (2007). Toward a theory of sustainable entrepreneurship. Journal of Business Venturing, 22(1), 50–76. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2005.09.003

[74] Shepherd, D. A., & Patzelt, H. (2011). The new field of sustainable entrepreneurship. Entrepreneurship Theory and Practice, 35(1), 137–163. Lien : https://doi.org/10.1111/j.1540-6520.2010.00426.x

et Steckler (2016) ajoutent une dimension souvent oubliée : la satisfaction personnelle de l'entrepreneur, le sens qu'il donne à son activité, et sa motivation à persévérer même dans les moments difficiles.[75]

Ces indicateurs ne peuvent pas tous être appliqués de la même façon dans tous les contextes. En Algérie, les données longitudinales manquent, les statistiques officielles sont incomplètes, et la frontière entre activité formelle et informelle est souvent floue. C'est l'une des raisons pour lesquelles on a choisi une approche qualitative par entretiens : pour saisir des réalités que les chiffres officiels ne capturent pas.[76]

3.1.3 Distinction entre durabilité, pérennité, viabilité et survie de l'entreprise

Dans la littérature sur les petites entreprises, quatre termes sont souvent utilisés de façon interchangeable : durabilité, pérennité, viabilité et survie. En réalité, ils ne désignent pas la même chose. Il est important de les distinguer clairement, car cela change la façon dont on évalue un dispositif comme celui de l'auto-entrepreneur.

La survie, c'est le niveau le plus basique. Une entreprise survit si elle existe toujours, c'est-à-dire si elle n'a pas été fermée, dissoute ou abandonnée. Le taux de survie à trois ou cinq ans est l'indicateur le plus courant dans les études sur les petites entreprises, parce qu'il est facile à mesurer. Mais il cache beaucoup de choses : une entreprise peut survivre tout en générant des revenus insuffisants, en accumulant des dettes ou en dépendant entièrement d'aides publiques.[77]

La viabilité va plus loin. Une entreprise est viable si elle génère suffisamment de revenus pour couvrir ses charges et payer correctement son propriétaire, sans dépendre de subventions. Aldrich et Martinez (2001) soulignent que la viabilité est la première condition à remplir avant de pouvoir parler de durabilité : sans base économique solide, rien d'autre n'est possible.[78]

La pérennité ajoute une dimension temporelle. Une entreprise pérenne est non seulement viable aujourd'hui, mais elle a construit les conditions pour rester viable demain : elle a investi

[75] Cardon, M. S., Wincent, J., Singh, J., & Drnovsek, M. (2009). The nature and experience of entrepreneurial passion. *Academy of Management Review*, 34(3), 511–532. Lien : https://doi.org/10.5465/amr.2009.40633190

[76] Creswell, J. W. (2014). Research Design (4th ed.). Thousand Oaks: SAGE. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Creswell+2014+Research+Design

[77] Headd, B. (2003). Redefining business success. Small Business Economics, 21(1), 51–61. Lien : https://doi.org/10.1023/A:1024433630958

[78] Brush, C. G., & Vanderwerf, P. A. (1992). A comparison of methods and sources for obtaining estimates of new venture performance. *Journal of Business Venturing*, 7(2), 157–170.

dans ses compétences, diversifié sa clientèle, développé ses réseaux. La pérennité, c'est moins un état qu'un processus continu d'adaptation et de renforcement.[79]

La durabilité, enfin, est le concept le plus large. Elle englobe les trois précédents (survie, viabilité, pérennité) mais y ajoute une dimension humaine et sociale. Une activité d'auto-entrepreneur est durable si elle améliore les conditions de vie de l'entrepreneur, lui offre une protection sociale réelle, lui donne une légitimité professionnelle et lui permet de s'inscrire durablement dans son environnement économique et social. C'est cette vision complète de la durabilité qui guide notre recherche et structure nos trois hypothèses H1, H2 et H3.

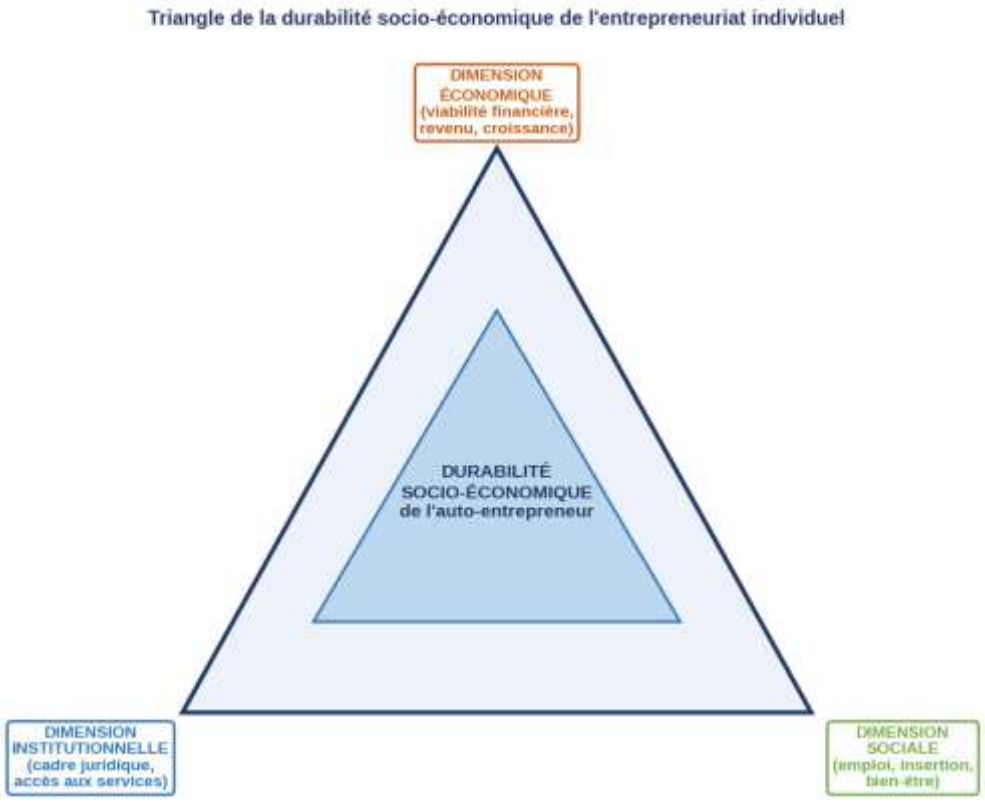
Cette distinction a des conséquences pratiques directes. Un dispositif comme celui de l'auto-entrepreneur en Algérie ne peut pas se contenter de produire de bons taux de survie à court terme. Pour être vraiment réussi, il doit contribuer à la durabilité dans son sens le plus complet : économique, sociale et institutionnelle. C'est l'exigence que ce mémoire cherche à appliquer à son évaluation.

3.2 Les trois dimensions de la durabilité socio-économique retenues

On a maintenant une définition claire de ce qu'est la durabilité et de ce qui la distingue de la simple survie ou de la viabilité. Il reste à préciser les trois dimensions spécifiques qu'on va utiliser pour évaluer la durabilité des auto-entrepreneurs dans ce mémoire. Ce choix n'est pas arbitraire : il découle directement de nos trois hypothèses de recherche et de la réalité concrète du dispositif algérien. Chaque dimension correspond à un enjeu fondamental du statut, et à un axe d'analyse dans notre étude de terrain.

Figure 3 : Triangle de la durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel

[79] Perren, L. (1999). Factors in the growth of micro-enterprises. Journal of Small Business and Enterprise Development, 6(4), 366–385. Lien : https://doi.org/10.1108/EUM0000000006691



Source : réalisé par nos soins

3.2.1 Dimension 1 : Stabilité des revenus : régularité, suffisance et évolution du chiffre d'affaires

La première dimension retenue est la stabilité des revenus. Elle correspond à notre hypothèse H1 et constitue la base de toute durabilité économique. Sans revenus suffisants et réguliers, aucune activité ne peut tenir dans le temps, même si elle bénéficie d'un accompagnement institutionnel de qualité.[80]

La stabilité des revenus recouvre trois aspects distincts. Le premier est la régularité : un auto-entrepreneur peut gagner suffisamment sur l'année, mais traverser des mois très difficiles et d'autres très bons. Cette irrégularité crée une incertitude qui complique la gestion du quotidien et peut provoquer des crises de trésorerie dangereuses. Morduch et Haggard (2002) ont montré que pour les ménages à faibles revenus, la prévisibilité des entrées d'argent est

[80] Headd, B. (2003). Redefining business success. Small Business Economics, 21(1), 51–61. Lien : https://doi.org/10.1023/A:1024433630958

souvent plus importante que leur montant moyen, ce qui est imprévisible est difficile à gérer, même si ça finit par s'équilibrer sur l'année.[81]

Le deuxième aspect est la suffisance : est-ce que les revenus couvrent à la fois les charges de l'activité et les besoins personnels et familiaux de l'entrepreneur ? Ce seuil varie beaucoup selon les personnes : un jeune célibataire sans charges n'a pas les mêmes besoins qu'un père ou une mère de famille. Dans les pays en développement, le décalage entre ce que génère l'activité et ce que nécessite le ménage est souvent l'une des premières raisons qui poussent à abandonner la formalité et à retourner à l'informalité.[82]

Le troisième aspect est l'évolution du chiffre d'affaires dans le temps. Une activité dont le chiffre d'affaires ne progresse pas ou pire, qui recule est en danger, même si elle survit à court terme. À l'inverse, une croissance même modeste montre que l'activité se développe et renforce ses bases. Dans notre étude de terrain, on interrogera les répondants non seulement sur leur niveau de revenus actuel, mais aussi sur la trajectoire de leurs revenus depuis leur enregistrement.[83]

3.2.2 Dimension 2 : Pérennité de l'activité : survie, continuité et capacité de développement

La deuxième dimension retenue est la pérennité de l'activité, qui correspond à notre hypothèse H2. Si la stabilité des revenus est la condition économique de base, la pérennité est sa condition temporelle : est-ce que l'activité peut durer et se développer dans le temps, en faisant face aux obstacles qui se présentent inévitablement ?[84]

Les chiffres de survie des micro-entreprises sont généralement préoccupants. En France, l'INSEE a montré qu'environ trois sur quatre des entreprises créées en 2014 étaient encore

[81] Collins, D., Morduch, J., Rutherford, S., & Ruthven, O. (2009). *Portfolios of the Poor: How the World's Poor Live on $2 a Day*. Princeton University Press.

[82] Perry, G. E., Maloney, W. F., Arias, O. S., Fajnzylber, P., Mason, A. D., & Saavedra-Chanduvi, J. (2007). *Informality: Exit and Exclusion*. Washington, DC : World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/9f3adf12-2264-5ce5-a8c0-886bc9d41632

[83] Davidsson, P., & Wiklund, J. (2000). Conceptual and empirical challenges in the study of firm growth. In D. Sexton & H. Landström (Eds.), *The Blackwell Handbook of Entrepreneurship* (pp. 26–44). Oxford : Blackwell.

[84] Ucbasaran, D., Shepherd, D. A., Lockett, A., & Lyon, S. J. (2013). Life after business failure. Journal of Management, 39(1), 163–202. Lien : https://doi.org/10.1177/0149206312457823

actives trois ans plus tard. Dans les pays en développement, les taux d'abandon sont encore plus élevés, à cause d'environnements économiques et institutionnels plus instables.[85]

Mais comme on l'a vu, survivre ne suffit pas. Une entreprise qui ne fait que tenir debout sans se développer accumule des retards et des fragilités. Wiklund et al. (2011) ont montré que les micro-entreprises qui ne cherchent pas à évoluer (diversifier leur offre, élargir leur clientèle, améliorer leurs compétences) deviennent de plus en plus vulnérables avec le temps, parce que leur environnement change autour d'elles alors qu'elles restent immobiles.[86]

La capacité de développement est donc une partie intégrante de la pérennité. Elle dépend de plusieurs facteurs : l'ambition de l'entrepreneur, son accès aux ressources et aux financements, la qualité de l'accompagnement disponible, et la dynamique du marché local. Storey (1994) identifie ces trois éléments : ambition, ressources, environnement, comme le trinôme fondamental qui détermine les perspectives de développement des petites entreprises.[87]

3.2.3 Dimension 3 : Sécurité professionnelle : couverture sociale, statut et reconnaissance juridique

La troisième dimension retenue est la sécurité professionnelle, qui correspond à notre hypothèse H3. C'est probablement la dimension la plus spécifique à notre sujet. Ce qui distingue un statut d'auto-entrepreneur d'une simple tolérance de l'auto-emploi informel, c'est précisément l'ensemble de garanties (sociales, juridiques, institutionnelles) qu'il est censé apporter à ceux qui l'adoptent.[88]

La première composante est la couverture sociale. Pour un salarié, la couverture maladie et les droits à la retraite sont automatiques. Pour un auto-entrepreneur, ces droits doivent être construits activement, via des cotisations à un régime spécifique. La question importante n'est pas seulement de savoir si ces droits existent dans les textes, c'est de savoir si les auto-entrepreneurs y accèdent vraiment dans les faits. Holzmann et Jørgensen (2001) ont montré que

[85] INSEE (2019). Taux de survie des entreprises créées en 2014. Lien https://www.insee.fr/fr/statistiques/4130923

[86] Wiklund, J., & Shepherd, D. (2003). Aspiring for, and achieving growth: The moderating role of resources and opportunities. *Journal of Management Studies*, 40(8), 1919–1941. Lien : https://doi.org/10.1046/j.1365-2958.2003.00467.x

[87] Storey, D. J. (1994). Understanding the Small Business Sector. London: Routledge. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Storey+1994

[88] ILO (2015), *op. cit*

c'est l'accès effectif à la protection sociale et pas sa simple existence formelle qui protège vraiment les ménages contre les chocs économiques.[89]

La deuxième composante est la reconnaissance juridique. Un auto-entrepreneur enregistré a une existence légale : il peut signer des contrats, émettre des factures officielles, accéder aux appels d'offres. De Soto (2000) a bien expliqué ce que cela change : un travailleur informel peut avoir des actifs économiques réels, mais s'ils n'existent pas juridiquement, il ne peut pas les mobiliser comme garanties ou les faire valoir dans les circuits économiques formels. La formalisation crée cette existence juridique qui change la relation de l'entrepreneur avec son environnement économique et institutionnel.[90]

La troisième composante est la reconnaissance professionnelle et sociale. Avoir un statut officiel change la façon dont les clients, les partenaires et les institutions perçoivent l'entrepreneur. Cette dimension est souvent sous-estimée dans les analyses économiques, mais elle est très importante pour la durabilité. Un entrepreneur qui se sent reconnu et respecté est plus motivé à investir, à respecter ses obligations et à construire sur le long terme. À l'inverse, un entrepreneur qui vit son statut comme une formalité sans valeur réelle aura tendance à le délaisser, c'est ce qu'on appelle la « formalité symbolique ».[91]

Ces trois dimensions ne fonctionnent pas de façon isolée. Elles s'alimentent mutuellement : des revenus stables permettent de cotiser régulièrement, ce qui renforce la sécurité professionnelle ; une activité pérenne facilite l'accès au crédit, ce qui améliore la stabilité des revenus ; une reconnaissance juridique solide ouvre des marchés qui améliorent la pérennité. C'est cette interdépendance qu'on cherchera à mettre en lumière dans notre étude empirique, en examinant comment le dispositif algérien agit ou n'agit pas sur chacun de ces trois leviers.

3.3 Facteurs déterminants de la durabilité des micro-entreprises

Définir les dimensions de la durabilité ne suffit pas. Il faut aussi comprendre ce qui fait que certaines micro-entreprises arrivent à les atteindre et d'autres non. La littérature identifie

[89] Holzmann, R., & Jørgensen, S. (2001). Social risk management. International Tax and Public Finance, 8(4), 529–556. Lien : https://doi.org/10.1023/A:1011247814590

[90] De Soto, H. (2000). The Mystery of Capital. New York: Basic Books. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=De+Soto+2000+Mystery+of+Capital

[91] Webb, J. W., Tihanyi, L., Ireland, R. D., & Sirmon, D. G. (2009). You say illegal, I say legitimate. Academy of Management Review, 34(3), 492–510. Lien : https://doi.org/10.5465/amr.2009.40632826

deux grandes catégories de facteurs : les facteurs internes, qui dépendent de l'entrepreneur lui-même et les facteurs externes, qui dépendent de son environnement. On ajoute à ces deux catégories un cadre théorique complémentaire (Douglass North) qui aide à comprendre comment les institutions influencent les comportements entrepreneuriaux.

Figure 4 : Facteurs de durabilité de l'entrepreneuriat individuel — synthèse de la littérature



Source : réalisé par nos soins

3.3.1 Facteurs internes : capital humain, compétences managériales, motivation de l'entrepreneur

Dans une micro-entreprise, tout repose sur une seule personne. C'est pourquoi les caractéristiques personnelles de l'entrepreneur sont son principal atout ou sa principale faiblesse. La littérature identifie trois facteurs internes particulièrement importants.[92]

[92] Unger, J. M., Rauch, A., Frese, M., & Rosenbusch, N. (2011). Human capital and entrepreneurial success. Journal of Business Venturing, 26(3), 341–358. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2009.09.004

Le premier, c'est le capital humain : l'ensemble des connaissances, compétences et expériences que l'entrepreneur a accumulées au fil de sa vie, que ce soit à travers des études, des formations ou des expériences de travail. Becker (1964), dont les travaux sur le capital humain restent une référence, a montré que l'investissement dans les connaissances et les compétences est l'un des déterminants les plus puissants de la productivité individuelle. Appliqué à l'entrepreneuriat : un auto-entrepreneur mieux formé, avec une expérience dans son secteur, a statistiquement plus de chances de construire une activité durable.[93]

Le deuxième facteur, c'est les compétences managériales. Gérer une petite activité, ce n'est pas seulement bien faire son métier. Il faut aussi suivre sa trésorerie, gérer ses clients, respecter ses obligations fiscales, planifier ses achats. Beaucoup d'auto-entrepreneurs — surtout ceux qui se sont lancés dans l'urgence, sans préparation suffisante — ont des lacunes dans ces compétences de gestion. Colombo et Grilli (2005) ont montré que ces lacunes sont souvent la première cause de défaillance des petites entreprises, avant même les problèmes de marché ou de financement.[94]

Le troisième facteur, c'est la motivation. Créer une activité, c'est un parcours difficile, plein d'obstacles et d'incertitudes. Un entrepreneur qui croit vraiment à son projet, qui a une raison personnelle de persévérer, résistera mieux aux difficultés du démarrage qu'un entrepreneur qui s'est lancé uniquement parce qu'il n'avait pas le choix. Dees (1998) souligne que la force de la motivation initiale est l'un des meilleurs prédicteurs de la capacité à rebondir face aux difficultés.[95]

3.3.2 Facteurs externes : cadre institutionnel, accès au financement, dynamique de marché

Les facteurs internes sont nécessaires mais pas suffisants. Un entrepreneur compétent, motivé et bien formé peut quand même échouer si son environnement ne lui donne pas les conditions minimales pour réussir. La durabilité d'une micro-entreprise est le résultat de la combinaison entre les capacités de l'entrepreneur et la qualité de son environnement.

Le premier facteur externe, c'est le cadre institutionnel. Des règles claires, stables et prévisibles comme une fiscalité simple, des procédures administratives rapides, des

[93] Becker, G. S. (1964). *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*. New York : Columbia University Press / NBER.

[94] Thornhill, S., & Amit, R. (2003). Learning about failure: Bankruptcy, firm age, and the resource-based view. *Organization Science*, 14(5), 497–509. Lien : https://doi.org/10.1287/orsc.14.5.497.16761

[95] Shane, S., Locke, E. A., & Collins, C. J. (2003). Entrepreneurial motivation. *Human Resource Management Review*, 13(2), 257–279. Lien : https://doi.org/10.1016/S1053-4822(03)00017-2

mécanismes de résolution des conflits accessibles, constituent un environnement favorable à l'entrepreneuriat. À l'inverse, un environnement marqué par l'instabilité réglementaire, la bureaucratie ou la corruption pénalise surtout les micro-entreprises, qui n'ont pas les ressources pour naviguer dans des systèmes complexes. Acemoglu et Robinson (2012) ont montré que la qualité des institutions est l'un des facteurs les plus déterminants des performances économiques à long terme d'un pays.[96]

Le deuxième facteur externe, c'est l'accès au financement. Les micro-entreprises ont souvent peu de capital au départ et peu de garanties à offrir aux banques. Beck et al. (2005), dans une étude sur 54 pays, ont montré que les contraintes financières sont l'obstacle le plus fréquemment cité par les petites entreprises comme frein à leur développement et que ces contraintes sont plus sévères dans les pays où le système financier est moins développé. Pour un auto-entrepreneur, accéder à un micro-crédit ou à une garantie publique peut être la différence entre une activité qui investit et se développe, et une activité qui stagne faute de moyens.[97]

Le troisième facteur externe, c'est la dynamique du marché. Même avec un bon accompagnement et un financement accessible, si les marchés sont saturés ou dominés par une concurrence informelle déloyale, les chances de succès restent faibles. Porter (1990) rappelle que la performance d'une entreprise dépend fondamentalement de la structure de son marché et de la dynamique concurrentielle dans laquelle elle s'inscrit. Pour les auto-entrepreneurs algériens, cela signifie que le choix du secteur et la capacité à se différencier de l'informel sont des décisions stratégiques qui ne peuvent pas être ignorées.[98]

3.3.3 La théorie institutionnelle de North (1990) : institutions formelles et comportement entrepreneurial

Pour mieux articuler les facteurs internes et externes et comprendre leur interaction dans le contexte algérien, on mobilise le cadre théorique de Douglass North, présenté dans son

[96] Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). Why Nations Fail. New York: Crown Business. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Acemoglu+Robinson+2012+Why+Nations+Fail

[97] Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Maksimovic, V. (2005). Financial and legal constraints to growth. Journal of Finance, 60(1), 137–177. Lien : https://doi.org/10.1111/j.1540-6261.2005.00727.x

[98] Porter, M. E. (1990). The Competitive Advantage of Nations. New York: Free Press. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=Porter+1990+Competitive+Advantage+Nations

ouvrage Institutions, Institutional Change and Economic Performance (1990). Ce travail, qui lui a valu le Prix Nobel d'économie en 1993, offre des outils très utiles pour analyser pourquoi certains dispositifs de formalisation fonctionnent et d'autres non.[99]

North définit les institutions comme les « règles du jeu » d'une société. Il distingue deux types de règles : les institutions formelles telles que les lois, règlements, droits de propriété et les institutions informelles comme les normes sociales, habitudes culturelles, conventions tacites. Son apport principal est de montrer que ce sont souvent les institutions informelles qui ont le plus d'influence sur les comportements économiques, parce qu'elles persistent bien au-delà des réformes législatives et déterminent la façon dont les acteurs interprètent et appliquent les règles formelles.[100]

Appliqué à l'auto-entrepreneuriat, ce cadre explique pourquoi deux pays peuvent adopter des dispositifs formellement similaires et obtenir des résultats très différents. Si la culture locale valorise l'informalité, si la méfiance envers l'État est profondément ancrée, si les réseaux professionnels fonctionnent surtout dans l'informel, alors même le meilleur dispositif formel aura des effets limités. Acs et al. (2008) soulignent que l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique varie selon le stade de développement institutionnel du pays.[101]

North introduit aussi la notion de « dépendance de sentier » c'est à dire l'idée que les choix institutionnels passés contraignent les possibilités futures. Une société qui a longtemps fonctionné dans l'informalité ne peut pas basculer vers la formalité du jour au lendemain, même si les nouvelles règles sont objectivement meilleures. Ce changement prend du temps, rencontre des résistances, et nécessite que les acteurs apprennent collectivement de nouvelles façons de faire. Mahoney (2000) a bien documenté ce phénomène dans différents contextes historiques.[102]

Ce cadre théorique est particulièrement pertinent pour l'Algérie. Il invite à ne pas se contenter de lire les textes de loi pour évaluer le dispositif de l'auto-entrepreneur mais il faut regarder comment les acteurs le vivent concrètement. Comment les auto-entrepreneurs l'interprètent, comment les responsables institutionnels l'appliquent, et comment les habitudes

[99] North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press. Lien : https://doi.org/10.1017/CBO9780511808678

[100] North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press. Lien : https://doi.org/10.1017/CBO9780511808678

[101] Acs, Z. J., Desai, S., & Hessels, J. (2008). Entrepreneurship, economic development and institutions. Small Business Economics, 31(3), 219–234. Lien : https://doi.org/10.1007/s11187-008-9135-9

[102] Mahoney, J. (2000). Path dependence in historical sociology. Theory and Society, 29(4), 507–548. Lien : https://doi.org/10.1023/A:1007113830879

culturelles locales l'influencent. C'est précisément ce que notre étude de terrain du Chapitre 3 cherchera à documenter.

Conclusion du Chapitre 1 :

Ce premier chapitre a permis de poser les jalons théoriques de notre recherche en distinguant clairement la simple survie d'une activité de sa véritable durabilité socio-économique.

Nous avons vu que la pérennité d'une micro-entreprise ne dépend pas uniquement de la volonté de son fondateur, mais résulte d'une alchimie complexe entre son capital humain, la dynamique du marché et, surtout, la qualité des institutions qui l'entourent.

La théorie de North nous rappelle que la simple existence d'une règle formelle (comme une nouvelle loi) ne suffit pas à éradiquer les pratiques informelles si les habitudes et les méfiances culturelles persistent.

Ces outils conceptuels, aussi robustes soient-ls, ne prennent cependant tout leur sens que lorsqu'ils sont confrontés à un contexte réel. C'est précisément ce changement d'échelle, du théorique au contextuel, que nous opérons dans le chapitre suivant en analysant le paysage de l'entrepreneuriat individuel en Algérie.

Chapitre 02 :

L'entrepreneuriat individuel en Algérie et le dispositif de l'auto-entrepreneur

Chapitre 2 : Contexte algérien et dispositif de l'auto-entrepreneur

Introduction :

Fort de ce cadre théorique, notre recherche opère un changement de perspective pour s'ancrer dans la réalité algérienne. Ce deuxième chapitre s'appuie exclusivement sur une analyse documentaire (sources secondaires, textes juridiques, données statistiques) afin de dresser un état des lieux du marché du travail et du dispositif de l'auto-entrepreneur.

Il s'agit de comprendre comment les concepts auparavant définis se matérialisent dans un contexte marqué par un chômage structurel, une informalité massive et l'héritage contrasté des anciens dispositifs d'aide (ANSEJ, CNAC, ANADE). En décortiquant l'architecture juridique, fiscale et institutionnelle de la loi n° 22-23, nous chercherons à identifier l'écart potentiel entre les ambitions affichées par le législateur et les premières réalités chiffrées du dispositif.

Section 1 : Contexte de l'entrepreneuriat individuel en Algérie

Avant d'analyser le dispositif de l'auto-entrepreneur, il faut comprendre le contexte dans lequel il a été créé. Cette section décrit les grandes réalités du marché du travail algérien dont le chômage, ses inégalités, et l'étendue de l'économie informelle. C'est dans ce contexte précis que la création d'un statut simplifié pour les travailleurs indépendants prend tout son sens.

1.1 Le marché du travail algérien : chômage et informalité

Le marché du travail algérien est marqué par des contrastes importants. En apparence, les indicateurs macroéconomiques récents semblent positifs : la croissance économique s'est maintenue au-dessus de 4 % en 2023, tirée principalement par les hydrocarbures. Mais derrière ces chiffres, des problèmes persistent avec un chômage élevé et la présence de l'informel.[103]

1.1.1 Taux de chômage en Algérie : évolution, structure par âge et par région (ONS)

Selon l'enquête sur l'emploi publiée par l'Office National des Statistiques (ONS) en octobre 2024, le taux de chômage national atteint 12,7 %, soit environ 1,759 million de personnes sans emploi. C'est le taux le plus élevé enregistré depuis 2011, en hausse par rapport aux 11,4 % de mai 2019. La population active totale est estimée à 13,814 millions de personnes,

[103] Banque mondiale (2024). *Rapport de suivi de la situation économique algérienne, Automne 2023 : Poursuivre l'effort de diversification*. Washington, DC : World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/d2350a28-38c0-48c6-b7cf-0587e0c33ba1

pour une population totale d'environ 45,5 millions d'habitants. Le taux d'activité (41,7 %) reste relativement faible, ce qui signifie qu'une grande partie de la population en âge de travailler n'est pas sur le marché du travail.[104]

Ces chiffres globaux cachent des inégalités importantes. La première concerne le genre : le chômage touche 9 % des hommes, mais 25,4 % des femmes soit presque trois fois plus. Cette différence reflète des obstacles structurels profonds : normes sociales qui limitent l'activité féminine, manque de garde d'enfants, discriminations à l'embauche. Pour notre sujet, cela signifie que les femmes représentent un public cible prioritaire pour le dispositif de l'auto-entrepreneur à condition que ce statut soit réellement adapté à leurs contraintes.[105]

La deuxième inégalité est géographique. Le chômage est généralement plus élevé dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux que dans les grandes villes du Nord. Cette disparité territoriale soulève une question importante : est-ce que les dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat sont réellement accessibles aux populations des régions éloignées ?[106]

Il faut aussi mentionner les personnes qui ne sont ni officiellement au chômage ni réellement en emploi. L'ONS estime cette catégorie à 1,984 million de personnes en octobre 2024, ces individus découragés, qui ont arrêté de chercher du travail, ou qui exercent des activités marginales insuffisantes. Si on additionne chômage officiel et halo du chômage, c'est près de 3,7 millions de personnes qui se trouvent dans une situation d'emploi insatisfaisante, donc un chiffre qui reflète bien mieux la réalité des tensions sur le marché du travail algérien.[107]

[104] ONS (2024). *Enquête sur l'emploi : résultats octobre 2024*. Alger : Office National des Statistiques. Lien : https://www.ons.dz/IMG/pdf/emploi_chom_octobre2024.pdf

[105] Op. Cit. https://algerie-eco.com/2025/02/28/emploi-et-taux-de-chomage-en-algerie-les-chiffres-de-lons/

[106] ETF (2022). *Algeria – Education, Training and Employment Developments 2022*. Turin : European Training Foundation. Lien: https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/algeria-education-training-and-employment-developments-2022

[107] Idem https://algerie-eco.com/2025/02/28/emploi-et-taux-de-chomage-en-algerie-les-chiffres-de-lons/

Figure 5 : Évolution du taux de chômage en Algérie (2015–2024)



Source : Réalisé par nos soins à partir de : World Bank Development Indicators — ILO Modeled Estimates (SL.UEM.TOTL.ZS, 2024). Point ONS 2024 : TSA Algérie / ONS (estimation révisée, déc. 2024)

1.1.2 Chômage des jeunes et des diplômés : un enjeu socio-économique majeur

Parmi toutes les catégories touchées par le chômage, ce sont les jeunes et les diplômés qui posent les défis les plus urgents. Selon l'ONS d'octobre 2024, le taux de chômage des 16-24 ans atteint 29,3 % soit plus du double du taux national. Dans cette tranche d'âge, 42,5 % des chômeurs n'ont aucun diplôme.[108]

Mais le paradoxe le plus frappant, c'est que même les diplômés universitaires ne sont pas à l'abri. Selon les données de l'ONS, les diplômés du supérieur représentent 31,4 % de l'ensemble des chômeurs, avec un taux de chômage propre d'environ 19 %. Ce phénomène traduit une inadéquation structurelle entre les formations dispensées par les universités et les besoins réels du marché du travail.[109]

[108] ONS (2024), op. cit. / Maghreb Émergent (2025, 1er mars). Chômage en Algérie : un taux alarmant en octobre 2024. Lien : https://maghrebemergent.news/fr/chomage-en-algerie-un-taux-alarmant-enregistre-en-octobre-2024/

[109] Le Matin d'Algérie (2025). Chômage en Algérie : quand le discours officiel verse dans le mentir vrai. Lien : https://lematindalgerie.com/chomage-en-algerie-quand-le-discours-officiel-verse-dans-le-mentir-vrai/

1.1.3 Ampleur de l'économie informelle en Algérie : estimations et secteurs concernés

L'économie informelle constitue l'autre grande réalité du marché du travail algérien. Elle est difficile à mesurer et échappe aux statistiques officielles mais les estimations disponibles sont convergentes : le secteur informel représenterait entre 40 et 50 % de l'activité économique réelle en Algérie, une proportion parmi les plus élevées de la région MENA.[110]

Un indicateur très révélateur de l'ampleur de cette informalité, c'est la masse d'argent liquide qui circule en dehors des banques. Selon la Banque d'Algérie, cette circulation hors circuits bancaires a atteint 8 030,76 milliards de dinars à fin décembre 2023, en hausse de 8,6 % par rapport à l'année précédente. Elle représente des transactions commerciales, des salaires, des loyers et des investissements qui échappent totalement au contrôle fiscal.[111]

Les causes de cette informalité massive sont à la fois du côté de l'offre et de la demande. Du côté des travailleurs : absence d'alternatives formelles accessibles, coût perçu de la formalisation, méfiance envers les institutions. Du côté des clients et des entreprises qui font appel à ces travailleurs : prix plus bas, absence de TVA, flexibilité. Cette double logique rend l'informalité très résistante aux politiques qui n'agissent que sur un seul de ces ressorts.[112]

C'est face à cette réalité que le gouvernement algérien a décidé de créer le statut de l'auto-entrepreneur. L'objectif était de proposer un cadre légal simple et accessible, qui permette aux travailleurs informels et aux chômeurs de se formaliser sans subir les lourdeurs des dispositifs existants. Dans quelle mesure cet objectif a-t-il été atteint ? Les sections suivantes y répondent.

1.2 L'entrepreneuriat individuel en Algérie : état des lieux

On a vu que le marché du travail algérien est marqué par un chômage élevé et une informalité massive. Mais qui sont concrètement les entrepreneurs individuels algériens ? Quels obstacles rencontrent-ils ? Et que nous apprennent les dispositifs publics qui ont existé avant le statut de l'auto-entrepreneur ? Cette sous-section répond à ces trois questions.

1.2.1 Profil des entrepreneurs individuels algériens : secteurs, genre, niveau d'instruction

[110] Schneider, F. (2012). *The Shadow Economy and Work in the Shadow: What Do We (Not) Know?* IZA Discussion Paper No. 6423. Lien : http://ftp.iza.org/dp6423.pdf

[111] Banque d'Algérie (2024). Rapport annuel 2023.

[112] Perry, G. E. et al. (2007). Informality: Exit and Exclusion. Washington DC: World Bank. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6730

Les données disponibles sur les dispositifs ANSEJ et ANADE montrent que l'entrepreneuriat individuel en Algérie est très concentré dans certains secteurs. Les services représentent entre 28 et 30 % des micro-entreprises créées. Viennent ensuite le transport de marchandises et l'agriculture (environ 15 % chacun), puis l'artisanat (11 %), le BTP (9 %), l'industrie légère (7 %) et le transport de voyageurs (5 %). On est donc majoritairement dans des secteurs où on peut démarrer sans grand capital, ce qui confirme que beaucoup de ces créations sont motivées par la nécessité plutôt que par une réelle opportunité de marché.[113]

Sur le plan géographique et sur les 386 280 projets financés par l'ANADE entre 1997 et mars 2020, 68 % sont localisés dans les wilayas du nord, soit 261 826 entreprises contre 22 % dans les Hauts-Plateaux et seulement 10 % dans le sud. Cette inégalité territoriale soulève une vraie question : est-ce que les dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat atteignent vraiment les régions les plus défavorisées, là où le chômage est souvent le plus élevé ?[114]

Sur le plan du genre, la situation est également déséquilibrée. Seulement 10 % des micro-entreprises créées via l'ANSEJ/ANADE l'ont été par des femmes. La CNAC présente un chiffre légèrement supérieur : 10,7 % de ses financements ont bénéficié à des projets féminins. Les femmes entrepreneurs se concentrent principalement dans les professions libérales (49,4 % de leurs projets), l'artisanat (22,5 %) et l'industrie légère (22,1 %). Ces chiffres montrent qu'il existe de vraies barrières à l'entrée dans l'entrepreneuriat formel pour les femmes, qui tiennent à la fois à des facteurs socioculturels, financiers et informationnels.[115]

Quant au niveau d'instruction, le profil est hétérogène. Une partie des créateurs de micro-entreprises sont des diplômés universitaires ou de la formation professionnelle. Une autre partie est composée de personnes peu qualifiées, qui créent des activités dans des secteurs à faible valeur ajoutée. Cette diversité de profils rend nécessaire un accompagnement différencié selon les besoins de chaque catégorie.[116]

---

[113] APS / Radio Algérienne (2021, 24 janvier). Micro-entreprises : les Services représentent près de 30% des projets ANSEJ. Lien : https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20210124/206063.html

[114] Ministère chargé des micro-entreprises / APS (2021). Repris dans : Algérie Eco (2021, 24 janvier). Les services représentent près de 30 % des projets ANSEJ. Lien : https://www.algerie-eco.com/2021/01/24/les-services-representent-pres-de-30-des-projets-ansej/

[115] Horizons (2025, 3 janvier). ANGEM – ANADE - CNAC, trio gagnant pour les entrepreneures. Lien : https://www.horizons.dz/?p=213952 / Radio Algérienne (2017). ANSEJ et CNAC. Lien : https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20171031/124757.html

[116] ONS (2024). Enquête sur l'emploi, octobre 2024. / ETF (2022), op. cit.

1.2.2 Obstacles récurrents à la création et au développement de micro-entreprises en Algérie

Malgré les efforts successifs des pouvoirs publics, les entrepreneurs individuels algériens font face à des obstacles structurels qui persistent depuis des années. Ces obstacles expliquent pourquoi une réforme était nécessaire et ils constituent le contexte dans lequel le dispositif de l'auto-entrepreneur a été conçu.[117]

Le premier obstacle, c'est la lourdeur administrative. Malgré plusieurs réformes du climat des affaires notamment la loi sur l'investissement de 2022 et la suppression de la règle 51/49 en 2020, la bureaucratie reste un frein majeur. La Banque Mondiale classait régulièrement l'Algérie dans les pays les moins bien notés pour la facilité de création d'entreprise, en raison du nombre de procédures requises, des délais et des coûts administratifs.[118]

Le deuxième obstacle, c'est l'accès au financement. Les banques algériennes majoritairement publiques appliquent des critères peu adaptés aux petits entrepreneurs : garanties immobilières exigées, procédures longues, peu d'appétit pour le risque. Les dispositifs ANSEJ et CNAC ont partiellement pallié ce manque, mais au prix d'un taux très élevé de crédits impayés, ce qui a finalement conduit à la dissolution de l'ANSEJ en 2022. En dehors de ces dispositifs, beaucoup d'entrepreneurs se retrouvent à compter sur leurs économies personnelles ou sur l'aide de leur famille.[119]

Le troisième obstacle, c'est la concurrence de l'économie informelle. Un entrepreneur qui se formalise se retrouve en concurrence avec des acteurs informels qui ne paient ni impôts ni charges sociales, et peuvent donc proposer des prix plus bas. Cette asymétrie décourage la formalisation et réduit les avantages concurrentiels que le statut légal devrait normalement apporter. Dans des secteurs comme le petit commerce, l'artisanat ou les services à la personne, cette concurrence est particulièrement intense.[120]

---

[117] Banque Mondiale (2020). Doing Business 2020. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32436 / Banque Mondiale (2023). Rapport de suivi économique Algérie. Lien : https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2023/06/22/algeria-embracing-favorable-winds

[118] Banque mondiale (2024). *Business Ready (B-READY) 2024*. Washington, DC : World Bank. Lien : https://www.worldbank.org/en/businessready

[119] ITMAG (2026, 25 avril). L'Algérie ouvre enfin ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/lalgerie-ouvre-enfin-ses-marches-publics-aux-start-up-br-game-changer-ou-fausse-bonne-idee/

[120] Perry, G. E. et al. (2007). Informality: Exit and Exclusion. Washington DC: World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6730

Le quatrième obstacle, enfin, c'est le manque d'accompagnement après la création. Les dispositifs publics algériens ont longtemps concentré leurs efforts sur la phase de lancement (financement, enregistrement, formalités) sans assurer un suivi sérieux ensuite. Or, c'est dans les deux à trois premières années que les micro-entreprises sont les plus fragiles et ont le plus besoin de soutien. L'absence d'un accompagnement structuré en matière de gestion et d'accès aux marchés explique en grande partie les taux d'abandon élevés observés.[121]

1.2.3 Historique des politiques d'emploi : ANSEJ, CNAC, ANADE.

Avant le dispositif de l'auto-entrepreneur, l'Algérie disposait depuis les années 1990 de plusieurs mécanismes publics d'appui à l'entrepreneuriat des chômeurs : principalement l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM. Ces dispositifs ont constitué pendant deux décennies la réponse principale de l'État au défi du chômage par la création d'activités. Leur bilan est contrasté et il offre des enseignements importants pour comprendre pourquoi un nouveau dispositif était nécessaire.[122]

L'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes), créée en 1996, est le plus connu de ces dispositifs. Rebaptisée ANADE en 2020 puis dissoute en 2022, elle fonctionnait sur la base d'un financement triangulaire : apport personnel du bénéficiaire, prêt bancaire et prêt sans intérêt de l'agence. En volumétrie, les résultats sont impressionnants : entre 1997 et mars 2020, l'ANSEJ/ANADE a financé 386 280 projets. Combiné avec la CNAC, le dispositif avait permis la création de plus de 512 000 micro-entreprises et 1 153 679 emplois jusqu'en 2018.[123]

Mais derrière ces chiffres, les problèmes étaient sérieux. Selon des analystes et responsables algériens, plus de 70 % des entreprises créées via l'ANSEJ se trouvaient en situation de crise et ne pouvaient pas rembourser leurs crédits. Les causes sont multiples : mauvaise sélection des projets, accompagnement post-création quasi inexistant, crédits accordés à des porteurs de projets insuffisamment préparés, et dans certains cas, des bénéficiaires qui cherchaient les fonds sans vraiment vouloir créer une activité viable.[124]

---

[121] Ecotimes (2021, 5 avril). Dispositifs d'aides à l'emploi des jeunes : un bilan en demi-teinte. Lien : https://ecotimesdz.com/dispositifs-daides-a-l-emploi-des-jeunes-un-bilan-en-demi-teinte/

[122] Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (2011). *Bilan des dispositifs de soutien à l'emploi*. Alger.

[123] Radio Algérienne (2017). ANSEJ et CNAC. Lien : https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20171031/124757.html / Algérie 360 (2017). Cnac, Ansej, Angem. Lien : https://www.algerie360.com/cnac-ansej-angem-entre-chiffres-et-realite-du-terrain/

[124] ITMAG (2026, 25 avril). L'Algérie ouvre enfin ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/lalgerie-ouvre-enfin-ses-marches-publics-aux-start-up-br-game-changer-ou-fausse-bonne-idee/

La CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) présente un bilan légèrement meilleur. Elle cible une population plus âgée (chômeurs de 30 à 55 ans ayant déjà une expérience professionnelle) ce qui explique des taux de pérennité un peu supérieurs. Elle comptait environ 65 000 entreprises en difficulté, mais proportionnellement moins grave que pour l'ANSEJ. Ses projets se concentrent dans les professions libérales (49,4 %), l'artisanat (22,5 %) et l'industrie légère (22,1 %), reflétant un profil d'entrepreneur plus qualifié.[125]

L'ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Microcrédit), elle, cible les personnes souhaitant créer de très petites activités à domicile notamment des femmes et des personnes sans revenus stables. Elle a accordé 62 milliards de dinars de prêts pour 933 000 projets. Mais comme pour les autres dispositifs, l'absence de données fiables sur la pérennité des activités et le manque de suivi rigoureux rendent difficile une évaluation objective de son impact réel.[126]

Le constat global est clair : ces trois dispositifs ont réussi à créer beaucoup d'entreprises sur le papier, mais ont échoué à en assurer la durabilité dans les faits. La leçon principale est que financer la création ne suffit pas, il faut aussi accompagner le développement. C'est cette leçon que le dispositif de l'auto-entrepreneur était censé intégrer. La section suivante examine comment il a été conçu pour y répondre.

1.3 L'auto-entrepreneuriat comme réponse aux défis du marché du travail algérien

Les deux sous-sections précédentes ont présenté un marché du travail algérien sous pression : chômage structurel élevé, informalité massive, et des dispositifs publics qui ont créé beaucoup d'entreprises sans garantir leur durabilité. C'est dans ce contexte que la création du statut d'auto-entrepreneur prend tout son sens. Cette sous-section examine les raisons qui ont conduit à cette décision, les objectifs officiels du dispositif, et la place qu'il occupe dans le paysage juridique algérien.

[125] Horizons (2025, 3 janvier). ANGEM – ANADE - CNAC, trio gagnant pour les entrepreneures. Lien : https://www.horizons.dz/?p=213952 / Radio Algérienne (2017). ANSEJ et CNAC. Lien : https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20171031/124757.html

[126] Ecotimes (2021, 5 avril). Dispositifs d'aides à l'emploi des jeunes : un bilan en demi-teinte. Lien : https://ecotimesdz.com/dispositifs-daides-a-l-emploi-des-jeunes-un-bilan-en-demi-teinte/

1.3.1 Lien entre chômage, informalité et création du statut d'auto-entrepreneur en Algérie

Le statut d'auto-entrepreneur en Algérie n'est pas apparu du jour au lendemain. C'est le résultat d'un processus progressif : la Loi de Finances 2020 a posé les premières bases, et c'est la loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 qui constitue le texte fondateur complet du régime. Cette progression en deux temps montre une démarche prudente face à des réalités économiques que les anciens dispositifs ne parvenaient plus à traiter.[127]

Le premier moteur de cette décision, c'est le chômage des jeunes et des diplômés. Chaque année, des milliers de diplômés algériens entrent sur un marché du travail formel incapable de les absorber. Pour ces personnes compétentes dans leur domaine mais sans expérience professionnelle et sans capital de départ : pouvoir créer une micro-activité formalisée dans leur secteur de compétence est une alternative réelle au chômage ou à l'acceptation d'emplois sous-qualifiés.[128]

Le deuxième moteur, c'est l'essor du numérique et de l'économie des plateformes. Dans les années 2010, une nouvelle catégorie de travailleurs a émergé en Algérie : développeurs web, créateurs de contenu, community managers, e-commerçants. Ces personnes exercent des activités économiques réelles mais sans cadre juridique adapté, elles étaient donc contraintes d'opérer dans l'informalité, non par choix, mais faute de statut approprié. La loi n° 22-23 a été en partie conçue pour répondre à ce vide.[129]

Le troisième moteur, c'est la volonté de tirer les leçons des échecs des anciens dispositifs. L'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM ont démontré qu'une formalisation basée sur des subventions et des prêts publics massifs crée beaucoup d'entreprises fragiles. L'auto-entrepreneuriat propose une logique différente : pas de financement public direct, mais une simplification administrative et fiscale qui rend la formalisation accessible et peu coûteuse. Un modèle auto-financé, qui ne pèse pas sur les finances publiques.[130]

---

[127] Loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur. Repris dans : TSA Algérie (2022, 28 décembre). Ce que dit la loi. Lien : https://www.tsa-algerie.com/statut-de-lauto-entrepreneur-en-algerie-ce-que-dit-la-loi/

[128] ETF (2022). *Algeria. Country Fiche*. Turin : European Training Foundation. Lien : https://www.etf.europa.eu/en/where-we-work/countries/algeria

[129] Fatoura Blog (2023). L'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://fatoura.app/blog/lauto-entreprenariat-en-algerie/ / Algérie 360 (2022). Statut auto-entrepreneur : avantages de la nouvelle loi. Lien : https://www.algerie360.com/statut-auto-entrepreneur-quels-sont-les-avantages-de-la-nouvelle-loi/

[130] ITMAG (2026). L'Algérie ouvre enfin ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/lalgerie-ouvre-enfin-ses-marches-publics-aux-start-up-br-game-changer-ou-fausse-bonne-idee/

1.3.2 Motivations officielles du dispositif : insertion, formalisation, protection sociale

Les textes officiels notamment la loi n° 22-23 et les déclarations du gouvernement lors de son adoption permettent d'identifier trois objectifs principaux. Ces objectifs correspondent directement aux trois dimensions de la durabilité que nous avons retenues dans notre cadre théorique.[131]

Le premier objectif, c'est l'insertion économique. La loi s'inscrit explicitement dans « une optique de soutenir l'initiative privée et l'esprit entrepreneurial, en particulier chez les jeunes demandeurs d'emploi ». Concrètement, elle permet à toute personne de lancer une activité sans capital minimum, sans créer une société et sans s'immatriculer au registre du commerce. La loi prévoit même que les fonctionnaires et salariés peuvent prendre un congé ou réaménager leur temps de travail pour se lancer comme auto-entrepreneurs, ce qui élargit considérablement le public potentiel.[132]

Le deuxième objectif, c'est la formalisation de l'économie informelle en particulier les nouvelles activités numériques. Des milliers d'Algériens faisaient du freelancing, du e-commerce ou de la création de contenu sans pouvoir émettre de factures officielles ni ouvrir de compte bancaire professionnel. La loi n° 22-23 crée un cadre juridique adapté à ces activités, sans les soumettre aux contraintes du droit des sociétés. Certains juristes le qualifient de « statut hybride » combinant des éléments du droit commercial et du droit du travail.[133]

Le troisième objectif, le plus social à long terme, c'est l'extension de la protection sociale aux travailleurs informels. Avant ce dispositif, des millions d'Algériens travaillaient sans couverture maladie ni droits à la retraite. Le statut d'auto-entrepreneur prévoit une affiliation obligatoire à la CASNOS (la caisse de sécurité sociale des non-salariés) moyennant une cotisation forfaitaire annuelle. C'est une avancée sociale importante : intégrer dans le système de protection des personnes qui en étaient complètement exclues.[134]

---

[131] Loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur. Repris dans : TSA Algérie (2022, 28 décembre). Ce que dit la loi. Lien : https://www.tsa-algerie.com/statut-de-lauto-entrepreneur-en-algerie-ce-que-dit-la-loi/

[132] Fatoura Blog (2023). L'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://fatoura.app/blog/lauto-entreprenariat-en-algerie/ / Algérie 360 (2022). Statut auto-entrepreneur : avantages de la nouvelle loi. Lien : https://www.algerie360.com/statut-auto-entrepreneur-quels-sont-les-avantages-de-la-nouvelle-loi/

[133] Hartani, N. (2024, 15 mars). Les avantages du statut d'auto-entrepreneur : focus sur la récente loi Algérienne 22-23. *Village de la Justice*. Lien : https://www.village-justice.com/articles/les-avantages-statut-auto-entrepreneur-focus-sur-recente-loi-algerienne,49162.html

[134] TSA Algérie (2022), op. cit. / Legal Doctrine (2023). Statut de l'auto-entrepreneur : les apports du nouveau cadre juridique. Lien : https://legal-doctrine.com/en/edition/Statut-de-lauto-entrepreneur-les-apports-du-nouveau-cadre-juridique

1.3.3 Positionnement du statut d'auto-entrepreneur parmi les autres formes juridiques en Algérie

Pour bien comprendre ce que le statut d'auto-entrepreneur apporte, il faut le comparer aux autres formes juridiques disponibles en Algérie. Le pays offre plusieurs options : les sociétés de capitaux (SARL, SPA), les sociétés de personnes (SNC, SCS), l'entreprise individuelle classique avec registre du commerce, l'artisanat avec son propre cadre, les professions libérales avec leurs ordres, et désormais le statut d'auto-entrepreneur.[135]

Ce qui distingue le statut d'auto-entrepreneur de toutes ces formes, c'est sa légèreté. Il est réservé aux personnes physiques exerçant seules une activité dans la liste officielle des activités éligibles. Les professions libérales réglementées, les activités artisanales et les activités soumises à une réglementation spéciale ne sont pas concernées, elles ont leurs propres cadres.[136]

Sur le plan fiscal, l'auto-entrepreneur paie l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU). Le taux appliqué de 0,5 % du chiffre d'affaires encaissé particulièrement avantageux par rapport aux régimes fiscaux classiques (Hartani, 2024). La comptabilité est simplifiée à un simple registre. Et il n'y a pas d'obligation de s'immatriculer au registre du commerce.[137]

Un autre aspect important : la protection du domicile. La loi n° 22-23 prévoit que si l'auto-entrepreneur exerce depuis son domicile, ce logement ne peut pas faire l'objet d'une saisie en cas de dettes liées à son activité. Cette protection n'existe pas pour les autres formes d'entreprise individuelle algérienne. C'est une garantie importante pour la grande majorité des auto-entrepreneurs qui travaillent de chez eux.[138]

En résumé, le statut d'auto-entrepreneur occupe une place unique dans le paysage juridique algérien : la plus accessible, la plus légère, la moins coûteuse. Il témoigne d'une vraie volonté politique de s'attaquer au chômage, à l'informalité et à l'exclusion sociale. Mais la conception d'un bon dispositif ne garantit pas ses effets réels. Est-ce que ce statut produit réellement les résultats de durabilité qu'il ambitionne ? C'est la question à laquelle les sections suivantes commencent à apporter des éléments de réponse.

---

[135] Emploitic Blog (2024). Guide du statut d'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://blog.emploitic.com/index.php/guide-du-statut-dauto-entrepreneur-en-algerie/

[136] TSA Algérie (2022), op. cit. / Legal Doctrine (2023). Statut de l'auto-entrepreneur : les apports du nouveau cadre juridique. Lien : https://legal-doctrine.com/en/edition/Statut-de-lauto-entrepreneur-les-apports-du-nouveau-cadre-juridique

[137] Hartani, N. (2024, 15 mars). Les avantages du statut d'auto-entrepreneur : focus sur la récente loi Algérienne 22-23. *Village de la Justice*. Lien : https://www.village-justice.com/articles/les-avantages-statut-auto-entrepreneur-focus-sur-recente-loi-algerienne,49162.html

[138] TSA Algérie (2022), op. cit. / Legal Doctrine (2023). Statut de l'auto-entrepreneur : les apports du nouveau cadre juridique. https://legal-doctrine.com/en/edition/Statut-de-lauto-entrepreneur-les-apports-du-nouveau-cadre-juridique

Section 2 : Le dispositif de l'auto-entrepreneur : cadre juridique et institutionnel

Cette section entre maintenant dans le détail de ce statut : les textes qui le fondent, les conditions d'accès, les avantages qu'il offre et la façon dont on s'enregistre. C'est cette connaissance précise du cadre formel qui permettra, dans les sections suivantes, d'évaluer ce que le dispositif produit réellement dans les faits.

2.1 Architecture juridique du statut d'auto-entrepreneur en Algérie

Le cadre juridique du statut d'auto-entrepreneur s'est construit progressivement, à travers plusieurs textes successifs. Comprendre cette architecture est important pour saisir à la fois ce que le législateur cherchait à faire et les contraintes pratiques que les bénéficiaires doivent gérer.

2.1.1 Textes fondateurs : Loi de Finances 2022, loi n° 22-23 et évolutions réglementaires

La loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 le texte introduise le statut d'auto-entrepreneur, publiée au Journal officiel algérien. C'est elle qui fixe tout : la définition du statut, les conditions d'éligibilité, les droits et obligations des bénéficiaires, le régime fiscal et social applicable, et les modalités d'inscription et de radiation. Elle s'inscrit dans un contexte de relance économique post-Covid et de volonté de moderniser l'environnement des affaires en Algérie.[139]

Deux décrets publiés en mai 2023 (JO n° 37) ont ensuite complété cette loi. Le décret n° 196-23 fixe l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE). Le décret n° 197-23 fixe la liste des activités éligibles et les modalités d'inscription. C'est après ces deux décrets que le dispositif est devenu réellement opérationnel, avec le lancement officiel de la plateforme d'inscription et de l'ANAE le 20 janvier 2024.[140]

Depuis, des ajustements ont été apportés. La Loi de Finances 2025 a relevé le seuil d'imposition minimal général de l'IFU de 10 000 DA à 30 000 DA pour la plupart des contribuables forfaitaires, les auto-entrepreneurs bénéficiant d'une exception et restant soumis au seuil de 10 000 DA (ANAE, 2025), ce qui exonère davantage de petites activités. Ces

[139] Loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur. JO de la République algérienne. Lien : https://www.scribd.com/document/870714560/LOI-22-23-Statut-Auto-entrepreneur

[140] Décret exécutif n° 197-23 du 25 mai 2023. JO n° 37. / Fatoura App (2026). Comment obtenir le statut auto-entrepreneur. Lien : https://fatoura.app/blog/inscrire-comme-un-auto-entrepreneur-en-algerie/

évolutions montrent une volonté d'améliorer le dispositif mais créent aussi une instabilité réglementaire que certains entrepreneurs et juristes jugent problématique.[141]

Tableau 1 : Chronologie des textes juridiques du dispositif de l'auto-entrepreneur en Algérie

Texte	Objet
Loi n° 22-23 (18 déc. 2022)	Texte fondateur : définition, droits, obligations, régime fiscal et social
Décret n° 196-23 (25 mai 2023)	Organisation et fonctionnement de l'ANAE
Décret n° 197-23 (25 mai 2023)	Liste des activités éligibles et modalités d'inscription
Lancement ANAE + plateforme (20 jan. 2024)	Ouverture officielle des inscriptions au registre national
Loi de Finances 2025	Relèvement du seuil IFU minimal de 10 000 à 30 000 DA

Source : réalisé par nos soins

2.1.2 Conditions d'éligibilité, activités autorisées et plafond de chiffre d'affaires

La loi n° 22-23 définit l'auto-entrepreneur comme « toute personne physique exerçant à titre individuel une activité lucrative figurant dans la liste des activités éligibles et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas un seuil fixé conformément à la législation en vigueur ». Trois critères sont donc cumulatifs : être une personne physique, exercer une activité éligible, et rester sous le plafond de chiffre d'affaires.[142]

Les conditions personnelles d'accès sont délibérément larges. Il faut avoir l'âge légal du travail (16 ans minimum, avec accord du tuteur pour les mineurs), être algérien résidant en Algérie ou étranger en situation régulière, et exercer une activité figurant dans la liste officielle. Aucune exigence de diplôme, de capital, de local commercial ou d'expérience professionnelle. C'est l'un des statuts les plus accessibles du droit algérien des affaires.[143]

---

[141] Algeria Expats (2025). Auto-Entrepreneur en Algérie : tout savoir. Lien : https://www.algeriaexpats.com/index.php/2025/06/30/auto-entrepreneur-en-algerie-tout-savoir-sur-le-nouveau-statut/ / CIRTASOFT (2024). Le régime auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://www.cirtasoft.com/le-regime-auto-entrepreneur-en-algerie-un-guide-complet

[142] Loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 relative au statut de l'auto-entrepreneur. Journal officiel de la République algérienne, n° 91. Lien : https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2022/F2022091.pdf

[143] Loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur. JO de la République algérienne. Lien : https://www.scribd.com/document/870714560/LOI-22-23-Statut-Auto-entrepreneur

Le décret n° 197-23 fixe plus de 1 300 activités éligibles, réparties en plusieurs catégories: conseil, expertise et formation, services numériques et activités connexes, prestations à domicile Services à la personne, services de loisirs et de récréation, services aux entreprises, services culturels, de communication et d'audiovisuel. Sont exclus : les professions libérales réglementées (médecins, avocats, notaires), les artisans (qui ont leur propre statut), et les activités soumises à une réglementation sectorielle spécifique.[144]

Le plafond de chiffre d'affaires est fixé à 5 millions de dinars par an (environ 36 000 euros au taux de 2024). Ce plafond n'est pas une limite absolue : si l'auto-entrepreneur le dépasse pendant trois exercices fiscaux consécutifs, il doit alors changer de régime et s'immatriculer au registre du commerce. Cette règle de tolérance sur trois ans laisse le temps aux entrepreneurs en croissance de s'organiser sans rupture brutale.[145]

2.1.3 Procédure d'enregistrement : étapes, délais et plateforme numérique de l'ANAE

L'une des grandes innovations du dispositif par rapport aux anciens systèmes (ANSEJ, CNAC), c'est la dématérialisation complète de l'inscription. Tout se fait en ligne, via le portail anae.dz, lancé officiellement le 20 janvier 2024.[146]

La procédure se déroule en quatre étapes. D'abord, créer un compte sur anae.dz avec ses informations personnelles (nom, prénom en français et en arabe, date de naissance, coordonnées). Ensuite, choisir son activité principale quatre activités secondaires dans la liste officielle. Puis, télécharger les justificatifs requis, principalement une pièce d'identité valide. Enfin, soumettre la demande et payer les frais de carte : 1 200 DA, payables à la poste lors du retrait de la carte physique.[147]

Les délais sont remarquablement courts pour des standards administratifs algériens : la demande est traitée en trois jours ouvrables maximum. La réponse arrive par email, et la carte physique est envoyée par la poste avec un délai de 3 à 10 jours selon la région. Une fois la carte

[144] Décret exécutif n° 197-23 du 25 mai 2023. JO n° 37.

[145] Algeria Expats (2025). Auto-Entrepreneur en Algérie : tout savoir. Lien : https://www.algeriaexpats.com/index.php/2025/06/30/auto-entrepreneur-en-algerie-tout-savoir-sur-le-nouveau-statut/ / CIRTASOFT (2024). Le régime auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://www.cirtasoft.com/le-regime-auto-entrepreneur-en-algerie-un-guide-complet

[146] WebServices DZ (2024). Inscriptions pour la carte de l'auto-entrepreneur. Lien : https://webservices.dz/faq-ssl/175-les-inscriptions-pour-l-obtention-de-la-carte-de-l-auto-entrepreneur-le-20-janvier/

[147] UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide/ / Fatoura Blog (2024). Les déclarations nécessaires. Lien : https://fatoura.app/blog/les-declarations-necessaires-pour-les-auto-entrepreneurs-en-algerie/

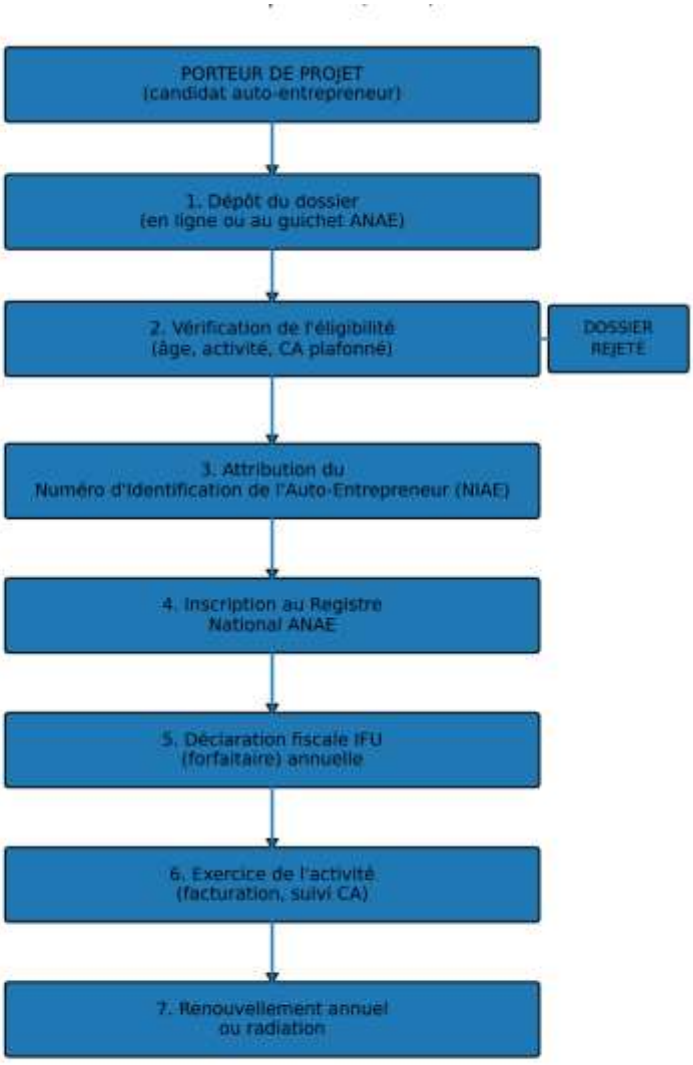
reçue, plusieurs démarches se déclenchent automatiquement : attribution d'un Numéro d'Identification Fiscale (NIF), inscription automatique à la CASNOS, et démarche auprès des services fiscaux pour l'article d'imposition.[148]

Cette dématérialisation est une vraie avancée. Elle réduit le temps, les déplacements et les coûts liés à la formalisation. Elle rend le statut accessible depuis n'importe où en Algérie, tant qu'on a une connexion internet. Mais c'est aussi sa limite : l'accès à internet et la maîtrise du numérique constituent un filtre implicite. Les travailleurs ruraux, les personnes âgées ou peu scolarisées qui sont pourtant parmi les plus concernés par l'informalité risquent d'être laissés de côté.[149]

[148] UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide/ / Fatoura Blog (2024). Les déclarations nécessaires. Lien : https://fatoura.app/blog/les-declarations-necessaires-pour-les-auto-entrepreneurs-en-algerie/

[149] WebServices DZ (2024). Inscriptions pour la carte de l'auto-entrepreneur. Lien : https://webservices.dz/faq-ssl/175-les-inscriptions-pour-l-obtention-de-la-carte-de-l-auto-entrepreneur-le-20-janvier/ / Emploitic Blog (2024). Guide du statut d'auto-entrepreneur. Lien : https://blog.emploitic.com/index.php/guide-du-statut-dauto-entrepreneur-en-algerie/

Figure 6 : Parcours administratif d'inscription au dispositif de l'auto-entrepreneur (ANAE)



Source : réalisé par nos soins

2.2 Régime fiscal et couverture sociale de l'auto-entrepreneur

Le cadre juridique du statut d'auto-entrepreneur ne suffit pas à en faire un dispositif attractif. Ce qui compte pour les bénéficiaires potentiels, c'est ce que le statut change concrètement dans leur vie : combien ils paient comme impôts, quelle protection sociale ils obtiennent, et comment tout cela se compare aux autres formes d'entreprise disponibles en Algérie. Ces deux dimensions (fiscalité et couverture sociale) sont aussi les plus directement liées à nos hypothèses H1 et H3.

2.2.1 Régime fiscal simplifié : l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) et ses taux

Sur le plan fiscal, l'auto-entrepreneur algérien bénéficie d'un système très simple : l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU). Cet impôt remplace tous les autres prélèvements qui s'appliqueraient normalement l'IBS (impôt sur les bénéfices), l'IRG (impôt sur le revenu global), la TAP (taxe sur l'activité professionnelle) et la TVA. En un seul taux appliqué sur le chiffre d'affaires encaissé, l'auto-entrepreneur est quitte avec l'administration fiscale. C'est un avantage majeur pour des personnes qui, pour la plupart, n'ont pas les compétences ni les ressources pour gérer une comptabilité complexe.[150]

Le taux de l'IFU a été fixé à 0,5 % du chiffre d'affaires depuis la Loi de Finances 2024, contre 5 % lors de la création du statut, soit une baisse de 90 %. Pour donner une idée concrète : un auto-entrepreneur qui réalise 3 millions de dinars de chiffre d'affaires annuel (environ 21 000 euros) paiera seulement 15 000 DA d'IFU — moins de 110 euros pour toute l'année.[151]

Deux précisions importantes. D'abord, le chiffre d'affaires pris en compte est celui qui est encaissé et non celui qui est facturé. Une facture émise en janvier mais payée en mars n'est comptabilisée qu'en mars. C'est plus proche de la réalité financière des petites structures. Ensuite, les auto-entrepreneurs sont exonérés de TVA : leurs factures n'en comportent pas, ce qui les rend moins chers pour les particuliers mais peut poser un problème avec les clients professionnels qui veulent récupérer la TVA. La LF 2026 a relevé le seuil minimum d'IFU à 30 000 DA pour les contribuables du régime forfaitaire général, les auto-entrepreneurs restant soumis au minimum de 10 000 DA par an (UpGrowth, 2026).[152]

La déclaration annuelle se fait via le formulaire G12, à déposer avant le 30 juin. En cas de retard, des amendes entre s'appliquent, ce qui est un risque réel pour des entrepreneurs peu familiers avec les obligations fiscales.

---

[150] UpGrowth (2026). Impôts auto-entrepreneur Algérie 2026 : IFU, TVA, CASNOS. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-impots

[151] Guiddini (2024). Comprendre la fiscalité des entreprises en Algérie en 2024. Lien : https://guiddini.com/comprendre-la-fiscalite-des-entreprises-en-algerie-en-2024-un-guide-pour-les-nouveaux-entrepreneurs/ / Foora (2025). L'IFU en Algérie. Lien : https://foora-facture.com/limpot-forfaitaire-unique-ifu-en-algerie-un-choix-strategique-pour-les-entreprises/

[152] UpGrowth (2026, 24 avril). Les impôts de l'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-impots

Tableau 2 : Synthèse du régime fiscal IFU de l'auto-entrepreneur algérien (2024-2025)

Caractéristique	Modalité
Nature de l'impôt	IFU qui remplace IBS, IRG, TAP et TVA
Taux applicable	0,5 % du CA encaissé (LF 2024)
Assiette de calcul	CA encaissé (non facturé)
Seuil minimal (LF 2026)	10 000 DA, exonération en dessous
TVA	Exonération totale, facturation sans TVA
Déclaration	Annuelle, formulaire G12, avant le 30 juin
Comptabilité	Registre simplifié coté et paraphé par les impôts

Source : réalisé par nos soins

2.2.2 Affiliation à la CASNOS : droits ouverts et cotisations dues

Sur le plan social, le statut d'auto-entrepreneur donne accès à la protection sociale via la CASNOS : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés. L'affiliation est automatique dès l'inscription sur la plateforme ANAE : l'auto-entrepreneur n'a aucune démarche supplémentaire à faire, les données sont transmises directement à la caisse. C'est une avancée importante, où avant, les travailleurs informels qui voulaient s'affilier volontairement à la CASNOS devaient faire des démarches souvent dissuasives.[153]

Les droits ouverts sont concrets. En matière de santé : l'auto-entrepreneur et ses ayants droit obtiennent la carte Chifa, qui permet le remboursement partiel des soins, médicaments et hospitalisations dans les établissements conventionnés. En matière de retraite : les cotisations versées ouvrent des droits à pension selon les montants cumulés sur l'ensemble de la carrière. D'autres prestations sont aussi couvertes : invalidité, décès, maternité.[154]

Les cotisations CASNOS représentent 15 % de l'assiette de cotisation soit 7,5 % pour la retraite et 7,5 % pour la maladie-maternité. L'assiette est comprise entre un plancher annuel de

[153] Algérie 360 (2024, 13 février). https://www.algerie360.com/carte-dauto-entrepreneur-inscription-avantages-et-conditions-deligibilite/

[154] Démarches DZ (2025, 30 octobre). Devenir auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://www.demarchesdz.com/devenir-auto-entrepreneur/

216 000 DA et un plafond de 4 320 000 DA, ce qui donne une cotisation minimale de 32 400 DA par an (environ 235 euros). Pour les débutants ou ceux à faibles revenus, une option forfaitaire à 24 000 DA par an soit 2 000 DA par mois est disponible. C'est l'option la plus choisie dans les premières années.[155]

Attention : les cotisations CASNOS s'ajoutent à l'IFU, elles ne sont pas incluses dedans. Pour un auto-entrepreneur avec 3 millions de DA de chiffre d'affaires, la charge totale est d'environ 15 000 DA d'IFU plus 32 400 DA minimum de CASNOS, soit 47 400 DA au total, moins de 1,6 % du chiffre d'affaires. À noter aussi que la loi autorise le cumul : un salarié qui s'inscrit comme auto-entrepreneur peut cumuler son affiliation CNAS (salarié) et CASNOS (non-salarié) sans problème.[156]

2.2.3 Comparaison avec les autres formes juridiques : EURL, SARL, commerçant individuel

Pour bien mesurer l'attractivité du statut d'auto-entrepreneur, il est utile de le comparer aux autres formes juridiques disponibles en Algérie. Cette comparaison montre pourquoi le statut représente une vraie rupture — mais aussi quelles sont ses limites.

Le commerçant individuel classique — inscrit au registre du commerce — supporte un régime fiscal plus lourd : un IFU à 5 % pour les activités de vente et 12 % pour les services, ou un régime réel avec comptabilité complète et déclaration IRG. Il doit aussi s'immatriculer au registre du commerce, avoir une adresse professionnelle déclarée et tenir une comptabilité conforme. Ce sont des barrières réelles pour les très petites activités.[157]

L'EURL et la SARL, formes sociales les plus courantes, sont soumises à l'IBS à 23 % des bénéfices — contre 0,5 % du CA pour l'auto-entrepreneur. Elles requièrent un capital social minimal de 100 000 DA, une comptabilité certifiée par un expert-comptable (coût récurrent important), une assemblée constitutive et une publication légale. Pour un micro-entrepreneur sans capital, c'est clairement inaccessible.[158]

---

[155] UpGrowth (2026). Impôts auto-entrepreneur Algérie 2026 : IFU, TVA, CASNOS. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-impots

[156] Algérie Eco (2024). Statut d'auto-entrepreneur : 1 300 activités répertoriées. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/17/statut-dauto-entrepreneur-1-300-activites-repertoriees-sur-la-plateforme-de-lanae/ / Démarches DZ (2026). Comment s'inscrire comme auto-entrepreneur. Lien : https://www.demarchesdz.com/devenir-auto-entrepreneur/

[157] Radio Algérienne (2024). Fiscalité : mesures de la loi de Finances 2024. Lien : https://news.radioalgerie.dz/fr/node/38690 / UpGrowth (2026), op. cit.

[158] Guiddini (2024). Comprendre la fiscalité des entreprises en Algérie en 2024. Lien : https://guiddini.com/comprendre-la-fiscalite-des-entreprises-en-algerie-en-2024-un-guide-pour-les-nouveaux-entrepreneurs/ / Foora (2025). L'IFU en Algérie. Lien : https://foora-facture.com/limpot-forfaitaire-unique-ifu-en-algerie-un-choix-strategique-pour-les-entreprises/

Tableau 3 : Comparaison des régimes : auto-entrepreneur vs commerçant individuel vs EURL/SARL (Algérie, 2024)

Critère	Auto-entrepreneur	Commerçant individuel	EURL / SARL
Imposition	IFU 0,5 % du CA	IFU 5-12 % ou régime réel IRG	IBS 23 % des bénéfices
TVA	Exonéré	Assujetti selon CA	Assujetti 19 %
Registre du commerce	Non requis	Obligatoire	Obligatoire
Capital minimum	Aucun	Aucun	100 000 DA
Comptabilité	Registre simplifié	Comptabilité professionnelle	Comptabilité certifiée
Local commercial	Non requis	Requis	Requis
Couverture sociale	CASNOS automatique	CASNOS volontaire	CASNOS / CNAS selon statut
Plafond CA	5 millions DA/an	Aucun plafond	Aucun plafond

Source : réalisé par nos soins

Ce tableau confirme que le statut d'auto-entrepreneur est, de loin, le cadre le plus accessible, le plus léger et le moins coûteux pour exercer une activité formelle en Algérie. Il supprime les barrières les plus dissuasives (registre du commerce, local commercial, capital social) et assure une couverture sociale automatique à un coût très faible. Ces avantages réels expliquent l'engouement observé depuis le lancement de la plateforme en janvier 2024.[159]

Mais ce statut a aussi des limites qu'il faut nommer clairement. Le plafond de 5 millions DA interdit tout développement important sans changement de statut. L'impossibilité d'embaucher des salariés bloque la croissance par le travail. L'exonération de TVA, avantage pour les particuliers, est un désavantage pour les clients professionnels. Et la protection CASNOS, bien que réelle, reste nettement inférieure à celle des salariés du secteur formel, une inégalité sociale que le bilan critique de la section suivante examinera de plus près.

[159] Radio Algérienne (2024). Fiscalité : mesures de la loi de Finances 2024. Lien : https://news.radioalgerie.dz/fr/node/38690 / UpGrowth (2026), op. cit.

2.3 Acteurs institutionnels et mécanismes d'appui

Un bon cadre juridique ne suffit pas. Ce qui fait qu'un dispositif fonctionne réellement, c'est la qualité des institutions qui le portent et le font vivre au quotidien. Dans le cas du statut d'auto-entrepreneur algérien, plusieurs acteurs sont impliqués (une agence dédiée, l'administration fiscale, la caisse sociale, les banques) et la qualité de leur coordination détermine si les bénéficiaires accèdent réellement aux droits que le statut leur promet. Cette sous-section examine qui fait quoi, comment ces acteurs se coordonnent, et quels mécanismes d'appui existent concrètement.

2.3.1 Rôle central du Ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises

Le dispositif de l'auto-entrepreneur est placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises. Cette appellation dit beaucoup sur l'ambition du gouvernement : relier l'auto-entrepreneuriat à la transformation numérique et à l'esprit d'initiative chez les jeunes. C'est ce ministère, sous la conduite de Yacine El-Mahdi Oualid, qui a porté le projet de loi n° 22-23 et qui supervise l'ANAE.[160]

L'ANAE « Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur » est l'organe opérationnel du dispositif. Créée par le décret n° 196-23 du 25 mai 2023, c'est un établissement public à caractère administratif (EPA). Ses missions officielles comprennent : gérer le registre national des auto-entrepreneurs, instruire les demandes d'inscription, délivrer les cartes, gérer les radiations, promouvoir le statut auprès du public, tenir un annuaire des auto-entrepreneurs, et en théorie accompagner les bénéficiaires dans le développement de leurs activités.[161]

Dans les faits, l'ANAE a rapidement mis en place un portail numérique anae.dz qui a enregistré un nombre important d'inscriptions dès son lancement le 20 janvier 2024. La

[160] Algeria Invest (2024, 20 janvier). Lancement officiel de l'ANAE. Lien : https://www.algerieinvest.dz/lancement-officiel-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

[161] ANAE (2024). Présentation officielle. Lien : https://www.anae.dz/contact / Décret exécutif n° 196-23 du 25 mai 2023. JO n° 37.

plateforme propose aussi un annuaire public des auto-entrepreneurs, ce qui permet aux clients et partenaires de vérifier la légalité d'un auto-entrepreneur et de le contacter directement.[162]

Il faut cependant distinguer ce que l'ANAE fait réellement de ce qu'elle est censée faire. Sur la gestion du registre et la délivrance des cartes, le bilan est positif. En revanche, l'accompagnement des bénéficiaires (formations, suivi post-inscription, appui au développement) reste très peu développé. L'agence, encore jeune, concentre l'essentiel de ses ressources sur la gestion administrative du dispositif, au détriment de ce qui conditionne pourtant le plus la durabilité des activités créées.

2.3.2 Coordination avec le CNRC, la Direction des Impôts et la CASNOS

L'une des vraies innovations du dispositif par rapport aux anciens systèmes, c'est la coordination entre plusieurs institutions qui s'est mise en place autour de l'inscription. Lors du lancement officiel de l'ANAE en janvier 2024, le ministre a salué la contribution de trois acteurs : la Direction Générale des Impôts (DGI), la CASNOS et le Ministère de l'Intérieur qui ont permis de créer une chaîne administrative fluide pour les candidats à l'auto-entrepreneuriat.[163]

La DGI joue un rôle central dans cette chaîne. Dès l'inscription sur la plateforme ANAE, le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) est attribué automatiquement, sans aucune démarche supplémentaire de la part de l'auto-entrepreneur. Avant, obtenir ce numéro nécessitait plusieurs visites aux services des impôts. Cette automatisation est un gain de temps et de simplicité.[164]

Le CNRC (Centre National du Registre du Commerce), lui, est formellement absent du dispositif puisque le statut d'auto-entrepreneur dispense d'immatriculation commerciale. C'est un allègement administratif réel. Mais cela crée aussi un problème : certains partenaires commerciaux ou institutions ne reconnaissent que le registre du commerce comme preuve d'existence légale, ce qui peut créer des difficultés dans certaines transactions ou pour l'accès à certains marchés.[165]

La CASNOS s'inscrit automatiquement via l'échange de données avec l'ANAE, comme expliqué dans la section précédente. Le Ministère de l'Intérieur, quant à lui, contribue en

[162] Algeria Invest (2024, 20 janvier). Lancement officiel de l'ANAE. Lien : https://www.algerieinvest.dz/lancement-officiel-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

[163] Algérie Eco (2024, 20 janvier). Lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/20/lancement-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

[164] Algérie Eco (2024, 20 janvier). Lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/20/lancement-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

[165] ANAE (2024). Présentation officielle. Lien : https://www.anae.dz/contact / Décret exécutif n° 196-23 du 25 mai 2023. JO n° 37.

permettant une vérification d'identité en ligne via le numéro de carte nationale, ce qui évite de devoir téléverser de nombreux documents justificatifs.[166]

Cette coordination fonctionne bien pour la phase d'inscription, mais pour les phases suivantes (suivi des activités, accompagnement en difficulté, transition vers un autre statut), chaque institution fonctionne encore en silos. Les auto-entrepreneurs n'ont pas d'interlocuteur clairement identifié pour leurs problèmes quotidiens de gestion, de fiscalité ou de financement.

2.3.3 Mécanismes d'accompagnement, de formation et de financement disponibles

L'accompagnement post-inscription est le point faible du dispositif de l'auto-entrepreneur. L'enregistrement est simple et rapide, mais ce qui vient après est beaucoup moins structuré. C'est d'autant plus préoccupant que la littérature internationale et l'expérience algérienne avec l'ANSEJ et la CNAC ont clairement montré que la phase critique pour une micro-entreprise n'est pas la création : c'est les deux ou trois premières années d'activité.[167]

Sur la formation, les textes prévoient que l'ANAE joue un rôle dans le renforcement des capacités des auto-entrepreneurs. En pratique, les premières années ont été presque entièrement consacrées à la gestion des inscriptions et à la communication autour du statut. Les Chambres de Commerce et d'Industrie disposent en théorie d'un mandat d'accompagnement sur tout le territoire, mais leur orientation traditionnelle vers les commerçants classiques les rendent peu adaptées aux besoins spécifiques des auto-entrepreneurs du numérique ou des services.[168]

Sur le financement, le statut d'auto-entrepreneur ne s'accompagne d'aucun mécanisme dédié contrairement à l'ANSEJ ou à la CNAC qui proposaient des prêts directs. En théorie, les auto-entrepreneurs peuvent accéder aux produits bancaires (microcrédit, financement islamique). En pratiqueles banques demandent des garanties que beaucoup n'ont pas, et l'absence d'immatriculation au registre du commerce enlève une forme de crédibilité que les banques associent normalement à la solidité d'un entrepreneur.[169]

---

[166] Algérie Eco (2024, 20 janvier). Lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/20/lancement-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

[167] Grimm, M., & Paffhausen, A. L. (2015). Do interventions targeted at micro-entrepreneurs create jobs? Labour Economics, 32, 67–85. Lien : https://doi.org/10.1016/j.labeco.2015.01.003 / Ecotimes (2021). Dispositifs d'aides à l'emploi des jeunes. Lien : https://ecotimesdz.com/dispositifs-daides-a-l-emploi-des-jeunes-un-bilan-en-demi-teinte/

[168] ConformePro (2025). La micro-importation pour les auto-entrepreneurs en Algérie. Lien : https://conformepro.dz/resources/micro-importation / UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide

[169] Algeria Invest (2024, 20 janvier). Lancement officiel de l'ANAE. Lien : https://www.algerieinvest.dz/lancement-officiel-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

Sur les espaces de travail, la loi n° 22-23 autorise expressément la domiciliation de l'activité au domicile ou dans un espace de co-working. C'est plus adapté pour les activités numériques ou de services. Les espaces de co-working privés se développent dans les grandes villes, mais restent trop coûteux et trop concentrés géographiquement pour être accessibles à tous.[170]

En résumé, le dispositif présente un profil déséquilibré : très solide pour l'entrée dans le statut, beaucoup plus fragile pour ce qui vient après. C'est une logique politique compréhensible mais qui risque de reproduire la même erreur que les dispositifs antérieurs : créer beaucoup d'entreprises sur le papier sans garantir leur durabilité dans les faits. C'est précisément cette tension que la section suivante examine en détail.

Section 3 : Bilan critique du dispositif de l'auto-entrepreneur en Algérie

Les deux sections précédentes ont décrit le dispositif de l'auto-entrepreneur : pourquoi il a été créé, comment il fonctionne juridiquement et fiscalement, et quelles institutions le gèrent. Il est maintenant temps de porter un regard plus critique sur ce dispositif, pas pour le condamner, mais pour évaluer honnêtement ce qu'il a produit jusqu'ici, ce qui manque encore, et ce que les données disponibles nous disent réellement. Cette section s'appuie uniquement sur des sources secondaires : chiffres officiels, presse spécialisée, déclarations du ministère.

3.1 Données chiffrées sur le dispositif : enregistrements et dynamiques

Tout bilan commence par les chiffres. Combien de personnes se sont enregistrées ? Dans quels secteurs ? D'où viennent-elles ? Et surtout combien exercent réellement une activité après leur inscription ? Ces questions sont fondamentales pour évaluer l'impact réel du dispositif.

3.1.1 Évolution du nombre d'auto-entrepreneurs enregistrés depuis le lancement

Le dispositif a démarré le 20 janvier 2024 avec le lancement de la plateforme anae.dz. Cinq mois plus tard, en mai 2024, 10 000 personnes s'étaient déjà inscrites. Le ministre Yacine El-Mahdi Oualid avait présenté ce chiffre comme la preuve que la simplification des procédures produit ses effets. La dynamique s'est ensuite poursuivie tout au long de 2024, aboutissant à

[170] ConformePro (2025). La micro-importation pour les auto-entrepreneurs en Algérie. Lien : https://conformepro.dz/resources/micro-importation / UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide

plus de 30 000 inscrits annoncés lors du premier Salon national de l'auto-entrepreneur organisé au Palais de la Culture Moufdi Zakaria en mai 2025.[171]

Ces chiffres méritent d'être remis en contexte. 30 000 inscrits en un peu plus d'un an, c'est une vraie réussite administrative : la plateforme fonctionne, les procédures sont accessibles. Mais c'est modeste par rapport à l'enjeu. L'Algérie compte environ 1,759 million de chômeurs officiels, près de 2 millions de personnes dans le halo du chômage, et une économie informelle estimée à plusieurs millions de travailleurs. Les 30 000 inscrits représentent moins de 2 % du potentiel théorique de bénéficiaires. Pour que le dispositif transforme vraiment le marché du travail, il faudrait une croissance d'un tout autre ordre de grandeur.[172]

La comparaison internationale est instructive. En France, le statut d'auto-entrepreneur avait atteint un million d'inscrits dès la première année dans un pays certes cinq fois plus peuplé, mais qui illustre ce que peut produire une adoption massive. Au Maroc, le statut lancé en 2015 comptait plus de 100 000 inscrits en 2021. Ces exemples montrent que l'Algérie est encore loin de sa vitesse de croisière, et que des freins à l'adoption massive persistent.[173]

Tableau 4 : Évolution du nombre d'inscrits au registre ANAE (janvier 2024 – mai 2025)

Période	Inscrits cumulés	Source
Janvier 2024	Lancement officiel (0)	ANAE / APS
Mai 2024 (5 mois)	10 000	Ministre Oualid, mai 2024
Décembre 2024 (12 mois)	~25 000 (estimation)	Sources de presse
Mai 2025 (16 mois)	30 000+	Ministre Ouadah, Salon ANAE

Source : réalisé par nos soins

3.1.2 Répartition par secteur d'activité, par wilaya et par genre

Sur les secteurs d'activité, la tendance la plus frappante est la domination du numérique. Selon l'Agence de Presse Africaine (APA), environ 45 % des inscrits en 2024 exercent dans des

[171] Algérie 360 (2025, 11 mai). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes d'auto-entrepreneur. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/ / Radio Algérienne (2025). Entrepreneuriat : plus de 30 000 titulaires de la carte. Lien : https://news.radioalgerie.dz/fr/node/64464

[172] APA News (2025, 14 mai). Algérie : plus de 30 000 auto-entrepreneurs enregistrés en un an. Lien : https://fr.apanews.net/business/algerie-plus-de-30-000-auto-entrepreneurs-enregistres-en-un-an/

[173] OMPIC (2021). Rapport annuel sur l'auto-entrepreneur au Maroc. / INSEE (2014). Les auto-entrepreneurs en 2013. Lien : https://www.insee.fr / Algérie Eco (2024, 24 mai). Auto-entrepreneurs : 10 000 inscrits en cinq mois. Lien : https://algerie-eco.com/2024/05/24/auto-entrepreneurs-10-000-inscrits-sur-la-plateforme-numerique-en-cinq-mois/

métiers numériques : développement web, design graphique, marketing digital. C'est significatif : le dispositif devait initialement toucher aussi les travailleurs informels du commerce, de l'artisanat et des services de proximité. Ce sont finalement surtout des jeunes diplômés du numérique qui ont franchi le pas en premier, attirés par la crédibilité professionnelle que le statut leur apporte vis-à-vis de leurs clients. Les autres domaines éligibles : conseil, services à la personne, services culturels, loisirs, prestations à domicile, se partagent le reste, sans données officielles précises disponibles.[174]

Sur la répartition géographique, l'ANAE ne publie pas encore de données désagrégées par wilaya. Mais les observations de terrain et les témoignages dans la presse convergent : les grandes villes du Nord (Alger, Oran, Constantine, Annaba) concentrent la grande majorité des inscrits. Les raisons sont prévisibles : meilleure connexion internet, population diplômée plus dense, demande solvable plus forte. Ce déséquilibre reproduit exactement ce qu'on avait observé avec l'ANSEJ et l'ANADE, où 68 % des entreprises étaient dans les wilayas du Nord.[175]

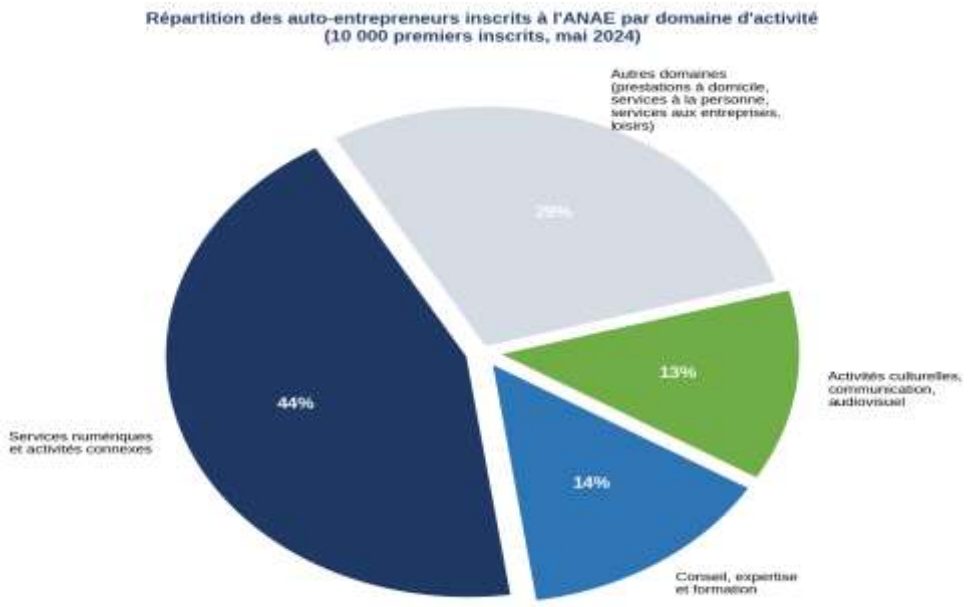
En l'absence de statistiques de l'ANAE, il est impossible d'évaluer la proportion réelle de femmes inscrites. La nature numérique et domiciliaire de beaucoup d'activités pourrait toutefois favoriser une participation féminine légèrement supérieure à celle des anciens dispositifs.[176]

Figure 7 : Répartition des auto-entrepreneurs inscrits à l'ANAE par domaine d'activité (10 000 premiers inscrits, mai 2024)

[174] APA News (2025, 14 mai). Algérie : plus de 30 000 auto-entrepreneurs enregistrés en un an. Lien : https://fr.apanews.net/business/algerie-plus-de-30-000-auto-entrepreneurs-enregistres-en-un-an/

[175] OMPIC (2021). Rapport annuel sur l'auto-entrepreneur au Maroc. / INSEE (2014). Les auto-entrepreneurs en 2013. Lien : https://www.insee.fr / Algérie Eco (2024, 24 mai). Auto-entrepreneurs : 10 000 inscrits en cinq mois. Lien : https://algerie-eco.com/2024/05/24/auto-entrepreneurs-10-000-inscrits-sur-la-plateforme-numerique-en-cinq-mois/

[176] Algérie 360 (2025, 11 mai). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes d'auto-entrepreneur. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/ / Radio Algérienne (2025). Entrepreneuriat : plus de 30 000 titulaires de la carte. Lien : https://news.radioalgerie.dz/fr/node/64464



Source : Réalisé par nos soins à partir de : Ministre Y. El-Mahdi Oualid — Journée d'information auto-entrepreneur, Alger, 23 mai 2024 (APS / Algerie-Eco)

3.1.3 Taux de cessation d'activité et phénomène de décrochage post-enregistrement

La question la plus importante est celle du devenir des inscrits après leur enregistrement. Combien exercent réellement une activité ? Combien ont déclaré un chiffre d'affaires ? Combien ont payé leur IFU et leurs cotisations CASNOS ? Ce sont ces données qui permettraient de mesurer la durabilité réelle du dispositif et elles ne sont pas publiques.[177]

Le phénomène de décrochage post-inscription est bien documenté à l'échelle internationale. En France, des études de l'INSEE ont montré que plusieurs années après le lancement du statut, une fraction importante des auto-entrepreneurs enregistrés déclaraient un chiffre d'affaires nul ou très faible. Les raisons sont diverses : inscription par curiosité sans activité réelle, difficultés à trouver des clients, méconnaissance des obligations déclaratives, retour au salariat dès qu'une occasion se présente.[178]

En Algérie, sans données officielles sur les déclarations d'IFU et les paiements CASNOS, il est impossible de quantifier ce phénomène. Mais plusieurs signaux convergents suggèrent qu'il existe : les textes relatifs à la commande publique n'étaient toujours pas publiés au moment de la rédaction de ce mémoire, privant les auto-entrepreneurs d'un marché important ; les

[177] Hartani, N. (2024). Les avantages du statut d'auto-entrepreneur. Village Justice. Lien : https://www.village-justice.com/articles/les-avantages-statut-auto-entrepreneur-focus-sur-recente-loi-algerienne,49162.html

[178] INSEE (2014). Les auto-entrepreneurs en 2013 : une population dont une partie reste inactive. INSEE Première n° 1498. Lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281246

mécanismes de financement annoncés lors du lancement restent peu opérationnels ; et les témoignages sur les forums et réseaux sociaux font régulièrement état de difficultés à trouver des clients, d'incompréhensions avec les services fiscaux, et d'une méconnaissance persistante du statut parmi les clients potentiels.[179]

Ce constat sera au cœur de notre analyse empirique du Chapitre 3. S'inscrire est une chose mais construire une activité durable en est une autre. Ce qui compte pour évaluer le dispositif, ce ne sont pas les 30 000 cartes délivrées, mais le nombre d'auto-entrepreneurs qui parviennent à stabiliser leurs revenus, pérenniser leur activité et bénéficier réellement de leur protection sociale. C'est la question que nos entretiens de terrain cherchent à éclairer.

3.2 Freins et obstacles à la durabilité observés en Algérie

30 000 inscrits, c'est encourageant. Mais s'inscrire ne veut pas dire que l'activité dure. Entre le moment où on obtient sa carte d'auto-entrepreneur et celui où on construit une activité économique stable et durable, il y a un chemin difficile, parsemé d'obstacles concrets. Cette sous-section examine les trois principaux freins identifiés à partir des données et témoignages disponibles : le financement, la concurrence informelle, et le manque d'accompagnement.

3.2.1 Difficultés d'accès au financement bancaire et au microcrédit

Le financement est sans doute l'obstacle le plus structurel auquel font face les auto-entrepreneurs algériens. Le statut est conçu pour des activités légères au démarrage qui ne nécessitent pas de capital important pour s'inscrire. Mais dès qu'une activité commence à grandir et nécessite des investissements, le besoin de financement externe devient réel, et c'est là que le problème se pose.[180]

Les chiffres sont éloquents. Une étude du cabinet FINABI, croisant les données de la Banque d'Algérie, du CNRC et de l'ONS, révèle qu'à fin 2024, seulement 13,54 % des entreprises algériennes avaient accès à un crédit bancaire soit 32 446 entreprises sur 239 547 enregistrées au CNRC. Et ce chiffre faible, concerne les entreprises classiques. Pour les auto-

[179] ConformePro (2025). La micro-importation pour les auto-entrepreneurs. Lien : https://conformepro.dz/resources/micro-importation / ITMAG (2026). L'Algérie ouvre ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/lalgerie-ouvre-enfin-ses-marches-publics-aux-start-up-br-game-changer-ou-fausse-bonne-idee/

[180] Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Maksimovic, V. (2005). Financial and legal constraints to growth. Journal of Finance, 60(1), 137–177. Lien : https://doi.org/10.1111/j.1540-6261.2005.00727.x

entrepreneurs, la dispense d'immatriculation au registre du commerce enlève une crédibilité que les banques associent à la solvabilité d'un emprunteur.[181]

Les banques algériennes préfèrent financer de grandes entreprises avec des garanties étatiques. Les micro-structures leur semblent trop risquées : pas de comptabilité formalisée, pas de garanties immobilières, pas d'historique financier documenté. L'économiste Chabane Assad, dans l'étude FINABI, parle de « faible maturité économique » des petites structures pour expliquer cette exclusion bancaire. De l'autre côté, beaucoup d'auto-entrepreneurs ne font même pas la démarche, découragés par les mauvais souvenirs des crédits ANSEJ défaillants ou par méfiance envers le système bancaire.[182]

Les alternatives annoncées lors du lancement restent peu opérationnelles. Le financement islamique (mourabaha, musharaka) et le microcrédit via l'ANGEM existent en théorie. La BDL (Banque de Développement Local) propose un programme spécifique aux auto-entrepreneurs incluant un compte bancaire commercial et des cartes professionnelles. Mais aucun mécanisme de crédit dédié au développement des activités n'est clairement disponible à ce jour. Résultat : les auto-entrepreneurs qui atteignent un certain niveau de développement se retrouvent bloqués, sans moyen de franchir le cap suivant.[183]

3.2.2 Concurrence de l'économie informelle et difficultés d'accès aux marchés publics

Le deuxième grand frein, c'est la concurrence de l'économie informelle. On l'a vu en Section 2.1 : le secteur informel représente entre 40 et 50 % de l'activité économique réelle en Algérie. Des millions de travailleurs exercent sans payer d'impôts ni de charges sociales. Pour un auto-entrepreneur qui acquitte son IFU et ses cotisations CASNOS, cette asymétrie constitue un vrai désavantage compétitif.[184]

Certes, l'IFU à 0,5 % du chiffre d'affaires est très faible. Mais les cotisations CASNOS (24 000 DA minimum par an) et les coûts de conformité administrative créent quand même un écart de prix avec le concurrent informel. Dans des secteurs à faibles marges comme le petit

[181] Maghreb Émergent (2025). Algérie : six entreprises sur sept exclues du crédit bancaire. Étude FINABI. Lien : https://maghrebemergent.news/fr/algerie-entreprises-exclues-credit-bancaire/

[182] Maghreb Émergent (2025). Algérie : six entreprises sur sept exclues du crédit bancaire. Étude FINABI. Lien : https://maghrebemergent.news/fr/algerie-entreprises-exclues-credit-bancaire/

[183] BDL (2025). Auto-entrepreneur : programme dédié. Lien : https://www.bdl.dz/auto-entrepreneur/ / Algérie Eco (2026). Accès des startups aux marchés publics. Lien : https://algerie-eco.com/2026/04/24/acces-des-startups-aux-marches-publics-publication-prochaine-des-textes-dapplication/

[184] La Nouvelle République (2024). Condition de l'insertion de la sphère informelle. Lien : https://www.lnr-dz.com/2024/04/15/condition-de-linsertion-de-la-sphere-informelle-et-des-entreprises-competitives-concurrentielles-creatrices-de-richesses/ / Perry et al. (2007). Informality: Exit and Exclusion. World Bank.

commerce ou les services de proximité, cet écart peut suffire à perdre des clients. Et cette concurrence déloyale décourage aussi de nouveaux travailleurs informels de se formaliser, puisqu'ils voient que la formalisation les pénalise commercialement.[185]

Sur l'accès aux marchés publics, la situation est préoccupante. La loi n° 22-23 prévoyait que les auto-entrepreneurs seraient reconnus comme prestataires habilités à contracter avec les structures publiques et privées. Mais les textes d'application relatifs à la commande publique n'avaient toujours pas été publiés au moment de la rédaction de ce mémoire. Cette absence prive les auto-entrepreneurs d'un débouché potentiellement important, notamment pour les activités de services numériques, de formation et de conseil qui ont une vraie demande dans le secteur public.[186]

L'annonce de la publication prochaine de ces textes, faite lors du Salon national de l'auto-entrepreneur en mai 2025, a été bien accueillie. Mais entre l'annonce et l'application effective, le délai peut être long. Chaque mois de retard, c'est un marché fermé de plus, et une incitation supplémentaire à rester dans l'informalité pour ceux qui hésitent encore.[187]

3.2.3 Faiblesse de l'accompagnement post-création et isolement des auto-entrepreneurs

Le troisième frein est peut-être le plus profond : le manque d'accompagnement après l'inscription. Ce n'est pas une surprise, c'est exactement ce qui a fait échouer l'ANSEJ et la CNAC. Mais le problème est reproduit ici sous une forme différente : le dispositif de l'auto-entrepreneur est excellent pour l'entrée, et quasi-absent pour ce qui vient après.[188]

Le parcours type d'un auto-entrepreneur algérien après son inscription illustre bien ce vide. Il reçoit sa carte en quelques jours, son NIF est attribué, il est affilié à la CASNOS. Et puis il se retrouve seul. Pas de formation à la gestion, pas d'accès facilité au financement et pas d'interlocuteur clairement désigné pour l'aider quand ça devient difficile. L'ANAE propose un

---

[185] La Nouvelle République (2024). Condition de l'insertion de la sphère informelle. Lien : https://www.lnr-dz.com/2024/04/15/condition-de-linsertion-de-la-sphere-informelle-et-des-entreprises-competitives-concurrentielles-creatrices-de-richesses/ / Perry et al. (2007). Informality: Exit and Exclusion. World Bank.

[186] ITMAG (2026). L'Algérie ouvre ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/lalgerie-ouvre-enfin-ses-marches-publics-aux-start-up-br-game-changer-ou-fausse-bonne-idee/ / Algérie 360 (2025). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/

[187] ITMAG (2026). L'Algérie ouvre ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/lalgerie-ouvre-enfin-ses-marches-publics-aux-start-up-br-game-changer-ou-fausse-bonne-idee/ / Algérie 360 (2025). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/

[188] Algérie Eco (2026). 300 centres de développement de l'entrepreneuriat. Lien : https://algerie-eco.com/2026/04/24/ / Grimm, M., & Paffhausen, A. L. (2015). Labour Economics, 32, 67–85. Lien : https://doi.org/10.1016/j.labeco.2015.01.003

annuaire et un guide national utiles, mais insuffisants. Les 300 centres de développement de l'entrepreneuriat mis en place dans les universités et centres de formation sont orientés principalement vers les porteurs de projets ANADE, pas vers les auto-entrepreneurs.[189]

Les témoignages sur les réseaux sociaux et forums en ligne d'auto-entrepreneurs algériens reflètent cet isolement : incompréhensions sur les modalités de déclaration de l'IFU, refus d'ouverture de compte bancaire professionnel malgré le droit prévu par la loi, clients qui refusent les factures parce qu'ils ne connaissent pas le statut, difficultés à prouver son existence légale auprès de partenaires qui n'ont jamais entendu parler de la carte ANAE. Ces témoignages ne sont pas des statistiques, mais ils donnent une image réelle et précieuse des difficultés quotidiennes.[190]

Il faut quand même noter que des formes d'accompagnement informel émergent en dehors du cadre institutionnel. Des groupes Telegram, des associations nascentes, des ateliers organisés par des espaces de co-working ou des chambres de commerce — ces initiatives de la société civile entrepreneuriale pallient partiellement les lacunes de l'accompagnement public. Mais leur portée est limitée, leur accès inégal selon les régions, et leur pérennité dépend de l'énergie de bénévoles. Ils ne peuvent pas remplacer une politique publique d'accompagnement structurée.[191]

Ces trois freins ne fonctionnent pas séparément. Ils s'alimentent mutuellement et créent ensemble un environnement qui rend la durabilité difficile pour beaucoup d'auto-entrepreneurs, surtout dans les premières années. C'est face à ce tableau que la section suivante proposera une synthèse critique et posera les questions ouvertes que notre étude de terrain cherchera à explorer.

3.3 Synthèse critique et questions ouvertes pour l'étude empirique

Les deux sous-sections précédentes ont présenté les données chiffrées du dispositif et ses principaux freins. Cette dernière sous-section du Chapitre 2 fait la synthèse de tout ce qu'on a

[189] Algérie Eco (2026). 300 centres de développement de l'entrepreneuriat. Lien : https://algerie-eco.com/2026/04/24/ / Grimm, M., & Paffhausen, A. L. (2015). Labour Economics, 32, 67–85. Lien : https://doi.org/10.1016/j.labeco.2015.01.003

[190] ProfitPilot (2025). Auto-Entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://profitpilot.dz/blog/auto-entrepreneur-algerie.html / ConformePro (2025). La micro-importation pour les auto-entrepreneurs. Lien : https://conformepro.dz/resources/micro-importation

[191] ProfitPilot (2025). Auto-Entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://profitpilot.dz/blog/auto-entrepreneur-algerie.html / ConformePro (2025). La micro-importation pour les auto-entrepreneurs. Lien : https://conformepro.dz/resources/micro-importation

appris à partir des sources secondaires, identifie ce qui manque encore pour évaluer vraiment le dispositif, et formule les questions qui guideront notre investigation de terrain au Chapitre 3.

3.3.1 Ce que les textes et données officielles révèlent sur la durabilité du dispositif

La lecture croisée des textes de loi, des données statistiques disponibles et des déclarations officielles permet de dresser un bilan contrasté. Il y a de vrais acquis mais aussi des zones d'ombre importantes.

Sur les acquis : le dispositif a réussi à créer un cadre juridique simplifié qui n'existait pas avant. La loi n° 22-23 confère une existence légale à des milliers de travailleurs qui étaient dans un vide juridique total. La plateforme ANAE a prouvé qu'une administration algérienne peut fonctionner de façon rapide et numérique. Et les 30 000 inscrits en un peu plus d'un an montrent qu'il y a une vraie demande pour ce type de statut simplifié.[192]

Sur les lacunes : trois points s'imposent. D'abord, aucune donnée n'est publiée sur la durabilité réelle des activités : déclarations de chiffre d'affaires, paiements d'IFU, radiations. On ne sait donc pas combien parmi les 30 000 inscrits exercent réellement une activité viable. Ensuite, les textes d'application relatifs à la commande publique n'ont toujours pas été publiés privant les auto-entrepreneurs d'un marché important. Enfin, les mécanismes de financement annoncés restent insuffisamment opérationnels.[193]

Tableau 5 : Synthèse critique du dispositif algérien de l'auto-entrepreneur (sources secondaires)

Dimension	Acquis documentés	Lacunes identifiées
Cadre juridique	Loi n° 22-23 : statut simplifié, droits clairs, protection du domicile	Textes commande publique non publiés ; vide sur la responsabilité professionnelle
Régime fiscal	IFU à 0,5 % : très bas ; exonération TVA	Méconnaissance des obligations déclaratives par certains bénéficiaires
Protection sociale	Affiliation CASNOS automatique : maladie et retraite	Effectivité réelle des droits à vérifier ; écart théorie / pratique

[192] Algérie 360 (2025, 11 mai). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes d'auto-entrepreneur. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/ / ANAE (2024). Portail officiel. Lien : https://www.anae.dz

[193] ITMAG (2026). L'Algérie ouvre ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/ / Algérie Eco (2026). Accès aux marchés publics. Lien : https://algerie-eco.com/2026/04/24/acces-des-startups-aux-marches-publics-publication-prochaine-des-textes-dapplication/

Enregistrements	30 000+ inscrits en 16 mois : engouement réel	Pas de données sur l'activité réelle et le décrochage post-inscription
Financement	Compte bancaire commercial disponible via BDL	Pas de crédit dédié ; 86 % des entreprises exclues du crédit bancaire
Accompagnement	Annuaire ANAE ; Guide national ; 300 centres d'entrepreneuriat	Pas de suivi post-inscription ; isolement professionnel documenté
Marchés	45 % dans le numérique : secteur porteur	Accès marchés publics bloqué ; concurrence informelle persistante

Source : réalisé par nos soins

3.3.2 Lacunes et contradictions identifiées dans les sources secondaires

L'analyse des sources disponibles met en évidence plusieurs lacunes qui limitent ce qu'on peut conclure à ce stade, et qui justifient de passer à une investigation de terrain.[194]

La première lacune est statistique. En dehors des chiffres d'inscription globaux, aucune donnée désagrégée n'est publiquement disponible sur les auto-entrepreneurs algériens : pas de répartition par wilaya, par genre, par tranche d'âge, par niveau d'instruction, ni par secteur précis. L'ANAE dispose de ces données dans ses registres, mais ne les a pas encore publiées. Sans elles, impossible d'évaluer si le dispositif touche vraiment les publics qu'il cible officiellement.[195]

La deuxième lacune concerne la durabilité mesurée. Aucune source officielle ne publie de données sur les déclarations de chiffre d'affaires effectuées, les paiements d'IFU réalisés ou les taux de radiation du registre. Sans ces données, on ne peut pas distinguer les auto-entrepreneurs actifs de ceux qui se sont inscrits sans jamais vraiment exercer, ou qui ont cessé sans se radier formellement, ce que les chercheurs appellent le « fantôme du registre ».[196]

La troisième lacune, plus subtile, est la contradiction entre le discours officiel et les réalités de terrain. Les déclarations du ministère et du Salon national de mai 2025 présentent le

[194] APA News (2025). Algérie : 30 000 auto-entrepreneurs enregistrés en un an. Lien : https://fr.apanews.net/business/algerie-plus-de-30-000-auto-entrepreneurs-enregistres-en-un-an/ / Hartani, N. (2024). Village Justice. Lien : https://www.village-justice.com/articles/les-avantages-statut-auto-entrepreneur-focus-sur-recente-loi-algerienne,49162.html

[195] APA News (2025). Algérie : 30 000 auto-entrepreneurs enregistrés en un an. Lien : https://fr.apanews.net/business/algerie-plus-de-30-000-auto-entrepreneurs-enregistres-en-un-an/ / Hartani, N. (2024). Village Justice. Lien : https://www.village-justice.com/articles/les-avantages-statut-auto-entrepreneur-focus-sur-recente-loi-algerienne,49162.html

[196] Fatoura App (2024). L'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://fatoura.app/blog/lauto-entreprenariat-en-algerie/ / ProfitPilot (2025). Auto-Entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://profitpilot.dz/blog/auto-entrepreneur-algerie.html

dispositif comme un succès. La presse spécialisée et les forums en ligne donnent un tableau bien plus nuancé : difficultés fiscales, refus bancaires, méconnaissance du statut par les clients, problèmes pour prouver son existence légale. Cette tension entre le discours institutionnel et le vécu des bénéficiaires ne peut pas être résolue avec des sources secondaires, il faut aller directement interroger les acteurs concernés.[197]

3. 3.3 Questions ouvertes nécessitant une investigation de terrain

Ces lacunes et contradictions dessinent exactement les questions auxquelles seule une étude de terrain peut répondre.

C'est le passage de relais entre ce chapitre et le Chapitre 3.

La première question concerne H1 — la stabilité des revenus : est-ce que les auto-entrepreneurs algériens gagnent réellement mieux depuis leur enregistrement ? La formalisation a-t-elle changé leur relation avec leurs clients, leur accès aux marchés, leur capacité à facturer plus cher ? Ou au contraire, les charges liées au statut ont-elles pesé sur des revenus déjà fragiles sans ouvrir de nouveaux débouchés ?[198]

La deuxième question concerne H2 — la pérennité de l'activité : combien d'inscrits poursuivent effectivement leur activité après un, deux ou trois ans ? Quelles sont les vraies causes d'abandon ? Est-ce que l'accompagnement disponible — aussi limité soit-il — a joué un rôle dans certains parcours de succès ? Et quels profils d'entrepreneurs s'en sortent mieux ?[199]

La troisième question concerne H3 — la sécurité professionnelle : l'affiliation à la CASNOS est-elle réellement effective ? Les droits sont-ils vraiment utilisés ? Le statut confère-t-il une vraie légitimité professionnelle aux yeux des clients, des partenaires et des institutions et ou n'est-il qu'une formalité administrative que personne ne reconnaît ?[200]

---

[197] Fatoura App (2024). L'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://fatoura.app/blog/lauto-entreprenariat-en-algerie/ / ProfitPilot (2025). Auto-Entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://profitpilot.dz/blog/auto-entrepreneur-algerie.html

[198] Shepherd, D. A., & Patzelt, H. (2011). The new field of sustainable entrepreneurship. Entrepreneurship Theory and Practice, 35(1), 137–163. / North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press.

[199] Shepherd, D. A., & Patzelt, H. (2011). The new field of sustainable entrepreneurship. Entrepreneurship Theory and Practice, 35(1), 137–163. / North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press.

[200] Shepherd, D. A., & Patzelt, H. (2011). The new field of sustainable entrepreneurship. Entrepreneurship Theory and Practice, 35(1), 137–163. / North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press.

Ces trois questions correspondent exactement à nos trois hypothèses de recherche. Les sources secondaires disponibles ne peuvent pas y répondre. Il faut aller directement sur le terrain, interroger les auto-entrepreneurs eux-mêmes et les responsables de l'ANAE. C'est l'objet du Chapitre 3.

Conclusion du Chapitre 2

L'analyse documentaire de ce deuxième chapitre dresse un bilan en demi-teinte du dispositif algérien de l'auto-entrepreneur.

D'un côté, l'innovation est réelle : la loi n° 22-23 propose un cadre d'une légèreté administrative et fiscale remarquable, répondant intelligemment aux échecs des modèles précédents basés sur la subvention massive.

De l'autre, des zones d'ombre persistent. L'absence de données publiques sur l'activité réelle des inscrits, les difficultés d'accès au financement et, surtout, le vide apparent en matière d'accompagnement post-création, laissent planer un doute sur la capacité du dispositif à garantir une durabilité à long terme.

Les chiffres d'inscription sont encourageants, mais ils ne nous disent rien de la viabilité économique des activités créées. C'est précisément pour lever ce voile et comprendre ce qui se joue derrière les statistiques que le chapitre suivant nous emmène sur le terrain, au contact direct des acteurs. En donnant la parole aux auto-entrepreneurs et aux responsables de l'ANAE, on passera du niveau des textes et des chiffres officiels à celui du terrain, où les vraies réponses se trouvent

Chapitre 03 :

Étude empirique qualitative de la durabilité socio-économique des auto-entrepreneurs en Algérie

Chapitre 3 : Étude empirique de la durabilité socio-économique des auto-entrepreneurs

Introduction :

Les deux premiers chapitres ont construit le socle théorique et contextuel de cette recherche. Le Chapitre 1 a défini les concepts clés et a mobilisé le cadre théorique de North (1990).

Le Chapitre 2 a ancré ces concepts dans la réalité algérienne, en décrivant le marché du travail, le dispositif de l'auto-entrepreneur et ses limites à partir de sources secondaires. Ce troisième chapitre franchit le pas vers le terrain : il sort des bibliothèques et des textes officiels pour aller à la rencontre des acteurs qui font vivre le dispositif au quotidien.

Ce chapitre est organisé en quatre sections. La première présente la démarche méthodologique retenue. La deuxième décrit l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE), institution au cœur du dispositif étudié. La troisième présente et analyse les résultats des entretiens conduits auprès de sept auto-entrepreneurs et trois responsables institutionnels. La quatrième formule des recommandations issues de l'analyse de terrain.

Section 1 : Méthodologie de la recherche

Avant de présenter les résultats des entretiens, il est indispensable d'exposer avec clarté la démarche méthodologique retenue qui conditionne la crédibilité des résultats et permet au lecteur d'évaluer la solidité des conclusions formulées.

1.1 Problématique, questions de recherche et hypothèses

Cette recherche part d'un constat documenté dans les deux premiers chapitres : le dispositif de l'auto-entrepreneur a enregistré plus de 30 000 inscrits en moins de deux ans, mais on ne sait pas encore dans quelle mesure il améliore réellement la situation économique et sociale de ses bénéficiaires. Le nombre d'inscrits est un indicateur de succès administratif pas un indicateur de durabilité.

La problématique centrale de cette recherche est donc : dans quelle mesure le dispositif de l'auto-entrepreneur a-t-il contribué à renforcer la durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie ?

Cette problématique se décline en trois questions de recherche principales, chacune associée à une hypothèse :

QR1 : La formalisation via le statut d'auto-entrepreneur améliore-t-elle la stabilité et la suffisance des revenus des bénéficiaires ?

H1 : Le dispositif de l'auto-entrepreneur contribue à renforcer la stabilité des revenus des bénéficiaires par rapport à leur situation antérieure dans l'informalité.

QR2 : L'encadrement institutionnel du dispositif favorise-t-il la pérennité de l'activité en réduisant les risques de cessation précoce ?

H2 : L'encadrement institutionnel du dispositif favorise la pérennité de l'activité des bénéficiaires en réduisant les risques de cessation précoce.

QR3 : Le statut formel améliore-t-il la sécurité professionnelle des bénéficiaires via la couverture sociale et la reconnaissance juridique ?

H3 : Le statut d'auto-entrepreneur améliore la sécurité professionnelle des bénéficiaires via la couverture sociale et la reconnaissance juridique de leur activité.

Ces trois hypothèses correspondent aux trois dimensions de la durabilité socio-économique retenues dans le cadre théorique du Chapitre 1 : la dimension économique (H1), la dimension institutionnelle (H2) et la dimension sociale (H3).

1.2 Approche méthodologique et outils de collecte

Cette recherche s'inscrit dans le paradigme interprétatif, aussi appelé paradigme compréhensif. Dans ce cadre, la réalité sociale n'est pas un fait objectif mesurable par des indicateurs externes car elle est construite par les significations que les acteurs lui attribuent. Comprendre la durabilité socio-économique des auto-entrepreneurs, c'est d'abord comprendre comment ces derniers vivent et interprètent leur expérience du dispositif. C'est pourquoi une approche qualitative a été privilégiée.

La méthode retenue est l'entretien semi-directif. Cet outil occupe une position intermédiaire entre l'entretien directif proche du questionnaire et l'entretien libre proche de la conversation ouverte. Il repose sur un guide d'entretien structuré autour de thèmes centraux, qui oriente la conversation sans l'enfermer dans des questions fermées. Le répondant dispose d'une liberté suffisante pour développer sa pensée et aborder des aspects inattendus, tandis que la

structure thématique garantit que toutes les dimensions nécessaires à la vérification des hypothèses sont systématiquement couvertes.

Deux guides d'entretien distincts ont été élaborés, adaptés aux deux catégories de répondants. Le premier guide, destiné aux auto-entrepreneurs, comporte dix questions principales organisées autour des trois axes H1, H2 et H3. Le second guide, destiné aux responsables de l'ANAE, reprend la même structure mais adopte une perspective institutionnelle : il interroge les responsables sur leurs observations concernant les mêmes trois dimensions, permettant ainsi une triangulation des points de vue entre bénéficiaires et observateurs institutionnels.

Au total, dix entretiens ont été conduits : sept avec des auto-entrepreneurs et trois avec des responsables de l'ANAE. Pour les auto-entrepreneurs, le contact a été établi via des groupes Facebook et Telegram dédiés aux auto-entrepreneurs algériens, et via le réseau personnel de l'enquêteur. Les entretiens se sont déroulés par téléphone, en face-à-face et par visioconférence, entre mars et avril 2025. Leur durée moyenne est d'environ 40 à 60 minutes. Avec l'accord des répondants, certains ont été enregistrés sur support audio.

La sélection des répondants auto-entrepreneurs a suivi un principe de diversification : secteurs d'activité variés (marketing digital, développement web, design, création de contenu), wilayas différentes (Alger, Constantine), profils mixtes en termes d'ancienneté dans le statut (de 2024 à 2025) et de situation avant l'enregistrement (chômeur, étudiant, salarié, travailleur informel). Pour les responsables de l'ANAE, ont été ciblés des profils ayant une expérience directe du dispositif : un chef de service de l'antenne d'Alger, une ex-directrice des études au sein du ministère de tutelle et un sous-directeur en fonction du même ministère.

L'analyse des données a été conduite selon la méthode de l'analyse thématique de contenu. Les entretiens ont été retranscrits ou synthétisés, puis codés autour des thèmes correspondant aux trois hypothèses de recherche. Pour chaque question du guide, les réponses des répondants ont été comparées pour identifier les convergences, les divergences et les nuances. Cette analyse question par question est présentée dans la Section 3 de ce chapitre.

1.3 Limites et justification du choix qualitatif

Toute démarche de recherche a des limites. Les identifier clairement n'est pas une faiblesse, au contraire c'est une condition de la rigueur scientifique.

La première limite est celle de la représentativité. Neuf entretiens ne constituent pas un échantillon représentatif au sens statistique du terme. Les résultats de cette recherche ne peuvent

pas être généralisés mécaniquement à l'ensemble des 30 000 auto-entrepreneurs algériens. L'échantillon est dominé par des profils du secteur numérique implantés dans les grandes villes du Nord : Alger et Constantine. Les secteurs de l'artisanat, du petit commerce et des régions du Sud sont peu ou pas représentés. C'est une limite réelle que les conclusions de cette recherche intègrent explicitement.

La deuxième limite est temporelle. Les entretiens ont été conduits entre mars et avril 2025, soit au plus tôt un an après le lancement officiel du dispositif en janvier 2024. Les trajectoires des répondants sont encore courtes. Les effets à moyen et long terme de la formalisation sur la retraite, sur l'évolution vers des formes plus structurées d'entreprise, sur la construction du patrimoine ne peuvent pas encore être évalués. Les conclusions de cette recherche portent sur les effets à court terme du dispositif.

La troisième limite est le biais de sélection. Les répondants ont accepté de participer à l'entretien, ce qui suggère qu'ils ont une relation suffisamment positive au dispositif pour en parler. Les auto-entrepreneurs les plus découragés ou ceux qui ont déjà abandonné leur activité sont probablement sous-représentés, ce qui peut conduire à une image légèrement plus optimiste que ce que montrerait un échantillon aléatoire.

Ces limites justifient précisément le choix d'une approche qualitative plutôt que quantitative. L'objectif n'est pas de produire des statistiques généralisables, mais de comprendre en profondeur comment les bénéficiaires vivent le dispositif, quelles logiques guident leurs comportements et quelles dynamiques institutionnelles conditionnent les résultats observés. La richesse des données qualitatives compense leur manque de représentativité statistique. Une étude quantitative sur un échantillon large constituerait le complément naturel de cette recherche dans une perspective de travaux futurs.

Section 2 : Présentation de l'ANAE

Pour bien comprendre les résultats de terrain présentés dans la Section 3, il est utile de connaître l'institution qui est au cœur du dispositif étudié : l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur, connue sous le sigle ANAE. Cette section en présente l'historique, l'organisation et le fonctionnement.

2.1 Historique et contexte de création

L'ANAE est une institution relativement jeune. Sa création s'inscrit dans le cadre de la loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur le texte fondateur du

dispositif. Mais ce n'est pas cette loi qui a créé l'agence directement : c'est le décret exécutif n° 196-23 du 25 mai 2023, publié au Journal Officiel n° 37, qui fixe l'organisation et le fonctionnement de l'ANAE et lui donne une existence juridique formelle.[201]

Le processus de mise en place de l'agence a été examiné lors d'une réunion du gouvernement présidée par le Premier Ministre Aïmene Benabderrahmane le 5 avril 2023. Lors de cette réunion, trois décrets exécutifs ont été examinés simultanément : le premier fixant l'organisation et le fonctionnement de l'ANAE, le deuxième établissant la liste des activités éligibles au statut d'auto-entrepreneur, et le troisième définissant les modalités d'inscription au registre national et le modèle de la carte d'auto-entrepreneur. Cette coordination entre les trois textes reflète une volonté de cohérence dans la mise en place du dispositif.[202]

Après plusieurs mois de préparation technique et de coordination interinstitutionnelle, l'ANAE a été officiellement lancée le 20 janvier 2024 lors d'une cérémonie organisée au Palais de la Culture d'Alger, en présence de plusieurs membres du gouvernement. C'est à cette date qu'a été simultanément ouverte la plateforme numérique anae.dz permettant les inscriptions au registre national. Le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a présidé cette cérémonie inaugurale et souligné le caractère entièrement numérique de la procédure d'obtention de la carte.[203]

Depuis son lancement, l'ANAE a connu une montée en charge progressive. En mai 2024, soit cinq mois après l'ouverture des inscriptions, 10 000 cartes avaient déjà été délivrées. En mai 2025, lors de la première édition du Salon National de l'Auto-Entrepreneur organisé au Palais de la Culture Moufdi Zakaria, le cap des 30 000 inscrits a été annoncé. Ces chiffres témoignent d'une demande réelle pour ce type de statut simplifié.[204]

---

[201] ANAE — Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (2024). Présentation officielle. Lien : https://www.anae.dz/contact / Décret exécutif n° 196-23 du 25 mai 2023 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'ANAE. JO n° 37.

[202] Services du Premier Ministre (2023, 5 avril). Réunion du gouvernement : création de l'agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://premier-ministre.gov.dz/fr/post/reunion-du-gouvernement-creation-de-l-agence-nationale-de-l-auto-entrepreneur

[203] Algérie Eco (2024, 20 janvier). Lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/20/lancement-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

[204] Algérie 360 (2025, 11 mai). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes d'auto-entrepreneur délivrées depuis janvier 2024. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/ / ANAE Event (2025). Salon National de l'Auto-Entrepreneur. Lien : https://event.anae.dz/

2.2 Organisation et missions

L'ANAE est un établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle directe du ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises. En tant qu'EPA, elle dispose d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion, tout en restant sous la supervision étroite de son ministère de tutelle. Son siège est situé chemin Chérif Omar, Alger Centre (16000). Elle est joignable à l'adresse contact@anae.dz et au numéro +213 23 50 50 38.[205]

Les missions officielles de l'ANAE, telles que définies par le décret n° 196-23, s'organisent autour de trois axes principaux. Le premier est la gestion du registre national de l'auto-entrepreneur : instruire les demandes d'inscription, délivrer les cartes, gérer les modifications d'activité et traiter les radiations. C'est la mission la plus opérationnelle de l'agence, celle qui occupe l'essentiel de ses ressources dans les premières années de fonctionnement. Le deuxième axe est la promotion du dispositif : faire connaître le statut d'auto-entrepreneur auprès du grand public, notamment des jeunes et des travailleurs informels, et contribuer à développer la culture entrepreneuriale en Algérie. Le troisième axe est l'accompagnement des bénéficiaires : orienter les auto-entrepreneurs dans leurs démarches, répondre à leurs questions et les diriger vers les ressources disponibles.[206]

Sur le plan de la coordination interinstitutionnelle, l'ANAE travaille en lien direct avec trois partenaires clés. La Direction Générale des Impôts (DGI) : dès l'inscription sur la plateforme, un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) est attribué automatiquement à l'auto-entrepreneur, sans démarche supplémentaire. La CASNOS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés) : l'affiliation est automatique dès l'enregistrement, grâce à un échange de données entre les deux institutions. Le Ministère de l'Intérieur : il contribue à l'authentification de l'identité des candidats lors de l'inscription en ligne, en permettant la vérification du numéro de carte nationale sans nécessiter de téléversement de documents supplémentaires.[207]

---

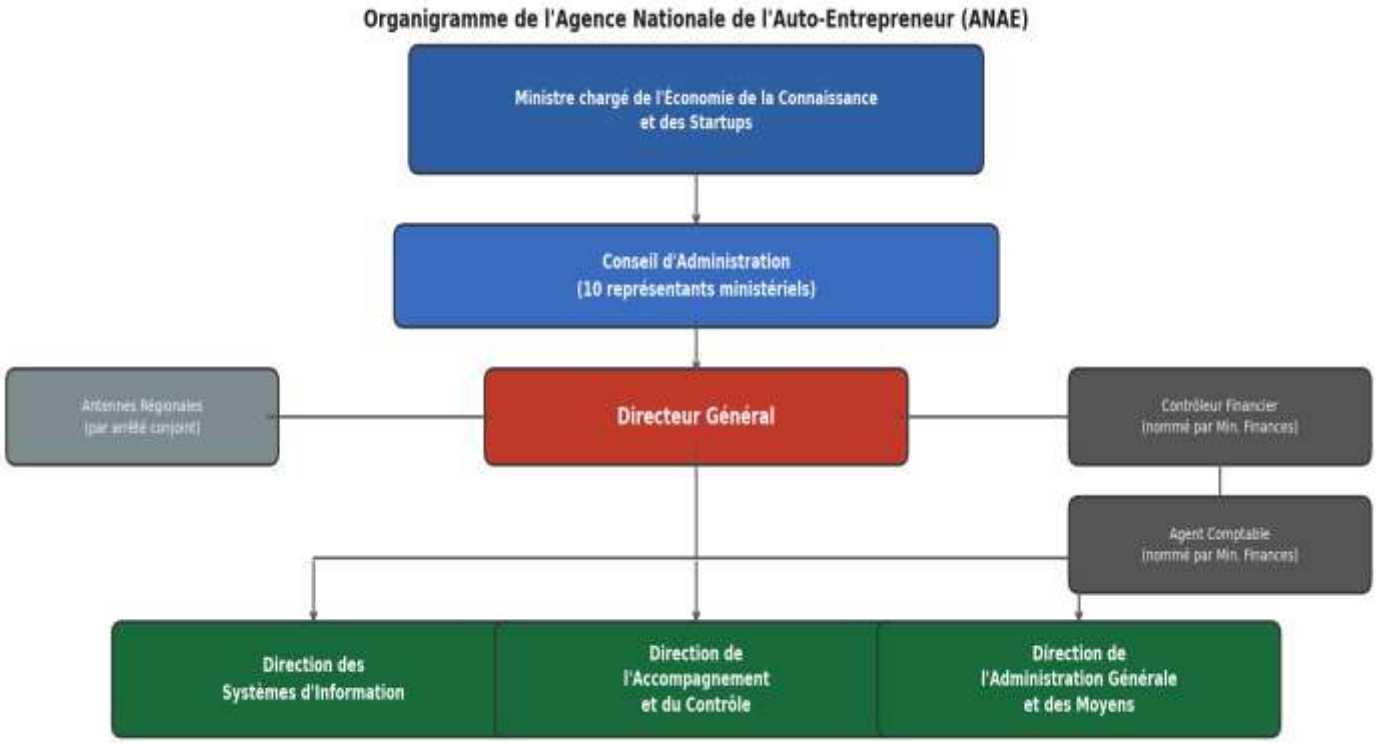
[205] ITC Benchmarking (2024). Agence Nationale de l'Auto-entrepreneur. Lien : https://www.itcbenchmarking.org/fr/institutions/4807 / ANAE (2024). Contact. Lien : https://www.anae.dz/contact

[206] ANAE — Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (2024). Présentation officielle. Lien : https://www.anae.dz/contact / Décret exécutif n° 196-23 du 25 mai 2023 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'ANAE. JO n° 37.

[207] Algérie Eco (2024, 20 janvier). Lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/20/lancement-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

L'ANAE gère également un annuaire public des auto-entrepreneurs, accessible sur la plateforme anae.dz. Cet outil permet aux clients et partenaires de trouver des prestataires selon leur secteur d'activité, de vérifier la régularité d'un auto-entrepreneur et de le contacter directement. C'est un mécanisme de visibilité qui contribue indirectement à l'accès aux marchés. Par ailleurs, l'agence organise des événements sectoriels — dont le premier Salon National de l'Auto-Entrepreneur tenu en mai 2025 — pour favoriser les échanges entre auto-entrepreneurs, entreprises et acteurs publics.[208]

Figure 8 : Organigramme de l'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE)



Source : réalisé par nos soins à partir de Décret exécutif n° 23-196 du 25 mai 2023

2.3 Fonctionnement du dispositif

[208] Algérie 360 (2025, 11 mai). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes d'auto-entrepreneur délivrées depuis janvier 2024. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/ / ANAE Event (2025). Salon National de l'Auto-Entrepreneur. Lien : https://event.anae.dz/

Le fonctionnement du dispositif de l'auto-entrepreneur tel qu'il est géré par l'ANAE repose sur trois piliers : une procédure d'inscription entièrement dématérialisée, un cadre fiscal simplifié, et une couverture sociale automatique.[209]

La procédure d'inscription se déroule entièrement en ligne via le portail anae.dz. Le candidat crée un compte, renseigne ses informations personnelles en français et en arabe, choisit une activité principale parmi les 1 300 codes disponibles répartis en sept domaines et jusqu'à quatre activités secondaires, téléverse sa pièce d'identité, et soumet sa demande. Le traitement prend entre 12 et 48 heures en général, et la carte physique est envoyée par voie postale au bureau de poste choisi par le candidat dans un délai de 3 à 10 jours selon la région. Les frais de carte s'élèvent à environ 1 200 DA, payables lors du retrait.[210]

Les sept domaines d'activités éligibles couvrent : le conseil, l'expertise et la formation ; les services numériques et activités connexes ; les prestations à domicile et services à la personne ; les loisirs et activités culturelles ; les services aux entreprises ; les services culturels et créatifs ; et les services liés à l'artisanat non réglementé. Cette diversité reflète la volonté de couvrir aussi bien les nouvelles activités numériques que les activités plus traditionnelles.[211]

Sur le plan fiscal, l'auto-entrepreneur est soumis à l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) au taux de 0,5 % du chiffre d'affaires encaissé, dans la limite d'un plafond de 5 millions de dinars par an sur trois exercices consécutifs. Ce taux remplace l'ensemble des autres impôts — IBS, IRG, TAP et TVA. La déclaration est annuelle, via le formulaire G12, à déposer avant le 30 juin. Les auto-entrepreneurs sont par ailleurs exonérés de TVA et dispensés de l'obligation de s'immatriculer au registre du commerce et de disposer d'un local commercial. La Loi de Finances 2025 a relevé le seuil d'imposition minimal à 30 000 DA, exonérant de fait les activités à très faibles revenus.[212]

Sur le plan de la protection sociale, l'affiliation à la CASNOS est automatique dès l'inscription. La cotisation minimale est de 24 000 DA par an — soit 2 000 DA par mois — et

[209] UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025 — carte et procédure. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide / WebServices DZ (2024). Les inscriptions pour l'obtention de la carte. Lien : https://webservices.dz/faq-ssl/175-les-inscriptions-pour-l-obtention-de-la-carte-de-l-auto-entrepreneur-le-20-janvier

[210] UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025 — carte et procédure. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide / WebServices DZ (2024). Les inscriptions pour l'obtention de la carte. Lien : https://webservices.dz/faq-ssl/175-les-inscriptions-pour-l-obtention-de-la-carte-de-l-auto-entrepreneur-le-20-janvier

[211] ANAE (2024). Liste des activités éligibles. Lien : https://activities.anae.dz/ / El Moudjahid (2024). L'Agence nationale de l'auto-entrepreneur lancée. Lien : https://www.elmoudjahid.com/fr/actualite/l-agence-nationale-de-l-auto-entrepreneur-lancee-211964

[212] UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025 — carte et procédure. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide / WebServices DZ (2024). Les inscriptions pour l'obtention de la carte. Lien : https://webservices.dz/faq-ssl/175-les-inscriptions-pour-l-obtention-de-la-carte-de-l-auto-entrepreneur-le-20-janvier

couvre les droits à la couverture maladie (carte Chifa), à la retraite, à l'invalidité et à la maternité. L'auto-entrepreneur peut également ouvrir un compte bancaire commercial, accéder à des formules de financement islamique (mourabaha, musharaka), et domicilier son activité à son domicile ou dans un espace de co-working. Depuis mars 2024, une simplification supplémentaire a été apportée : les auto-entrepreneurs ne sont plus obligés de disposer d'un numéro d'identification statistique (NIS) pour exercer leur activité ou ouvrir un compte bancaire.[213]

Ce cadre de fonctionnement (inscription rapide, fiscalité légère, couverture sociale automatique) fait de l'ANAE l'interface principale entre les auto-entrepreneurs et le système économique algérien. C'est à travers cette interface que les bénéficiaires interrogés dans cette recherche ont fait leur entrée dans la formalité. La Section 3 examine comment ils l'ont vécue.

Section 3 : Étude de terrain et analyse des résultats

Cette section présente les résultats des neuf entretiens conduits dans le cadre de cette recherche. Elle s'organise en trois parties : la présentation des répondants, l'analyse question par question des entretiens avec les auto-entrepreneurs, puis l'analyse des entretiens avec les responsables de l'ANAE, et enfin une conclusion générale des résultats.

3.1 Présentation des répondants

Les neuf répondants se répartissent en deux groupes : sept auto-entrepreneurs et trois responsables institutionnels de l'ANAE. Le tableau suivant résume leurs profils.

Tableau 6 : Profils des répondants auto-entrepreneurs

Code	Secteur d'activité	Wilaya	Auto-entrepreneur depuis	Mode d'entretien	Audio
AE1	Design / Vidéo / Photo	Alger	2024	Téléphone	Oui
AE2	Marketing digital	Alger	2024	Téléphone	Non

[213] Algérie Eco (2024, 20 janvier). Lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/20/lancement-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

AE3	Marketing digital	Alger	2024	Face-à-face	Non
AE4	Marketing digital	Alger	2025	Téléphone	Oui
AE5	Développement web	Constantine	2025	Téléphone	Non
AE6	Marketing digital	Alger	2024	Téléphone	Non
AE7	Marketing digital	Alger	2024	Face-à-face	Non

Source : réalisé par nos soins

Tableau 7 : Profils des responsables ANAE

Code	Poste / Fonction	Institution	Date d'entretien	Mode	Audio
AG1	Chef de service	ANAE —Alger	22/04/2026	Téléphone	Non
AG2	Ex-directrice des études	Ministère de l'Économie de la connaissance / Start-up / Micro-entreprises	22/04/2026	Téléphone	Oui
AG3	Sous-Directeur de l'Innovation — Ministère de l'Économie de la Connaissance, des Startups et des Micro-Entreprises (MECSME)	Ministère de l'Économie de la connaissance / Start-up / Micro-entreprises	22/04/2026	Téléphone	Non

Source : réalisé par nos soins

Les sept auto-entrepreneurs ont tous été interrogés le 31 mars 2025. Ils sont majoritairement dans le secteur du marketing digital et du numérique, principalement à Alger, avec une ancienneté dans le statut allant de 2024 à 2025. Cette concentration sectorielle et géographique est une limite de l'échantillon reconnue dans la Section 1, mais elle reflète aussi la réalité du dispositif : le numérique est le secteur le plus représenté parmi les inscrits à l'ANAE. Les trois responsables ont été interrogés le 22 avril 2026, par téléphone.

3.2 Analyse des entretiens

3.2.1 Guide 1 : Entretiens avec les auto-entrepreneurs (AE1 à AE7)

Les entretiens avec les sept auto-entrepreneurs ont suivi un guide de dix questions organisées autour des trois hypothèses de recherche. L'analyse ci-dessous examine chaque question successivement, en comparant les réponses des différents répondants pour faire ressortir les convergences, les divergences et les nuances.

Question 1 : Parcours avant le statut et motivations

La première question portait sur le parcours professionnel des répondants avant leur enregistrement, et sur les motivations qui les ont conduits à choisir le statut d'auto-entrepreneur.

Une première convergence claire émerge : tous les répondants exerçaient une activité informelle ou se trouvaient dans une situation précaire avant de se formaliser. AE1 cumulait études et freelance en noir depuis 3 à 4 ans dans le design et la vidéo. AE2 travaillait dans l'informel. AE3 exerçait des services numériques sans cadre légal, avec une clientèle instable. AE4 était étudiant et freelancer en noir. AE5 était étudiant avec des revenus très insuffisants. AE6 était quasi-chômeur après son diplôme en 2022, travaillant comme chauffeur VTC pour survivre. AE7 était freelancer étudiant puis salarié.

Sur le type de choix, la majorité des répondants décrit une décision délibérée : AE1 voulait se régulariser et accéder aux entreprises, AE3 cherchait un cadre légal sans contraintes excessives, AE4 voulait une protection légale et un compte bancaire commercial, AE7 souhaitait exercer une activité parallèle à son emploi salarié. Deux profils se distinguent par une motivation plus contrainte : AE5 décrit la nécessité financière comme déclencheur principal, et AE6 avait un moteur supplémentaire — l'obligation d'être assuré pour finaliser son inscription à l'AADL 3. Ces motivations mixtes rappellent la distinction entre informalité par choix et informalité par exclusion documentée dans la littérature.

Sur le mode de découverte du dispositif, les réseaux sociaux dominent : AE2, AE5, AE6 et AE7 citent explicitement Facebook ou les réseaux sociaux. AE1 n'a pas précisé. Cette concentration sur les réseaux sociaux comme canal de découverte soulève une question importante pour les politiques de communication de l'ANAE : les travailleurs informels moins connectés ou moins actifs sur ces plateformes risquent de passer à côté du dispositif.

Question 2 : Stabilité et régularité des revenus depuis l'enregistrement

La deuxième question explorait l'effet de la formalisation sur le niveau et la régularité des revenus, dimension centrale de H1.

Les réponses révèlent une fracture nette entre deux groupes. D'un côté, AE3, AE4 et AE7 constatent une amélioration réelle : AE3 décrit la stabilité apportée par les contrats formels avec les entreprises et les clients, AE4 confirme des revenus augmentés et stables grâce aux travaux avec les entreprises, et AE7 note une augmentation des travaux reçus avec des contrats de plusieurs mois qui lui permettent désormais de prévoir ses revenus. Ces trois profils ont en commun d'avoir réussi à accéder au marché des entreprises.

De l'autre côté, AE1, AE2, AE5 et AE6 décrivent une situation plus mitigée. AE1 juge ses revenus beaucoup mieux qu'avant mais toujours instables et imprévisibles. AE2 ne perçoit pas de grande différence car ses revenus varient selon les périodes sans amélioration notable de la régularité. AE5 partage le même constat. AE6 gagne plus qu'avant grâce à l'image professionnelle que lui confère le statut, mais n'arrive toujours pas à prévoir ses revenus mensuellement.

Ce qui distingue les deux groupes n'est pas le statut lui-même mais l'accès au marché des entreprises : ceux qui ont réussi à contractualiser avec des entreprises ont des revenus plus stables, les autres restent dépendants d'une clientèle de particuliers dont la demande est irrégulière. Ce constat nuance H1 : la formalisation améliore les revenus conditionnellement, selon la capacité de chaque entrepreneur à exploiter les nouvelles opportunités que le statut ouvre.

Question 3 : Difficultés pour assurer des revenus suffisants et réguliers

La troisième question portait sur les obstacles à la stabilité des revenus (H1).

Les réponses font apparaître deux types d'obstacles. Le premier, le plus fréquent, est la difficulté à trouver des clients et à maintenir une clientèle stable. AE2, AE4, AE5 et AE6 le mentionnent comme leur principale difficulté. AE4 résume bien le défi : il faut chercher des nouveaux clients en permanence, et les études ralentissent parfois ce travail. AE5, développeur web à Constantine, décrit l'accès aux marchés comme son blocage quotidien principal.

Le deuxième type d'obstacle est la concurrence sectorielle. AE6 est le plus explicite : il évoque la concurrence du numérique et le développement de l'IA dans son domaine comme des pressions qui rendent difficile le maintien de prix et de revenus stables. AE7 mentionne l'obligation d'être présent sur les réseaux sociaux pour rester visible, ce qui est une contrainte qui consomme du temps et de l'énergie. AE1 voit dans la visibilité en ligne la réponse à ce défi : pour lui, celui qui travaille son marketing personnel n'a pas à craindre la concurrence.

Sur la question du régime fiscal, la quasi-totalité des répondants le juge adapté : AE1, AE2, AE5 et AE6 le confirment explicitement. AE3 ne le mentionne pas comme un problème. C'est un résultat important : la simplification fiscale est perçue positivement et n'est pas identifiée comme un frein à la durabilité économique. C'est l'une des dimensions du dispositif qui fonctionne bien selon les bénéficiaires.

Question 4 : Envisagé d'arrêter l'activité

La quatrième question explorait les risques de cessation précoce (H2).

Le résultat le plus frappant est que 5/7 répondants ont à un moment donné envisagé d'arrêter leur activité. Seuls AE1 et AE3 ne l'ont jamais envisagé. AE1 décrit son expérience comme positive, AE3 confirme que la carte l'a aidé et qu'il n'a jamais pensé à l'annuler.

Les raisons d'avoir envisagé l'arrêt varient selon les profils. AE2 a failli abandonner à cause des cotisations CASNOS la première année et la charge financière s'est révélée difficile à assumer avec des revenus encore irréguliers. AE4 a connu des moments de doute liés à l'absence de clients combinée aux charges fixes. AE5 a voulu arrêter après la fin d'un dispositif d'importation de petites quantités lié à son activité, mais a découvert que suspendre la carte l'empêcherait de la réactiver pendant soixante jours, c’est cette contrainte qui l'a retenu dans le dispositif. AE7 a envisagé d'arrêter au tout début, faute d'argent pour payer les cotisations et les impôts, et sans repères pour naviguer dans ses obligations administratives.

Un point unanimement confirmé : aucun répondant n'a envisagé de retourner à l'informel. La formalisation est perçue comme une étape franchie qu'on ne souhaite pas défaire. C'est un résultat important qui nuance les craintes documentées dans la littérature sur le risque de retour à l'informalité dans les dispositifs de formalisation.

Question 5 : Obstacles à la continuité de l'activité

La cinquième question cherchait à identifier les obstacles qui menacent la continuité de l'activité au-delà de la phase initiale.

Les réponses sont très variées et révèlent des obstacles de natures différentes selon les profils. AE1 pointe le manque d'information sur les avantages du statut : il ne connaît pas tous les droits et facilités auxquels il a accès, et souhaiterait plus de communication de l'ANAE sur ce sujet. AE2 et AE3 déclarent n'avoir aucun obstacle majeur pour le moment et leurs activités sont bien engagées. AE4 mentionne des difficultés ponctuelles liées au marché et à la conciliation études-travail, mais sans obstacle bloquant.

AE5 identifie un obstacle administratif sérieux : les bureaux des impôts et leurs procédures interminables lui font perdre énormément de temps. Il n'a trouvé aucune solution à ce jour et sa priorité est claire : tout doit être disponible en ligne. AE6 souffre d'un obstacle différent : l'absence d'une équipe fixe. Travailler seul limite la qualité et la quantité du travail qu'il peut produire, ce qui plafonne ses revenus. AE7 ne signale aucun obstacle pour le moment.

On note ici une absence remarquable : aucun répondant ne mentionne l'ANAE ou une institution publique comme ayant fourni de l'aide pour surmonter ces obstacles. Tous ont trouvé des solutions par eux-mêmes ou n'en ont pas trouvé du tout. Ce constat confirme le vide d'accompagnement post-inscription déjà identifié dans l'analyse documentaire du Chapitre 2.

Question 6 : Vision de l'avenir de l'activité

La sixième question explorait les projets et la vision à moyen terme des répondants, un indicateur de leur confiance dans la durabilité du dispositif.

Tous les répondants envisagent de continuer à exercer leur activité, et tous expriment une confiance dans le dispositif pour les soutenir dans leurs projets. C'est un résultat globalement positif pour H2. Mais les trajectoires envisagées diffèrent significativement selon les profils.

AE1 et AE3 projettent une évolution vers le registre commercial : AE1 veut créer une agence de communication, AE3 envisage de continuer sous le statut d'auto-entrepreneur jusqu'au plafond de chiffre d'affaires puis de passer au registre commercial pour agrandir son projet. Ces deux profils incarnent précisément la trajectoire que les institutions décrivent

comme idéale : du freelance informel vers l'auto-entrepreneuriat formel, puis vers une entreprise plus structurée.

AE2 et AE7 veulent continuer sous le même statut — AE2 dans la création de contenu, AE7 en développant son activité existante. AE4 envisage de continuer jusqu'à la retraite, mentionnant que le statut l'aide aussi pour ses dossiers de visa. AE5 envisage de passer au statut d'importateur de petites quantités ou de combiner les deux activités. AE6 veut continuer sous ce statut ou évoluer si son chiffre d'affaires dépasse 5 millions DA ou s'il souhaite exercer plusieurs activités simultanément.

Question 7 : Affiliation à la CASNOS et couverture sociale

La septième question portait sur la protection sociale (H3).

Tous les répondants sont affiliés à la CASNOS, ce qui confirme l'efficacité du mécanisme d'affiliation automatique mis en place lors de l'inscription sur la plateforme ANAE. C'est un résultat positif sur le plan de la couverture formelle.

Cependant, l'utilisation effective de cette couverture est très limitée. Un seul répondant (AE6) a effectivement utilisé sa carte Chifa pour acheter des médicaments. Les six autres n'ont jamais eu recours à leur couverture, soit parce qu'ils n'en ont pas eu besoin, soit parce qu'ils ne savaient pas exactement comment l'activer.

Un cas problématique se démarque : AE2 est affilié mais n'a pas payé ses cotisations depuis deux ans, ce qui bloque l'activation de sa carte Chifa. Ce cas illustre la différence entre affiliation formelle et protection effective : être inscrit ne suffit pas si les cotisations ne sont pas réglées. La cause est financière : ses revenus irréguliers ne lui permettent pas toujours d'honorer cette charge, même modeste.

Sur la question de l'accessibilité des cotisations, la majorité juge les 24 000 DA annuels raisonnables par rapport à leurs revenus. AE4 est le seul à exprimer une légère tension entre les charges (impôts et assurance) et l'irrégularité de ses revenus.

Question 8 : Reconnaissance professionnelle et légitimité

La huitième question explorait la deuxième composante de H3 : l'effet du statut formel sur la reconnaissance professionnelle et l'accès aux marchés.

C'est la question qui génère le consensus le plus fort dans tout l'échantillon. Les sept répondants confirment unanimement que le statut formel a amélioré leur reconnaissance professionnelle et la façon dont ils sont perçus par leurs clients et partenaires.

AE1 décrit comment le statut lui a donné un boost de confiance auprès de ses clients car ils savent que leur argent est sécurisé et que les engagements sont traçables. AE2 parle d'une position de force dans ses relations professionnelles. AE3 constate que les entreprises respectent désormais son travail et ses délais de paiement, car les contrats sont devenus officiels. AE4 relève la confiance des entreprises et la protection légale que lui confère le statut. AE5 ressent une vraie reconnaissance professionnelle et mentionne que le statut lui a ouvert des portes qu'il n'aurait pas pu franchir autrement. AE6 attribue à sa carte ses premiers clients et collaborations. AE7 est perçu par ses clients comme professionnel et respecté, avec accès au marché des grandes entreprises.

Ce résultat est le plus robuste de toute l'étude : indépendamment de la situation financière, du secteur ou de la wilaya, tous les répondants bénéficient de cet effet de légitimation. C'est la valeur fondamentale et immédiate du statut formel.

Question 9 : Lacunes en matière de protection professionnelle

La neuvième question invitait les répondants à identifier les insuffisances du dispositif sur le plan de la sécurité professionnelle.

Les réponses révèlent quatre lacunes principales. La première, mentionnée par AE2, est la fermeture des marchés publics aux auto-entrepreneurs. AE2 trouve des difficultés concrètes d'accès et en fait sa priorité de recommandation aux décideurs. AE1, lui, ne souffre pas d'un refus direct mais observe que certaines institutions ne sont pas habituées à travailler avec les auto-entrepreneurs.

La deuxième lacune, exprimée par AE5, est l'absence de protection en cas d'arrêt forcé. Il se décrit sans filet si une maladie ou un accident l'empêchait de travailler — une vulnérabilité que la CASNOS ne couvre pas dans ses modalités actuelles.

La troisième lacune, identifiée par AE6, est l'impossibilité d'exercer plusieurs activités simultanément sans devoir résilier la précédente. Cette rigidité est incompatible avec la réalité de nombreux créatifs qui combinent naturellement plusieurs compétences complémentaires.

La quatrième lacune, transversale, est le manque d'information sur les droits liés au statut. AE1 le formule le plus clairement : il voudrait savoir quels avantages concrets il peut tirer de sa carte — visa, financement, partenariats. Les autres répondants ne mentionnent pas de problèmes spécifiques sur ce point, soit parce qu'ils n'ont pas encore confronté les limites du dispositif, soit parce qu'ils n'en connaissent pas encore assez pour les identifier.

Question 10 : Bilan global et recommandations

La dixième question invitait les répondants à dresser leur bilan personnel du dispositif et à formuler des recommandations aux décideurs.

Le bilan est positif pour six répondants sur sept. AE1 juge le statut bénéfique sur les plans professionnel, social et économique, et en est fier. AE2 formule un bilan positif sur le statut juridique tout en regrettant les limites en matière de marchés publics. AE3 est très positif — le statut a clairement fait avancer sa carrière. AE4 confirme une amélioration de sa situation socio-économique et une protection légale appréciée. AE6 est positif et a déjà recommandé le statut à son entourage. AE7 confirme l'amélioration de sa situation et recommande le statut.

AE5 dresse un bilan plus mitigé : positif en termes de reconnaissance, mais pas vraiment transformateur sur le plan économique. Il conditionnerait sa recommandation à l'existence d'un service qui rapporte suffisamment. C'est le profil le plus nuancé de l'échantillon.

Les recommandations aux décideurs convergent vers trois priorités : ouvrir les marchés publics aux auto-entrepreneurs (AE2), simplifier et digitaliser toutes les procédures administratives — notamment fiscales (AE5), et enrichir la liste des activités éligibles (AE6). AE1 insiste sur la nécessité de mieux communiquer sur les avantages du statut pour que les auto-entrepreneurs connaissent leurs droits. AE7 se contente d'un « merci » — signe d'une satisfaction sans revendication particulière.

Conclusion des entretiens : Guide 1 (Auto-entrepreneurs)

L'analyse des dix questions du Guide 1 fait ressortir plusieurs enseignements clés sur la durabilité socio-économique des auto-entrepreneurs algériens.

Sur H1 — la stabilité des revenus : le dispositif produit des effets positifs mais conditionnels. Les répondants qui ont accédé au marché des entreprises (AE3, AE4, AE7) ont des revenus plus stables et prévisibles. Ceux qui restent dans un marché de particuliers (AE2, AE5) ne perçoivent pas d'amélioration notable. La formalisation ouvre des portes sans garantir qu'elles seront franchies.

Sur H2 — la pérennité : le dispositif maintient ses bénéficiaires dans la formalité, mais davantage grâce à la valeur intrinsèque du statut qu'à un accompagnement institutionnel structuré. Cinq répondants sur sept ont envisagé d'arrêter, tous dans les premiers mois. Aucun n'a envisagé de retourner à l'informel. L'accompagnement post-inscription est quasi absent des récits.

Sur H3 — la sécurité professionnelle : c'est la dimension la plus unanimement validée. La reconnaissance juridique est immédiate et universelle. La couverture sociale est formellement en place mais peu utilisée dans les faits. Des lacunes structurelles persistent : marchés publics partiellement fermés, absence de protection en cas d'arrêt forcé, impossibilité de multi-activités, déficit informationnel.

Le bilan global des auto-entrepreneurs est positif : six sur sept recommandent le statut. Mais ce bilan positif repose essentiellement sur la légitimité professionnelle que le statut confère (un bénéfice fort et immédiat) plutôt que sur une stabilisation économique complète. Le dispositif a posé les bonnes bases ; il lui manque l'accompagnement pour aller plus loin.

3.2.2 Guide 2 : Entretiens avec les responsables institutionnels (AG1, AG2, AG3)

Trois responsables institutionnels ont participé à cette recherche.

Leurs profils complémentaires permettent de croiser trois niveaux de lecture du dispositif : l'antenne opérationnelle, la direction stratégique et le pilotage technique.

AG1 est chef de service à l'antenne ANAE d'Alger, avec un contact occasionnel avec les auto-entrepreneurs.

AG2 est ex-directrice des études au sein du ministère de tutelle, avec une vision stratégique du dispositif.

AG3, Sous-Directeur de l'Innovation au MECSME est le répondant le plus proche du terrain opérationnel : il a participé à la conception du dispositif depuis mai 2023, a contribué à l'interface de la plateforme numérique, et assure régulièrement un contact direct avec les auto-entrepreneurs lors d'événements et de visites de wilayas.

Question 1 : Rôle et contact avec les auto-entrepreneurs

Les trois responsables ont des positions et des niveaux de contact distincts. AG1 représente l'ANAE lors des événements et gère le service technique, sans contact régulier avec les auto-entrepreneurs. AG2, ex-directrice des études au ministère de tutelle, avait une position de conception et de pilotage stratégique plutôt que de contact direct. AG3 est le plus impliqué opérationnellement : il a participé à la définition des modalités du statut avant le lancement, contribué à l'interface numérique de la plateforme, et assure depuis lors la coordination avec les parties prenantes (DGI, CASNOS, Algérie Poste), les études statistiques, la supervision des doléances et le suivi de projets de coopération. Son contact avec les auto-entrepreneurs est régulier : invitations aux événements, visites de wilayas avec le Ministre, traitement de cas individuels.

Cette diversité de profils est un atout pour la triangulation : AG1 apporte le regard de terrain administratif, AG2 la vision politique et stratégique, AG3 la perspective technique et opérationnelle du pilotage quotidien.

Question 2 : La formalisation améliore-t-elle la stabilité financière ?

Les trois responsables confirment que la formalisation a un effet positif sur la situation financière des bénéficiaires, mais leurs réponses diffèrent en profondeur et en précision.

AG1 est mesurée : l'enregistrement facilite l'accès à certaines opportunités et le cadre légal élargit les marchés. Elle ne dispose d'aucun retour chiffré sur les revenus. AG2 détaille quatre mécanismes : la possibilité de contractualiser avec des entreprises, la bancarisation, le gain de crédibilité qui attire plus de clients, et l'accès à la sécurité sociale et aux droits à la

retraite. Elle voit le statut comme un point de départ vers une éventuelle création d'entreprise et une ouverture vers les financements ANGEM.

AG3 apporte la réponse la plus précise sur ce point. Il confirme que la formalisation ouvre de nouvelles opportunités de marché, notamment publiques — marchés publics et appels d'offres — et accroît la visibilité de l'auto-entrepreneur. Il est cependant honnête sur les limites des données disponibles : il n'existe pas de remontée systématique des revenus des auto-entrepreneurs, seulement des cas isolés. Ce constat sur l'absence de données longitudinales est un aveu institutionnel important : le dispositif n'a pas encore les outils pour mesurer son propre impact économique de façon rigoureuse.

Question 3 : Obstacles à la stabilité des revenus

Sur la concurrence de l'économie informelle, les trois responsables s'accordent pour dire qu'elle n'est pas le principal obstacle. AG1 nuance : les acteurs informels gagnent plus à court terme mais sans sécurité ni statut. AG2 estime que la fiscalité et la sécurité sociale adaptées compensent largement ce désavantage. AG3 est le plus direct : les charges patronales liées au statut étant très minimes, elles n'ont pas d'impact significatif sur la compétitivité formel/informel.

AG3 identifie deux obstacles principaux que les autres responsables n'avaient pas nommés avec cette précision. Le premier est la saturation du marché sur certains services — notamment le marketing digital, secteur où se concentre la majorité des inscrits. Le second, et le plus important selon lui, est la méconnaissance du statut par les acteurs économiques et administratifs eux-mêmes, même après plus de deux ans et demi d'existence du dispositif. Ce diagnostic pointe vers un problème structurel : ce n'est pas seulement les auto-entrepreneurs qui ne connaissent pas leurs droits, ce sont aussi leurs clients et partenaires potentiels qui ignorent ce qu'est le statut d'auto-entrepreneur.

Sur l'accès aux marchés, AG3 distingue clairement deux cas : l'accès aux marchés privés est relativement facile, mais l'accès aux marchés publics reste limité et peu fluide. Cette distinction que les autres responsables n'opéraient pas aussi clairement est précieuse : elle confirme que le problème d'accès aux marchés n'est pas général, mais ciblé sur le secteur public.

Questions 4 et 5 : Pérennité, cessations et causes d'abandon

AG3 apporte ici la donnée la plus concrète et la plus précieuse de tout l'échantillon institutionnel : un taux de radiation de seulement 3,5 % depuis le lancement du dispositif. C'est le seul chiffre quantitatif disponible sur la pérennité et il est rassurant. AG1 confirme que le taux de cessation reste faible comparé au volume d'inscriptions. AG2 précise que les cessations ne l'inquiètent pas du tout, surtout comparées au nombre d'adhérents.

Sur les causes des cessations, les trois responsables convergent vers des explications non financières. AG1 cite principalement l'obtention d'un poste dans la fonction publique et le départ à l'étranger, rarement des raisons administratives. AG2 identifie les mêmes causes, ajoutant le cas de l'activité finalement non souhaitée. AG3 apporte deux nuances supplémentaires : l'arrêt volontaire d'une activité de prestation qui ne convient plus, et un phénomène original — l'enregistrement par erreur ou par effet FOMO (fear of missing out), c'est-à-dire des personnes qui se sont inscrites sans projet concret, confondant le dispositif avec des aides sociales. Il identifie aussi les micro-importateurs n'ayant pas trouvé d'opportunités comme profils plus exposés à l'abandon.

Les trois responsables confirment unanimement que les cessations ne correspondent pas à des retours vers l'informel. AG2 l'affirme avec la plus grande insistance. C'est un résultat cohérent avec ce que les auto-entrepreneurs eux-mêmes ont déclaré.

Question 6 : Suffisance de l'accompagnement

C'est la question qui révèle les tensions les plus significatives entre le discours institutionnel et la réalité du terrain. AG2 décrit une cellule de suivi mise en place pour répondre aux questions des auto-entrepreneurs et les orienter, avec des packs de financement via l'ANGEM. Mais AG3 est beaucoup plus direct dans son évaluation des limites : les ressources humaines et financières de l'ANAE sont très réduites, ce qui limite considérablement la capacité d'accompagnement. AG1 confirme cette lacune en identifiant les insuffisances dans l'encadrement, la disponibilité des formations et l'accompagnement financier.

AG3 précise qu'il n'existe pas de programme de formation structuré, et que le suivi porte principalement sur les démarches administratives post-obtention du statut. Sa recommandation

prioritaire est de créer davantage d'opportunités concrètes via une plateforme de mise en relation active — un projet en cours à l'agence. Cette réponse est la plus honnête et la plus détaillée sur l'écart entre ce qui existe et ce qui devrait exister en matière d'accompagnement.

Question 7 : Taux d'affiliation CASNOS

Sur ce point, les trois responsables sont cohérents. AG1 juge le taux d'affiliation satisfaisant, sans obstacle identifié et sans écart majeur entre droits prévus et droits reçus. AG2 attribue la hausse des affiliations à l'interopérabilité entre le ministère, la CASNOS et la DGI.

AG3 apporte la précision technique la plus importante : l'affiliation est automatique dès l'enregistrement, donc 100 % des auto-entrepreneurs sont affiliés à la CASNOS. Mais il reconnaît une limite sérieuse : il n'existe pas de retours fiables sur la situation réelle des cotisants à jour ou débiteurs. Cette absence de données sur les paiements effectifs est exactement ce que le cas d'AE2 (Walid) illustrait concrètement : l'affiliation formelle ne garantit pas la cotisation effective. AG3 confirme cependant que les prestations prévues telles que l'assurance sanitaire et cotisation retraite sont effectivement accessibles aux cotisants à jour.

Question 8 : Reconnaissance professionnelle et légitimité

Les trois responsables confirment que le statut formel améliore la reconnaissance professionnelle. AG1 décrit un renforcement de la confiance, une facilitation des démarches et plus d'opportunités. AG2 fonde cette légitimité sur la loi elle-même : avoir un statut ancré dans un texte législatif dédié est ce qui donne confiance aux institutions.

AG3 est le seul à affirmer explicitement que la formalisation facilite l'accès aux marchés publics : elle permet de soumissionner, de répondre aux appels d'offres et d'émettre des factures. Cette réponse contraste avec la position d'AG1, qui reconnaissait que le statut d'auto-entrepreneur seul peut ne pas être suffisant pour de nombreux appels d'offres publics exigeant un registre de commerce.

Cette divergence entre les deux responsables institutionnels est notable : AG3, plus proche du terrain opérationnel et des évolutions récentes du dispositif, semble avoir une vision plus optimiste de l'accès aux marchés publics. Elle suggère que des progrès ont peut-être été

réalisés entre les deux entretiens, ou que les deux responsables mesurent des réalités légèrement différentes selon leurs niveaux d'observation.

Sur les barrières persistantes, AG3 identifie la bureaucratie et certaines pratiques de favoritisme : deux obstacles culturels et institutionnels que ni les textes ni les procédures ne peuvent seuls résoudre.

Question 9 : Lacunes en matière de protection professionnelle

Les réponses des trois responsables se distinguent par leurs niveaux de préoccupation différents. AG1 identifie deux lacunes principales : la transition vers un autre statut qui n'est pas perçue comme simple, et le manque d'information des auto-entrepreneurs sur leurs droits. AG2 partage ces deux lacunes et ajoute que le dispositif est jeune et en évolution.

AG3 est le plus optimiste des trois : il ne perçoit aucun vide juridique majeur, et considère que les auto-entrepreneurs sont globalement bien informés grâce aux campagnes régulières de sensibilisation de la CASNOS, l'ANAE et la DGI. Il reconnaît cependant que des lacunes persistent dans la transmission effective de l'information à certains bénéficiaires — une nuance importante qui tempère son optimisme. Il annonce que des améliorations sont prévues sans en préciser la nature.

Cette divergence entre AG3 d'un côté et AG1/AG2 de l'autre sur l'information des bénéficiaires reflète leurs positions différentes : AG3, qui pilote la communication institutionnelle, perçoit les efforts déployés ; AG1, plus proche du terrain, constate les lacunes chez les bénéficiaires. Les deux perspectives sont vraies simultanément : les campagnes existent mais leur portée reste insuffisante.

Question 10 : Bilan global et recommandations

Les trois responsables formulent un bilan positif, mais leurs recommandations révèlent des priorités différentes qui reflètent leurs positions respectives.

AG1 insiste sur la simplification des démarches, le renforcement de l'accompagnement et la formation, et l'amélioration de l'accès au financement. AG2 met l'accent sur le suivi post-inscription, l'orientation vers les marchés et l'accompagnement de la transition vers des statuts

plus développés. Ces deux visions convergent vers le même constat : le dispositif est efficace pour l'entrée dans la formalité, mais insuffisant pour accompagner le développement des activités.

AG3 formule les recommandations les plus structurelles. Il identifie deux priorités absolues : le démembrement de l'agence, c'est-à-dire sa décentralisation vers les wilayas, et l'augmentation des ressources humaines et financières. Ces deux recommandations s'expliquent par un constat qu'il est le seul à formuler aussi clairement : les ressources actuelles de l'ANAE sont très réduites et centralisées face à plus de 100 000 auto-entrepreneurs enregistrés.

Ce rapport entre les moyens de l'agence et le nombre de bénéficiaires explique structurellement pourquoi l'accompagnement post-inscription est aussi limité. AG3 mentionne également un projet de plateforme de mise en relation comme levier prioritaire pour créer des opportunités concrètes : une approche innovante qui dépasse le simple accompagnement administratif.

Conclusion des entretiens : Guide 2 (responsables institutionnels)

L'analyse des trois guides institutionnels offre un regard riche et nuancé sur le dispositif, renforcé par la diversité des positions des répondants.

Sur H1 la stabilité des revenus : les trois responsables valident la logique selon laquelle la formalisation améliore les revenus via l'accès aux marchés et la crédibilité. AG3 apporte la nuance la plus importante : l'absence de données systématiques sur les revenus des auto-entrepreneurs empêche toute évaluation rigoureuse de cet impact. La saturation de certains marchés et la méconnaissance du statut par les acteurs économiques sont identifiées comme obstacles principaux.

Sur H2 la pérennité : le taux de radiation de 3,5 % fourni par AG3 est le chiffre le plus rassurant de toute la recherche sur ce plan. Les cessations sont expliquées par des causes externes au dispositif (emploi obtenu, départ à l'étranger) et non par un échec économique. Mais l'accompagnement post-inscription reste la lacune structurelle la plus unanimement reconnue et aggravée, selon AG3, par des ressources humaines très insuffisantes face au nombre de bénéficiaires.

Sur H3 la sécurité professionnelle : les trois responsables confirment la valeur de la reconnaissance juridique. La divergence entre AG1 et AG3 sur l'accès aux marchés publics

suggère une évolution possible du dispositif entre leurs entretiens. Le déficit informationnel est reconnu comme réel, même si AG3 y voit une lacune de transmission plutôt qu'une absence d'efforts.

La contribution la plus originale des responsables institutionnels, et particulièrement d'AG3, est la mise en lumière des contraintes structurelles de l'ANAE elle-même : des ressources très limitées pour accompagner plus de 100 000 auto-entrepreneurs. Cette contrainte explique à elle seule pourquoi le dispositif, bien conçu sur le papier, produit des effets limités sur l'accompagnement dans les faits.

3.3 Conclusion générale des résultats

La confrontation des deux guides d'entretien (sept auto-entrepreneurs et trois responsables institutionnels) permet de formuler une conclusion générale structurée autour des trois hypothèses de recherche.

H1 La stabilité des revenus est conditionnellement validée.

La formalisation améliore les revenus pour les auto-entrepreneurs qui accèdent au marché des entreprises et construisent des contrats récurrents (AE3, AE4, AE7). Pour ceux qui restent dans un marché de particuliers, l'irrégularité persiste. Les responsables institutionnels confirment la logique mais reconnaissent l'absence de données systématiques pour mesurer cet impact. La saturation de certains marchés numériques (AG3) et la méconnaissance du statut par les acteurs économiques sont des obstacles que le dispositif doit encore surmonter.

H2 La pérennité est validée sur les résultats mais infirmée sur les mécanismes.

Le taux de radiation de 3,5 % (AG3) et la continuité de tous les répondants auto-entrepreneurs sont des résultats positifs. Mais la pérennité repose sur la valeur intrinsèque du statut et la motivation individuelle, non sur un encadrement institutionnel structuré. AG3 explique structurellement pourquoi : les ressources de l'ANAE sont très insuffisantes pour accompagner l'ensemble des bénéficiaires. La phase de démarrage reste la plus fragile : cinq auto-entrepreneurs sur sept ont envisagé d'arrêter dans les premiers mois.

H3 La sécurité professionnelle est la plus fortement validée.

La reconnaissance juridique est unanimement confirmée par les neuf répondants. La couverture sociale est formellement effective (100 % d'affiliation selon AG3), mais son utilisation réelle est limitée : un seul auto-entrepreneur a utilisé sa carte Chifa. Des lacunes structurelles persistent : absence de protection en cas d'arrêt forcé, marchés publics partiellement accessibles, impossibilité de multi-activités, et déficit informationnel que tous les responsables reconnaissent.

La réponse globale à la problématique est nuancée mais positive. Le dispositif de l'auto-entrepreneur renforce réellement la durabilité socio-économique de ses bénéficiaires principalement par la sécurité professionnelle et la légitimité juridique qu'il confère. Mais il reste à mi-chemin d'une durabilité économique complète, faute d'accompagnement suffisant et de ressources institutionnelles adaptées à l'ambition du projet.

3.4 Limites de la recherche

La présente recherche s'inscrit dans un domaine encore peu exploré, ce qui implique un certain nombre de limites qu'il convient de reconnaître honnêtement.

La première limite tient à la confidentialité des données. L'Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (ANAE) et le Ministère de l'Économie de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises ne publient pas, à ce jour, de statistiques détaillées sur les auto-entrepreneurs enregistrés — notamment en ce qui concerne les taux de cessation d'activité, la répartition des chiffres d'affaires déclarés ou les données fiscales individuelles. L'accès à ces informations reste soumis à des restrictions administratives qui ont limité la profondeur de l'analyse quantitative de ce travail.

La deuxième limite est liée à la nouveauté du sujet lui-même. Le statut d'auto-entrepreneur algérien n'ayant été officiellement lancé qu'en janvier 2024, il n'existe à ce jour aucune étude académique portant spécifiquement sur ce dispositif dans le contexte algérien. L'absence de travaux antérieurs comparables a rendu impossible tout ancrage dans une littérature empirique locale, et a conduit à s'appuyer essentiellement sur des sources documentaires officielles, des données partielles et des expériences étrangères dont la transposabilité reste à démontrer.

Ces deux contraintes combinées expliquent le choix d'une démarche exploratoire. Plutôt que de viser une généralisation statistique, cette recherche cherche à poser les premières bases analytiques d'un sujet qui mérite, à terme, des études longitudinales plus approfondies, notamment lorsque des données suffisantes seront disponibles et que le dispositif aura atteint une maturité suffisante pour en mesurer les effets réels sur la durabilité socio-économique de ses bénéficiaires.

Section 4 : Recommandations

Les recommandations qui suivent sont directement issues des données recueillies lors des neuf entretiens. Elles ne sont pas des propositions abstraites car elles répondent à des problèmes concrets identifiés par les auto-entrepreneurs eux-mêmes et par les responsables institutionnels. Elles s'organisent en deux niveaux : des recommandations opérationnelles à court terme, et des recommandations structurelles à moyen terme.

4.1 Recommandations opérationnelles

Ces recommandations portent sur des ajustements précis et réalisables rapidement, sans nécessiter de réforme législative majeure.

1. Ouvrir concrètement les marchés publics aux auto-entrepreneurs.

C'est la demande la plus récurrente dans l'échantillon : AE2 en fait sa priorité absolue, AG1 reconnaît que le statut seul est souvent insuffisant pour répondre aux appels d'offres publics. La publication rapide des textes d'application relatifs à la commande publique est indispensable. Mais au-delà des textes, il faut former les acheteurs publics à accepter les auto-entrepreneurs comme prestataires légitimes. AG3 confirme que des progrès ont été faits, mais que la bureaucratie et certaines pratiques subsistent comme freins.

2. Réduire ou supprimer le délai de 60 jours entre suspension et réactivation de la carte.

AE5 a été retenu dans le dispositif non par conviction mais par cette contrainte technique. Ce délai pénalise les auto-entrepreneurs qui traversent une période difficile et souhaitent temporairement suspendre leur activité sans perdre définitivement leur statut. Sa suppression ou réduction ne compromettrait pas l'intégrité du dispositif, dès lors que les obligations fiscales et sociales resteraient dues pendant la suspension.

3. Permettre l'exercice de plusieurs activités simultanément sans résiliation préalable.

AE6 exprime clairement ce besoin : un auto-entrepreneur en marketing digital qui fait aussi de la photographie ou de la création de contenu ne devrait pas être contraint de choisir une seule activité principale. Le décret n° 197-23 pourrait être amendé pour permettre la combinaison de plusieurs activités complémentaires dans la limite du plafond de chiffre d'affaires existant.

4. Instaurer une période de cotisations CASNOS allégées durant les six premiers mois.

AE2 et AE7 ont tous deux failli abandonner dans les premiers mois à cause des charges fixes alors que leurs revenus n'étaient pas encore stabilisés. AG1 confirme que les cessations surviennent surtout au début en raison des charges sociales. Une cotisation réduite ou différée pendant les six premiers mois permettrait de sécuriser cette phase critique sans compromettre les droits à terme.

5. Accélérer le déploiement de la plateforme de mise en relation.

AG3 mentionne un projet de plateforme annexe visant à créer des opportunités concrètes pour les auto-entrepreneurs via une mise en relation active avec des clients et partenaires. Ce projet répond directement à la difficulté la plus fréquemment citée par les auto-entrepreneurs : trouver des clients et devrait être une priorité de développement.

4.2 Recommandations pour les décideurs :

Ces recommandations portent sur des transformations plus profondes du dispositif, qui nécessitent davantage de temps, de moyens et de coordination, mais qui sont indispensables pour garantir la durabilité à moyen et long terme.

1. Décentraliser l'ANAE vers les wilayas.

C'est la recommandation la plus structurelle formulée par AG3 : le démembrement de l'agence pour créer des antennes dans les wilayas. Avec plus de 100 000 auto-entrepreneurs enregistrés et des ressources humaines très réduites, l'ANAE centralisée à Alger ne peut pas assurer un accompagnement de proximité. La décentralisation permettrait d'atteindre les auto-entrepreneurs des régions éloignées, de réduire les inégalités territoriales dans l'accès au dispositif et de renforcer la capacité d'accompagnement local.

2. Créer un programme d'accompagnement structuré pour les six premiers mois.

Tous les répondants confirment l'absence d'accompagnement post-inscription. AG1 reconnaît les lacunes dans les formations. AG3 admet qu'il n'existe pas de programme de

formation structuré. Un accompagnement ciblé sur la phase de démarrage : formation à la gestion financière de base, aux obligations fiscales et aux modalités d'utilisation de la CASNOS permettrait de réduire significativement le taux de cessation précoce et de transformer l'inscription en activité durable.

3. Renforcer la communication sur les droits et les avantages du statut.

AE1 exprime le mieux ce besoin collectif : il voudrait connaître tous les avantages concrets de sa carte visa, financement, droits CASNOS. AG1 et AG2 confirment que beaucoup d'auto-entrepreneurs ne connaissent pas leurs droits. AG3, bien que plus optimiste sur les campagnes de sensibilisation existantes, reconnaît des lacunes dans la transmission effective. Une stratégie de communication active et ciblée (réseaux sociaux, plateforme ANAE, partenariats avec les espaces de co-working) est nécessaire. Cette communication doit aussi cibler les clients et institutions qui méconnaissent le statut.

4. Créer une protection en cas d'arrêt forcé de l'activité.

AE5 se décrit sans filet si une maladie ou un accident l'empêchait de travailler. La CASNOS couvre les soins mais pas la perte de revenus. Créer une indemnité d'incapacité temporaire pour les auto-entrepreneurs même modeste permettrait de couvrir cette vulnérabilité structurelle qui distingue défavorablement les auto-entrepreneurs des salariés du secteur formel.

5. Augmenter les ressources humaines et financières de l'ANAE.

AG3 formule ce besoin sans détour : les ressources actuelles de l'agence sont très réduites face au nombre de bénéficiaires. Cette contrainte structurelle explique à elle seule pourquoi l'accompagnement post-inscription est aussi limité. Augmenter les dotations budgétaires et les effectifs de l'ANAE est une condition sine qua non pour que le dispositif puisse tenir ses promesses d'accompagnement.

Tableau 8 — Synthèse des recommandations issues des entretiens

Recommandation	Source	Niveau	Impact attendu
Ouvrir les marchés publics (textes + formation acheteurs)	AE2, AG1, AG3	Opérationnel	H1 + H3 : revenus + accès marchés
Supprimer le délai de 60 jours suspension/réactivation	AE5	Opérationnel	H2 : réduire les pièges institutionnels
Permettre la multi-activité sans résiliation	AE6	Opérationnel	H1 + H3 : revenus + flexibilité
Cotisations CASNOS allégées les 6 premiers mois	AE2, AE7, AG1	Opérationnel	H2 : sécuriser la phase de démarrage
Accélérer la plateforme de mise en relation	AG3	Opérationnel	H1 : accès aux clients et marchés
Décentraliser l'ANAE vers les wilayas	AG3	Structurel	H2 : accompagnement de proximité
Programme d'accompagnement 6 premiers mois	AE7, AG1, AG3, tous AE	Structurel	H1 + H2 : revenus + pérennité
Communication active sur les droits et avantages	AE1, AG1, AG2	Structurel	H3 : effectivité de la couverture
Indemnité d'incapacité en cas d'arrêt forcé	AE5	Structurel	H3 : protection sociale complète
Augmenter les ressources humaines et financières de l'ANAE	AG3	Structurel	H2 : capacité d'accompagnement réelle

Source : réalisé par nos soins

Conclusion du Chapitre 3

Ce troisième chapitre a constitué le cœur empirique de cette recherche. Il a donné la parole à dix répondants pour confronter les hypothèses théoriques formulées dans les chapitres précédents à la réalité vécue du dispositif.

La Section 1 a posé le cadre méthodologique : une approche qualitative interprétative, deux guides d'entretien semi-directifs, neuf entretiens conduits entre mars 2025 et avril 2026, et une analyse thématique de contenu rigoureuse.

La Section 2 a présenté l'ANAE, son historique, son organisation et son fonctionnement pour ancrer l'analyse dans la réalité institutionnelle concrète du dispositif. Créée en mai 2023, opérationnelle depuis janvier 2024, l'agence gère aujourd'hui plus de 40 000 inscrits avec des ressources humaines et financières encore insuffisantes au regard de ses ambitions.

La Section 3 a livré les résultats des entretiens, question par question. L'analyse du Guide 1 a révélé que H3 (la sécurité professionnelle) est la dimension la plus unanimement validée : tous les répondants confirment l'effet transformateur du statut sur leur légitimité professionnelle. H1 (la stabilité des revenus) est conditionnellement validée pour ceux qui accèdent au marché des entreprises. H2 (la pérennité) est validée sur les résultats mais infirmée sur les mécanismes : la continuité des activités repose sur la motivation individuelle, non sur un accompagnement institutionnel. L'analyse du Guide 2 a confirmé ces tendances tout en y ajoutant des données quantitatives précieuses : un taux de radiation de seulement 3,5 % (AG3), et un diagnostic clair sur l'inadéquation entre les ressources de l'ANAE et l'ampleur de sa mission.

La Section 4 a traduit ces résultats en recommandations concrètes, organisées en deux niveaux : opérationnel par l’ ouverture des marchés publics, souplesse de la suspension, multi-activités, cotisations allégées au démarrage et structurel via la décentralisation de l'ANAE, programme d'accompagnement, communication sur les droits, protection en cas d'arrêt forcé.

La conclusion qui s'impose est à la fois rassurante et exigeante. Rassurante parce que le dispositif fonctionne : il a formalisé des dizaines de milliers de travailleurs, leur a donné une existence légale, une couverture sociale et une crédibilité professionnelle. Exigeante parce que la durabilité réelle : stable économiquement, soutenue institutionnellement, protégée socialement, n'est pas encore au rendez-vous pour tous les bénéficiaires. Le chemin entre la

formalisation et la durabilité reste à parcourir, et c'est précisément là que les politiques publiques ont encore tout leur rôle à jouer.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail de recherche avait pour objectif d'analyser dans quelle mesure le dispositif de l'auto-entrepreneur contribue à renforcer la durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie. Pour y répondre, nous avons construit une démarche en trois étapes : une revue de littérature et un cadre théorique fondés sur la notion de durabilité socio-économique et la théorie institutionnelle de North (1990), une analyse documentaire du contexte algérien et du dispositif lui-même, et une étude empirique qualitative conduite auprès de sept auto-entrepreneurs et trois responsables institutionnels de l'ANAE et du ministère de tutelle.

L'Algérie présente un marché du travail sous forte pression : un taux de chômage de 12,7 % selon l'ONS (2024), une informalité estimée entre 40 et 50 % de l'économie nationale, et des dispositifs antérieurs (ANSEJ, CNAC, ANADE) qui ont créé beaucoup d'entreprises sur le papier sans en assurer la durabilité dans les faits. C'est dans ce contexte que la loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 a créé le statut de l'auto-entrepreneur, opérationnel depuis janvier 2024, et que l'ANAE a été chargée d'en assurer la mise en œuvre.

Les résultats de cette recherche confirment que le dispositif représente une avancée institutionnelle réelle. Mais ils montrent également que cette avancée est graduée, inégalement distribuée et encore incomplète sur certaines dimensions essentielles de la durabilité.

Hypothèse 1 : Le dispositif de l'auto-entrepreneur contribue à renforcer la stabilité des revenus des bénéficiaires par rapport à leur situation antérieure dans l'informalité.

Les résultats de notre recherche ont partiellement confirmé cette hypothèse.

La formalisation améliore la situation financière des auto-entrepreneurs qui parviennent à accéder au marché des entreprises et à nouer des relations contractuelles formelles. Trois répondants sur sept — AE3, AE4 et AE7 — ont connu une amélioration réelle et durable de leurs revenus depuis l'enregistrement, grâce à l'accès à des contrats récurrents avec des entreprises qui n'acceptaient pas de travailler avec des prestataires informels. Pour ces profils, la bancarisation, la crédibilité juridique et l'accès au marché formel se sont traduits concrètement par des revenus plus stables et prévisibles.

En revanche, pour deux répondants — AE2 et AE5 — la formalisation n'a pas produit d'amélioration notable de la régularité des revenus. Ils restent dans un marché de particuliers où la demande est irrégulière, et le statut seul n'a pas suffi à ouvrir les portes des marchés formels. Cette irrégularité est une réalité structurelle liée à la nature des activités de service

exercées, que la formalisation ne peut pas résoudre mécaniquement sans accompagnement commercial ni accès effectif aux marchés.

H1 est donc conditionnellement validée : le dispositif crée les conditions de la stabilité des revenus sans les garantir automatiquement. Son effet dépend de la capacité de chaque auto-entrepreneur à exploiter les opportunités que le statut ouvre, ce qui renvoie directement au besoin d'accompagnement post-inscription, grande lacune du dispositif identifiée tout au long de cette recherche.

Hypothèse 2 : L'encadrement institutionnel du dispositif favorise la pérennité de l'activité des bénéficiaires en réduisant les risques de cessation précoce.

Nous avons pu confirmer cette hypothèse sur le plan des résultats, mais l'infirmer sur le plan des mécanismes tout au long de notre travail de recherche.

Sur les résultats : tous les répondants auto-entrepreneurs sont encore actifs au moment des entretiens, aucun n'est retourné à l'informel. Le taux de radiation de 3,5 % depuis le lancement du dispositif, fourni par AG3, confirme une pérennité globalement satisfaisante. Ces chiffres valident l'idée que le dispositif contribue à maintenir ses bénéficiaires dans la formalité.

Sur les mécanismes : la pérennité ne repose pas sur l'encadrement institutionnel qui est quasi absent des récits des auto-entrepreneurs, mais sur la valeur intrinsèque du statut et la motivation individuelle. Cinq répondants sur sept ont envisagé d'arrêter dans les premiers mois, tous sans recevoir de soutien institutionnel pour traverser cette période critique. AG3 explique structurellement pourquoi : les ressources humaines et financières de l'ANAE sont très réduites face à plus de 40 000 inscrits. Le dispositif retient ses bénéficiaires, mais sans encore disposer des mécanismes d'accompagnement qui permettraient de consolider activement cette rétention.

Hypothèse 3 : Le statut d'auto-entrepreneur améliore la sécurité professionnelle des bénéficiaires via la couverture sociale et la reconnaissance juridique de leur activité.

Les résultats de notre recherche ont largement confirmé cette hypothèse.

La reconnaissance juridique est le bénéfice le plus immédiat, le plus universel et le plus unanimement confirmé du dispositif : les dix répondants s'accordent sur ce point sans exception. Avoir un statut légal ancré dans la loi n° 22-23 transforme le rapport des bénéficiaires à leurs clients, à leurs partenaires et aux institutions. Les paiements sont respectés, les contrats sont honorés, les portes s'ouvrent. La couverture sociale via la CASNOS est formellement en place :

100 % d'affiliation automatique selon AG3 mais son utilisation effective reste limitée : un seul répondant a utilisé sa carte Chifa, et des lacunes structurelles persistent (absence de protection en cas d'arrêt forcé, marchés publics partiellement accessibles, impossibilité de multi-activités).

Arrivés au terme de notre travail, nous avons formulé plusieurs recommandations issues directement des témoignages recueillis. Sur le plan opérationnel : ouvrir concrètement les marchés publics aux auto-entrepreneurs, supprimer le délai de soixante jours entre suspension et réactivation de la carte, permettre l'exercice de plusieurs activités simultanées, et instaurer une période de cotisations CASNOS allégées durant les six premiers mois. Sur le plan structurel : décentraliser l'ANAE vers les wilayas pour assurer un accompagnement de proximité, créer un programme d'accompagnement ciblé sur la phase de démarrage, renforcer la communication sur les droits des bénéficiaires, et augmenter les ressources humaines et financières de l'agence. Ces recommandations ne visent pas à refondre le dispositif mais à combler les lacunes qui empêchent encore une partie des bénéficiaires d'en tirer pleinement parti.

Cependant, il serait intéressant d'apporter des éléments complémentaires à notre étude et d'approfondir notre thème selon plusieurs axes. D'abord, une étude quantitative sur un large échantillon représentatif permettrait de tester les hypothèses H1, H2 et H3 avec une puissance statistique que notre approche qualitative ne peut pas atteindre. Ensuite, une étude comparative entre les différentes régions algériennes — Nord, Hauts-Plateaux, Sud — documenterait les inégalités territoriales dans l'accès et les bénéfices du dispositif, dimension que notre échantillon concentré sur Alger et Constantine ne capture qu'imparfaitement. Une étude longitudinale sur trois à cinq ans permettrait enfin de mesurer les effets réels de la formalisation sur les trajectoires professionnelles à moyen terme — notamment sur la retraite, l'évolution vers un registre commercial et la construction du patrimoine — dimensions que le recul limité des entretiens (moins de deux ans depuis le lancement) ne permettait pas encore d'évaluer.

Enfin, nous espérons que les connaissances acquises durant ce modeste travail feront l'objet d'une base pour d'éventuels travaux traitant de l'entrepreneuriat individuel et de la formalisation économique en Algérie. Le dispositif de l'auto-entrepreneur est jeune, mais il porte en lui une ambition réelle : intégrer des millions de travailleurs dans une économie formelle qui leur offre protection, reconnaissance et opportunités. Les résultats de cette recherche montrent que cette ambition est en bonne voie — mais qu'elle ne sera pleinement atteinte que lorsque le dispositif se dottera des moyens à la hauteur de sa promesse.

Bibliographie

Bibliographie

I. Ouvr ?ges

Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). *Why Nations Fail.* New York : Crown Business.

Becker, G. S. (1964). *Human Capital : A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education.* New York : Columbia University Press / NBER.

Collins, D., Morduch, J., Rutherford, S., & Ruthven, O. (2009). *Portfolios of the Poor : How the World's Poor Live on $2 a Day.* Princeton : Princeton University Press.

Creswell, J. W. (2014). *Research Design* (4e éd.). Thousand Oaks : SAGE. Lien : https://scholar.google.com/scholarshort repq=Creswell+2014

De Soto, H. (1986). *L'Autre Sentier.* Paris : La Découverte.

De Soto, H. (2000). *The Mystery of Capital.* New York : Basic Books. Lien : https://scholar.google.com/scholar?q=De+Soto+2000+Mystery+of+Capital

Drucker, P. F. (1985). *Innovation and Entrepreneurship : Practice and Principles.* New York : Harper & Row.

Elkington, J. (1997). *Cannibals with Forks : The Triple Bottom Line of 21st Century Business.* Oxford : Capstone.

Hirschman, A. O. (1970). *Exit, Voice, and Loyalty.* Cambridge, MA : Harvard University Press.

Julien, P.-A. (2005). *Entrepreneuriat régional et économie de la connaissance.* Québec : PUQ.

Kirzner, I. M. (1973). *Competition and Entrepreneurship.* Chicago : University of Chicago Press.

Liedholm, C., & Mead, D. C. (1999). *Small Enterprises and Economic Development.* London : Routledge.

McClelland, D. C. (1961). *The Achieving Society.* Princeton, NJ : Van Nostrand. Lien : https://psycnet.apa.org/record/1962-01061-000

North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance.* Cambridge University Press. Lien : https://doi.org/10.1017/CBO9780511808678

Parker, S. C. (2009). *The Economics of Entrepreneurship.* Cambridge University Press. Lien : https://doi.org/10.1017/CBO9780511817427

Porter, M. E. (1990). *The Competitive Advantage of Nations.* New York : Free Press.

Rodrik, D. (2008). *One Economics, Many Recipes.* Princeton University Press.

Schumpeter, J. A. (1942). *Capitalism, Socialism and Democracy.* New York : Harper & Brothers.

Shane, S. A. (2003). *A General Theory of Entrepreneurship : The Individual-Opportunity Nexus.* Edward Elgar Publishing.

Storey, D. J. (1994). *Understanding the Small Business Sector.* London : Routledge.

Yunus, M. (2007). *Creating a World Without Poverty.* New York : PublicAffairs.

II. Articles scientifiques et chapitres d'ouvrages

Acs, Z. J., & Audretsch, D. B. (1988). Innovation in large and small firms. *American Economic Review*, 78(4), 678–690. Lien : https://www.jstor.org/stable/1811167

Acs, Z. J., Desai, S., & Hessels, J. (2008). Entrepreneurship, economic development and institutions. *Small Business Economics*, 31(3), 219–234. Lien : https://doi.org/10.1007/s11187-008-9135-9

Audretsch, D. B., & Fritsch, M. (1996). Creative destruction : Turbulence and economic growth in Germany. In E. Helmstädter & M. Perlman (Eds.), *Behavioral Norms, Technological Progress and Economic Dynamics* (pp. 137–150). University of Michigan Press.

Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Maksimovic, V. (2005). Financial and legal constraints to growth. *Journal of Finance*, 60(1), 137–177. Lien : https://doi.org/10.1111/j.1540-6261.2005.00727.x

Berger, A. N., & Udell, G. F. (1998). The economics of small business finance. *Journal of Banking & Finance*, 22(6–8), 613–673. Lien : https://doi.org/10.1016/S0378-4266(98)00038-7

Bhola, R., Verheul, I., Grilo, I., & Thurik, A. R. (2006). *Explaining Engagement Levels of Opportunity and Necessity Entrepreneurs.* EIM Business and Policy Research.

Block, J., & Sandner, P. (2009). Necessity and opportunity entrepreneurs and their duration in self-employment. *Journal of Industry, Competition and Trade*, 9(2), 117–137. Lien : https://doi.org/10.1007/s10842-007-0029-3

Böheim, R., & Taylor, M. P. (2003). Tied down or room to move? *Scottish Journal of Political Economy*, 50(4), 369–391. Lien : https://doi.org/10.1111/1467-9485.5004001

Bruhn, M., & McKenzie, D. (2014). Entry regulation and the formalization of microenterprises in developing countries. *The World Bank Research Observer*, 29(2), 186–201. Lien : https://doi.org/10.1093/wbro/lku005

Brush, C. G., & Vanderwerf, P. A. (1992). A comparison of methods and sources for obtaining estimates of new venture performance. *Journal of Business Venturing*, 7(2), 157–170.

Brush, C., de Bruin, A., & Welter, F. (2009). A gender-aware framework for women's entrepreneurship. *International Journal of Gender and Entrepreneurship*, 1(1), 8–24. Lien : https://doi.org/10.1108/17566260910942318

Caliendo, M., & Künn, S. (2011). Start-up subsidies for the unemployed. *Journal of Public Economics*, 95(3–4), 311–331. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2010.11.003

Cardon, M. S., Wincent, J., Singh, J., & Drnovsek, M. (2009). The nature and experience of entrepreneurial passion. *Academy of Management Review*, 34(3), 511–532. Lien : https://doi.org/10.5465/amr.2009.40633190

Davidsson, P., & Wiklund, J. (2000). Conceptual and empirical challenges in the study of firm growth. In D. Sexton & H. Landström (Eds.), *The Blackwell Handbook of Entrepreneurship* (pp. 26–44). Oxford : Blackwell.

Dean, T. J., & McMullen, J. S. (2007). Toward a theory of sustainable entrepreneurship. *Journal of Business Venturing*, 22(1), 50–76. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2005.09.003

Djankov, S., La Porta, R., Lopez-de-Silanes, F., & Shleifer, A. (2002). The regulation of entry. *Quarterly Journal of Economics*, 117(1), 1–37. Lien : https://doi.org/10.1162/003355302753399436

Evans, D. S., & Leighton, L. S. (1990). Small business formation by unemployed and employed workers. *Small Business Economics*, 2(4), 319–330. Lien : https://doi.org/10.1007/BF00401628

Fairlie, R. W., & Fossen, F. M. (2019). Defining Opportunity versus Necessity Entrepreneurship : Two Components of Business Creation. *NBER Working Paper No. 26377*. Lien : https://www.nber.org/papers/w26377

Fritsch, M., & Wyrwich, M. (2017). The effect of entrepreneurship on economic development : An empirical analysis using regional entrepreneurship culture. *Journal of Economic Geography*, 17(1), 157–189. Lien : https://doi.org/10.1093/jeg/lbv049

Granovetter, M. (1985). Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness. *American Journal of Sociology*, 91(3), 481–510. Lien : https://www.jstor.org/stable/2780199

Grimm, M., & Paffhausen, A. L. (2015). Do interventions targeted at micro-entrepreneurs create jobs? *Labour Economics*, 32, 67–85. Lien : https://doi.org/10.1016/j.labeco.2015.01.003

Hall, J. K., Daneke, G. A., & Lenox, M. J. (2010). Sustainable development and entrepreneurship. *Journal of Business Venturing*, 25(5), 439–448. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2010.01.002

Hart, K. (1973). Informal income opportunities and urban employment in Ghana. *Journal of Modern African Studies*, 11(1), 61–89. Lien : https://doi.org/10.1017/S0022278X00008089

Headd, B. (2003). Redefining business success. *Small Business Economics*, 21(1), 51–61. Lien : https://doi.org/10.1023/A:1024433630958

Hessels, J., Arampatzi, E., van der Zwan, P., & Burger, M. (2018). Life satisfaction and self-employment. *Applied Economics Letters*, 25(11), 734–740. Lien : https://doi.org/10.1080/13504851.2017.1361010

Holzmann, R., & Jørgensen, S. (2001). Social risk management. *International Tax and Public Finance*, 8(4), 529–556. Lien : https://doi.org/10.1023/A:1011247814590

Klapper, L., Laeven, L., & Rajan, R. (2006). Entry regulation as a barrier to entrepreneurship. *Journal of Financial Economics*, 82(3), 591–629. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jfineco.2005.09.006

Mahoney, J. (2000). Path dependence in historical sociology. *Theory and Society*, 29(4), 507–548. Lien : https://doi.org/10.1023/A:1007113830879

Maloney, W. F. (2004). Informality revisited. *World Development*, 32(7), 1159–1178. Lien : https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2004.01.008

McKenzie, D., & Sakho, Y. S. (2010). Does it pay firms to register for taxes? *Journal of Development Economics*, 91(1), 15–24. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.02.003

Neumark, D., Wall, B., & Zhang, J. (2011). Do small businesses create more jobs? *Review of Economics and Statistics*, 93(1), 16–29. Lien : https://doi.org/10.1162/REST_a_00060

Perren, L. (1999). Factors in the growth of micro-enterprises. *Journal of Small Business and Enterprise Development*, 6(4), 366–385. Lien : https://doi.org/10.1108/EUM0000000006691

Perry, G. E., Maloney, W. F., Arias, O. S., Fajnzylber, P., Mason, A. D., & Saavedra-Chanduvi, J. (2007). *Informality : Exit and Exclusion.* Washington, DC : World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6730

Schneider, F. (2012). The Shadow Economy and Work in the Shadow : What Do We (Not) Know? *IZA Discussion Paper No. 6423.* Lien : http://ftp.iza.org/dp6423.pdf

Schneider, F., & Enste, D. H. (2000). Shadow economies : Size, causes, and consequences. *Journal of Economic Literature*, 38(1), 77–114. Lien : https://doi.org/10.1257/jel.38.1.77

Shane, S., Locke, E. A., & Collins, C. J. (2003). Entrepreneurial motivation. *Human Resource Management Review*, 13(2), 257–279. Lien : https://doi.org/10.1016/S1053-4822(03)00017-2

Shepherd, D. A., & Patzelt, H. (2011). The new field of sustainable entrepreneurship. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 35(1), 137–163. Lien : https://doi.org/10.1111/j.1540-6520.2010.00426.x

Storey, D. J. (1991). The birth of new firms — Does unemployment matter? *Small Business Economics*, 3(3), 167–178. Lien : https://doi.org/10.1007/BF00400022

Thornhill, S., & Amit, R. (2003). Learning about failure : Bankruptcy, firm age, and the resource-based view. *Organization Science*, 14(5), 497–509. Lien : https://doi.org/10.1287/orsc.14.5.497.16761

Torres, O. (2003). Petitesse des entreprises et grossissement des effets de proximité. *Revue Française de Gestion*, 144, 119–138. Lien : https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2003-3-page-119.htm

Ucbasaran, D., Shepherd, D. A., Lockett, A., & Lyon, S. J. (2013). Life after business failure. *Journal of Management*, 39(1), 163–202. Lien : https://doi.org/10.1177/0149206312457823

Unger, J. M., Rauch, A., Frese, M., & Rosenbusch, N. (2011). Human capital and entrepreneurial success. *Journal of Business Venturing*, 26(3), 341–358. Lien : https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2009.09.004

Verheul, I., Wennekers, S., Audretsch, D., & Thurik, R. (2002). An eclectic theory of entrepreneurship. In D. Audretsch & A. R. Thurik (Eds.), *Entrepreneurship : Determinants and Policy in a European-US Comparison* (pp. 11–82). Kluwer Academic Publishers.

Waddock, S., & Steckler, E. (2016). Visionaries and wayfinders. *Journal of Business Ethics*, 133(4), 719–734. Lien : https://doi.org/10.1007/s10551-014-2451-x

Wadhwa, V., Aggarwal, R., Holly, K., & Salkever, A. (2009). *Anatomy of an Entrepreneur*. Kauffman Foundation. Lien : https://www.kauffman.org/wp-content/uploads/2009/06/anatomy-of-entre-071309.pdf

Webb, J. W., Tihanyi, L., Ireland, R. D., & Sirmon, D. G. (2009). You say illegal, I say legitimate. *Academy of Management Review*, 34(3), 492–510. Lien : https://doi.org/10.5465/amr.2009.40632826

Wiklund, J., & Shepherd, D. (2003). Aspiring for, and achieving growth : The moderating role of resources and opportunities. *Journal of Management Studies*, 40(8), 1919–1941. Lien : https://doi.org/10.1046/j.1365-2958.2003.00467.x

Williams, C. C., & Nadin, S. (2010). Entrepreneurship and the informal economy : An overview. *Journal of Developmental Entrepreneurship*, 15(4), 361–378. Lien : https://doi.org/10.1142/S1084946710001549

Williams, C. C., & Nadin, S. (2014). Facilitating the formalisation of entrepreneurs in the informal economy. *Journal of Entrepreneurship and Public Policy*, 3(1), 33–48. Lien : https://doi.org/10.1108/JEPP-03-2012-0012

III. Rapports et documents institutionnels

Amorós, J. E., & Bosma, N. (2014). *Global Entrepreneurship Monitor 2013 Global Report.* GEM Consortium. Lien : https://www.gemconsortium.org/report/gem-2013-global-report

Banque d'Algérie (2024). *Rapport annuel 2023.* Lien : https://www.bank-of-algeria.dz/stoodroa/2024/08/Rapport-annuel-2023-Fr.pdf

Banque mondiale (2020). *Doing Business 2020.* Washington, DC : World Bank Group. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32436

Banque mondiale (2023). *Rapport de suivi économique — Algérie.* Washington, DC : World Bank. Lien : https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2023/06/22/algeria-embracing-favorable-winds

Banque mondiale (2024a). *Rapport de suivi de la situation économique algérienne, Automne 2023 : Poursuivre l'effort de diversification.* Washington, DC : World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/d2350a28-38c0-48c6-b7cf-0587e0c33ba1

Banque mondiale (2024b). *Business Ready (B-READY) 2024.* Washington, DC : World Bank. Lien : https://www.worldbank.org/en/businessready

BIT — Bureau International du Travail (2002). *Decent Work and the Informal Economy.* Report VI, ILC 90th Session. Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf

BIT (2003). Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel. *17e Conférence internationale des statisticiens du travail.* Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/WCMS_087622/lang--fr/index.htm

Bosma, N., & Levie, J. (2010). *Global Entrepreneurship Monitor : 2009 Global Report.* GEM Consortium. Lien : https://www.gemconsortium.org/report/gem-2009-global-report

Commission européenne (2003). Recommandation concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises. *Journal officiel de l'UE,* L 124, 36–41. Lien : https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:124:0036:0041:FR:PDF

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Notre avenir à tous* [Rapport Brundtland]. Nations Unies. Lien : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf

ETF — Fondation européenne pour la formation (2022). *Algeria – Education, Training and Employment Developments 2022.* Turin : ETF. Lien : https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/algeria-education-training-and-employment-developments-2022

ILO (2014). *Transitioning from the Informal to the Formal Economy.* Report V(1), ILC 103rd Session. Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_218128.pdf

ILO (2015). *Transition from the Informal to the Formal Economy. Recommendation No. 204.* Genève : ILO. Lien : https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204

INSEE (2010). *La création d'entreprise en 2009 dopée par les auto-entrepreneurs.* INSEE Première n° 1277. Lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281078

INSEE (2014). *Les auto-entrepreneurs en 2013 : une population dont une partie reste inactive.* INSEE Première n° 1498. Lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281246

INSEE (2016). Auto-entrepreneur — Définition. *Institut national de la statistique et des études économiques.* Lien : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2066

INSEE (2019). *Taux de survie des entreprises créées en 2014.* Lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4130923

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (2011). *Bilan des dispositifs de soutien à l'emploi.* Alger.

OCDE (2008). *Measuring Entrepreneurship : A Digest of Indicators.* OECD-Eurostat Entrepreneurship Indicators Programme. Lien : https://www.oecd.org/industry/business-stats/41664051.pdf

OCDE (2017). *Entrepreneurship at a Glance 2017.* Paris : OECD Publishing. Lien : https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2017-en

OCDE (2019). *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2019.* Paris : OECD Publishing. Lien : https://doi.org/10.1787/34907e9c-en

OIT (2017). *World Social Protection Report 2017–19.* Genève : ILO. Lien : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_604882/lang--en/index.htm

OMPIC (2021). *Rapport annuel sur l'auto-entrepreneur au Maroc.* Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale.

ONS — Office National des Statistiques (2024). *Enquête sur l'emploi : résultats octobre 2024.* Alger : ONS. Lien : https://www.ons.dz/IMG/pdf/emploi_chom_octobre2024.pdf

Reynolds, P. D., Bygrave, W. D., & Autio, E. (2004). *GEM 2003 Global Report.* Babson College. Lien : https://www.gemconsortium.org/report/gem-2003-global-report

Services du Premier Ministre (2023, 5 avril). Réunion du gouvernement : création de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://premier-ministre.gov.dz/fr/post/reunion-du-gouvernement-creation-de-l-agence-nationale-de-l-auto-entrepreneur

World Bank (2021). *The Long Shadow of Informality : Challenges and Policies.* Washington, DC : World Bank. Lien : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31946

IV. Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 22-23 du 18 décembre 2022 relative au statut de l'auto-entrepreneur. *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*, n° 91. Lien : https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2022/F2022091.pdf

Décret exécutif n° 196-23 du 25 mai 2023 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE). *JO n° 37.*

Décret exécutif n° 197-23 du 25 mai 2023 fixant les modalités d'application du statut de l'auto-entrepreneur. *JO n° 37.*

V. Sources numériques et articles de presse

Algérie 360 (2017). CNAC, ANSEJ, ANGEM. Lien : https://www.algerie360.com/cnac-ansej-angem-entre-chiffres-et-realite-du-terrain/

Algérie 360 (2022). Statut auto-entrepreneur : avantages de la nouvelle loi. Lien : https://www.algerie360.com/statut-auto-entrepreneur-quels-sont-les-avantages-de-la-nouvelle-loi/

Algérie 360 (2025, 11 mai). L'Algérie dépasse les 30 000 cartes d'auto-entrepreneur délivrées depuis janvier 2024. Lien : https://www.algerie360.com/lalgerie-depasse-les-30-000-cartes-dautoentrepreneur-delivrees-depuis-janvier-2024/

Algérie Eco (2021, 24 janvier). Les services représentent près de 30 % des projets ANSEJ. Lien : https://www.algerie-eco.com/2021/01/24/les-services-representent-pres-de-30-des-projets-ansej/

Algérie Eco (2024, 17 janvier). Statut d'auto-entrepreneur : 1 300 activités répertoriées sur la plateforme de l'ANAE. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/17/statut-dauto-entrepreneur-1-300-activites-repertoriees-sur-la-plateforme-de-lanae/

Algérie Eco (2024, 20 janvier). Lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Lien : https://algerie-eco.com/2024/01/20/lancement-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

Algérie Eco (2024, 24 mai). Auto-entrepreneurs : 10 000 inscrits sur la plateforme numérique en cinq mois. Lien : https://algerie-eco.com/2024/05/24/auto-entrepreneurs-10-000-inscrits-sur-la-plateforme-numerique-en-cinq-mois/

Algérie Eco (2025, 28 février). Emploi et taux de chômage en Algérie : les chiffres de l'ONS. Lien : https://www.algerie-eco.com/2025/02/28/emploi-et-taux-de-chomage-en-algerie-les-chiffres-de-lons/

Algérie Eco (2026). Accès des startups aux marchés publics. Lien : https://algerie-eco.com/2026/04/24/acces-des-startups-aux-marches-publics-publication-prochaine-des-textes-dapplication/

Algérie Eco (2026). 300 centres de développement de l'entrepreneuriat. Lien : https://algerie-eco.com/2026/04/24/

Algeria Expats (2025). Auto-Entrepreneur en Algérie : tout savoir. Lien : https://www.algeriaexpats.com/index.php/2025/06/30/auto-entrepreneur-en-algerie-tout-savoir-sur-le-nouveau-statut/

Algeria Invest (2024, 20 janvier). Lancement officiel de l'ANAE. Lien : https://www.algerieinvest.dz/lancement-officiel-de-lagence-nationale-de-lauto-entrepreneur/

ANAE — Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur (2024). Présentation officielle et liste des activités éligibles. Lien : https://www.anae.dz / https://activities.anae.dz/

ANAE Event (2025). Salon National de l'Auto-Entrepreneur. Lien : https://event.anae.dz/

APA News (2025, 14 mai). Algérie : plus de 30 000 auto-entrepreneurs enregistrés en un an. Lien : https://fr.apanews.net/business/algerie-plus-de-30-000-auto-entrepreneurs-enregistres-en-un-an/

APS / Radio Algérienne (2021, 24 janvier). Micro-entreprises : les services représentent près de 30 % des projets ANSEJ. Lien : https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20210124/206063.html

Aouadi, A. (2024, 13 février). Carte d'auto-entrepreneur : inscription, avantages et conditions d'éligibilité. *Algérie 360.* Lien : https://www.algerie360.com/carte-dauto-entrepreneur-inscription-avantages-et-conditions-deligibilite/

BDL — Banque de Développement Local (2025). Auto-entrepreneur : programme dédié. Lien : https://www.bdl.dz/auto-entrepreneur/

CIRTASOFT (2024). Le régime auto-entrepreneur en Algérie : un guide complet. Lien : https://www.cirtasoft.com/le-regime-auto-entrepreneur-en-algerie-un-guide-complet

ConformePro (2025, 3 juillet). La micro-importation pour les auto-entrepreneurs en Algérie. Lien : https://conformepro.dz/resources/micro-importation

Démarches DZ (2025, 30 octobre). Devenir auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://www.demarchesdz.com/devenir-auto-entrepreneur/

Ecotimes (2021, 5 avril). Dispositifs d'aides à l'emploi des jeunes : un bilan en demi-teinte. Lien : https://ecotimesdz.com/dispositifs-daides-a-l-emploi-des-jeunes-un-bilan-en-demi-teinte/

El Moudjahid (2024). L'Agence nationale de l'auto-entrepreneur lancée. Lien : https://www.elmoudjahid.com/fr/actualite/l-agence-nationale-de-l-auto-entrepreneur-lancee-211964

Emploitic Blog (2024). Guide du statut d'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://blog.emploitic.com/index.php/guide-du-statut-dauto-entrepreneur-en-algerie/

Fatoura App (2024). L'auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://fatoura.app/blog/lauto-entreprenariat-en-algerie/

Fatoura App (2026). Comment obtenir le statut auto-entrepreneur en Algérie. Lien : https://fatoura.app/blog/inscrire-comme-un-auto-entrepreneur-en-algerie/

Foora (2025). L'IFU en Algérie : un choix stratégique pour les entreprises. Lien : https://foora-facture.com/limpot-forfaitaire-unique-ifu-en-algerie-un-choix-strategique-pour-les-entreprises/

Guiddini (2024). Comprendre la fiscalité des entreprises en Algérie en 2024. Lien : https://guiddini.com/comprendre-la-fiscalite-des-entreprises-en-algerie-en-2024-un-guide-pour-les-nouveaux-entrepreneurs/

Hartani, N. (2024, 15 mars). Les avantages du statut d'auto-entrepreneur : focus sur la récente loi algérienne 22-23. *Village de la Justice.* Lien : https://www.village-justice.com/articles/les-avantages-statut-auto-entrepreneur-focus-sur-recente-loi-algerienne,49162.html

Horizons (2025, 3 janvier). ANGEM – ANADE – CNAC, trio gagnant pour les entrepreneures. Lien : https://www.horizons.dz/?p=213952

ITMAG (2026, 25 avril). L'Algérie ouvre enfin ses marchés publics aux start-up. Lien : https://www.itmag.dz/2026/04/25/lalgerie-ouvre-enfin-ses-marches-publics-aux-start-up-br-game-changer-ou-fausse-bonne-idee/

ITC Benchmarking (2024). Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur. Lien : https://www.itcbenchmarking.org/fr/institutions/4807

La Nouvelle République (2024, 15 avril). Condition de l'insertion de la sphère informelle. Lien : https://www.lnr-dz.com/2024/04/15/condition-de-linsertion-de-la-sphere-informelle-et-des-entreprises-competitives-concurrentielles-creatrices-de-richesses/

Le Matin d'Algérie (2025). Chômage en Algérie : quand le discours officiel verse dans le mentir vrai. Lien : https://lematindalgerie.com/chomage-en-algerie-quand-le-discours-officiel-verse-dans-le-mentir-vrai/

Legal Doctrine (2023). Statut de l'auto-entrepreneur : les apports du nouveau cadre juridique. Lien : https://legal-doctrine.com/en/edition/Statut-de-lauto-entrepreneur-les-apports-du-nouveau-cadre-juridique

Maghreb Émergent (2025, 1er mars). Chômage en Algérie : un taux alarmant enregistré en octobre 2024. Lien : https://maghrebemergent.news/fr/chomage-en-algerie-un-taux-alarmant-enregistre-en-octobre-2024/

Maghreb Émergent (2025). Algérie : six entreprises sur sept exclues du crédit bancaire — Étude FINABI. Lien : https://maghrebemergent.news/fr/algerie-entreprises-exclues-credit-bancaire/

ProfitPilot (2025). Auto-Entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://profitpilot.dz/blog/auto-entrepreneur-algerie.html

Radio Algérienne (2017, 31 octobre). ANSEJ et CNAC. Lien : https://radioalgerie.dz/news/fr/article/20171031/124757.html

Radio Algérienne (2024). Fiscalité : mesures de la loi de Finances 2024. Lien : https://news.radioalgerie.dz/fr/node/38690

Radio Algérienne (2025). Entrepreneuriat : plus de 30 000 titulaires de la carte auto-entrepreneur. Lien : https://news.radioalgerie.dz/fr/node/64464

TSA Algérie (2022, 28 décembre). Statut de l'auto-entrepreneur : ce que dit la loi. Lien : https://www.tsa-algerie.com/statut-de-lauto-entrepreneur-en-algerie-ce-que-dit-la-loi/

UpGrowth (2025). Guide auto-entrepreneur Algérie 2025. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-guide

UpGrowth (2026). Impôts auto-entrepreneur Algérie 2026 : IFU, TVA, CASNOS. Lien : https://www.upgrowth.dz/auto-entrepreneur-impots

WebServices DZ (2024). Les inscriptions pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur. Lien : https://webservices.dz/faq-ssl/175-les-inscriptions-pour-l-obtention-de-la-carte-de-l-auto-entrepreneur-le-20-janvier

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Guide d'entretien N°1 : Auto-entrepreneurs

Entretien semi-directif · 10 questions · Durée estimée : 40–50 min

Répondant n°	_____ / 10
Date	_____ / _____ / 2025
Lieu / Mode	Face-à-face ☐ Visioconférence ☐ Téléphone ☐
Secteur d'activité	
Wilaya	
Depuis quand auto-entrepreneur ?	
Accord enregistrement audio	Oui ☐ Non ☐

Introduction (à lire) :

Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. Je suis étudiant(e) en Sciences de Gestion et je prépare un mémoire sur la durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie, dans le cadre du dispositif de l'auto-entrepreneur. Je voudrais comprendre votre vécu et votre expérience concrète avec ce dispositif. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses — c'est votre parcours qui m'intéresse. L'entretien sera anonymisé et utilisé uniquement dans le cadre académique.

QUESTIONS D'ENTRETIEN

Q1 Pouvez-vous me parler de votre parcours avant de devenir auto-entrepreneur ? Qu'est-ce qui vous a amené à choisir ce statut ?

→ *Étiez-vous au chômage, dans l'informel, salarié ?*
→ *Était-ce un choix délibéré ou une nécessité ?*
→ *Comment avez-vous connu le dispositif de l'auto-entrepreneur ?*

Q2 Depuis votre enregistrement, est-ce que vos revenus sont devenus plus stables et réguliers ?

→ *Gagnez-vous plus ou moins qu'avant ?*
→ *La formalisation a-t-elle changé quelque chose à vos revenus ?*
→ *Arrivez-vous à prévoir vos revenus d'un mois à l'autre ?*

Q3 Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour assurer des revenus suffisants et réguliers ?

→ *La concurrence de l'économie informelle vous affecte-t-elle ?*
→ *Avez-vous du mal à trouver des clients ou à accéder aux marchés ?*
→ *Le régime fiscal vous semble-t-il adapté à votre situation ?*

Q4 Depuis votre enregistrement, avez-vous envisagé d'arrêter votre activité ? Pour quelles raisons ?

→ *Qu'est-ce qui vous a retenu ou au contraire poussé vers la cessation ?*
→ *Avez-vous des collègues auto-entrepreneurs qui ont arrêté ? Pourquoi ?*
→ *Avez-vous songé à retourner à l'informel ?*

Q5 Quels sont les principaux obstacles qui menacent la continuité de votre activité aujourd'hui ?

→ *Ces obstacles sont-ils plutôt financiers, administratifs ou liés au marché ?*
→ *Avez-vous trouvé des solutions par vous-même ou avec de l'aide extérieure ?*
→ *Qu'est-ce qui vous manque le plus pour vous sentir stable ?*

Q6 Comment envisagez-vous l'avenir de votre activité dans les 2 à 3 prochaines années ?

→ *Comptez-vous continuer sous ce statut ou évoluer vers une autre forme juridique ?*
→ *Le dispositif vous donne-t-il confiance pour développer votre activité ?*
→ *Quels sont vos projets de développement ?*

Q7 Êtes-vous affilié(e) à la CASNOS ? La couverture sociale que vous offre le statut vous semble-t-elle suffisante ?

→ *Avez-vous déjà utilisé votre couverture maladie ou retraite ?*
→ *Les cotisations vous semblent-elles accessibles par rapport à vos revenus ?*
→ *Y a-t-il des droits théoriques que vous ne pouvez pas utiliser en pratique ?*

Q8 Le fait d'avoir un statut formel a-t-il changé la façon dont vos clients, partenaires ou l'administration vous perçoivent ?

→ *Sentez-vous une reconnaissance professionnelle plus forte ?*
→ *Le statut vous a-t-il ouvert des portes (marchés, contrats, partenariats) ?*
→ *Avez-vous rencontré des situations où le statut a joué en votre faveur ?*

Q9 Y a-t-il des aspects du dispositif qui vous semblent injustes ou insuffisants en matière de protection professionnelle ?

→ *Avez-vous des difficultés d'accès aux marchés publics ou aux appels d'offres ?*
→ *Vous sentez-vous protégé(e) en cas de maladie, d'accident ou d'arrêt forcé ?*
→ *Qu'est-ce qui devrait être amélioré en priorité selon vous ?*

Q10 En résumé, est-ce que le statut d'auto-entrepreneur a amélioré votre situation socio-économique globale ? Qu'est-ce que vous changeriez dans ce dispositif ?

→ *Le bilan est-il plutôt positif ou négatif pour vous personnellement ?*
→ *Conseilleriez-vous ce statut à quelqu'un dans votre entourage ?*
→ *Quel est votre message pour les décideurs qui gèrent ce dispositif ?*

Clôture :

Je vous remercie chaleureusement pour votre témoignage. Vos réponses sont précieuses pour ma recherche et seront strictement anonymisées. Si vous souhaitez recevoir les résultats de ce travail, n'hésitez pas à me laisser vos coordonnées.

Durée réelle : _____ min | Qualité enregistrement : Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise ☐

Annexe B : Guide d'entretien N°2 : responsables institutionnels ANAE

Agence Nationale de l'Auto-Entrepreneur · 10 questions · Durée estimée : 15–30 min

Répondant n°	_____ / 10
Date	_____ / _____ / 2025
Lieu / Mode	Face-à-face ☐ Visioconférence ☐ Téléphone ☐
Poste / Fonction	
Wilaya / Antenne ANAE	
Ancienneté dans le poste	
Accord enregistrement audio	Oui ☐ Non ☐

Introduction (à lire) :

Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. Je suis étudiant(e) en Sciences de Gestion et je mène une recherche sur la durabilité socio-économique de l'entrepreneuriat individuel en Algérie dans le cadre du dispositif de l'auto-entrepreneur. En tant qu'agent de l'ANAE, votre perspective institutionnelle est essentielle pour comprendre comment ce dispositif fonctionne concrètement sur le terrain. L'entretien sera anonymisé et utilisé uniquement dans le cadre académique.

QUESTIONS D'ENTRETIEN :

Q1 Pouvez-vous décrire votre rôle au sein de l'ANAE et la nature de votre contact avec les auto-entrepreneurs ?

→ *Quelles sont vos missions principales liées au dispositif ?*

→ *Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce dossier ?*

→ *Avez-vous un contact direct et régulier avec les auto-entrepreneurs ?*

Q2 D'après vos observations, est-ce que la formalisation via le statut d'auto-entrepreneur améliore la stabilité financière des bénéficiaires ?

→ *Observez-vous une différence entre leur situation avant et après l'enregistrement ?*

→ *Quels mécanismes du dispositif favorisent selon vous cette stabilité ?*

→ *Avez-vous des retours concrets de la part des auto-entrepreneurs sur leurs revenus ?*

Q3 Quels sont les principaux obstacles à la stabilité des revenus que vous identifiez chez les auto-entrepreneurs que vous suivez ?

→ *La concurrence de l'économie informelle est-elle un frein majeur ?*

→ *L'accès aux marchés et aux clients est-il difficile pour eux ?*

→ *Le régime fiscal simplifié est-il bien adapté à leur niveau de revenus ?*

Q4 Quel est votre constat sur le taux de pérennité des auto-entrepreneurs enregistrés ? Observez-vous beaucoup de cessations d'activité ?

→ Avez-vous des données ou estimations sur le taux de cessation dans votre wilaya ?

→ À quel moment surviennent le plus souvent ces cessations ?

→ Ce taux vous préoccupe-t-il ou vous semble-t-il normal ?

Q5 Quelles sont, selon vous, les principales causes d'abandon ou de retour à l'informalité après l'enregistrement ?

→ Est-ce principalement des raisons financières, administratives ou autres ?

→ Certains profils sont-ils plus susceptibles d'abandonner ?

→ Le dispositif prévoit-il des mécanismes pour prévenir ces abandons ?

Q6 L'accompagnement proposé par l'ANAE est-il selon vous suffisant pour assurer la pérennité des activités ?

→ Quels types d'accompagnement sont disponibles (formation, suivi, financement) ?

→ Quelles sont les limites ou insuffisances de cet accompagnement ?

→ Qu'est-ce qui devrait être renforcé en priorité ?

Q7 Quel est votre constat sur le taux d'affiliation effective à la CASNOS parmi les auto-entrepreneurs enregistrés ?

→ Ce taux est-il satisfaisant selon vous ?

→ Quels sont les obstacles à l'affiliation que vous observez ?

→ Y a-t-il des écarts entre les droits prévus et ce que les auto-entrepreneurs reçoivent réellement ?

Q8 Le statut formel améliore-t-il selon vous la reconnaissance professionnelle et la légitimité des auto-entrepreneurs ?

→ Observez-vous un changement dans leur rapport aux institutions, aux clients, aux partenaires ?

→ Le statut leur facilite-t-il l'accès aux marchés publics ou aux appels d'offres ?

→ Y a-t-il des barrières qui subsistent malgré la formalisation ?

Q9 Quelles sont les lacunes du dispositif en matière de protection et de sécurité professionnelle des auto-entrepreneurs ?

→ Y a-t-il des zones d'ombre ou des vides juridiques dans le statut ?

→ Les auto-entrepreneurs sont-ils suffisamment informés de leurs droits ?

→ Des améliorations sont-elles en cours ou prévues ?

Q10 Globalement, pensez-vous que le dispositif de l'auto-entrepreneur remplit son objectif de renforcer la durabilité socio-économique des bénéficiaires ? Que faudrait-il changer ?

→ Le bilan est-il positif selon votre expérience de terrain ?

→ Sur quels points le dispositif est-il le plus efficace ou le plus insuffisant ?

→ Quelles recommandations formuleriez-vous aux décideurs ?

Clôture :

Je vous remercie sincèrement pour votre temps et votre expertise. Votre point de vue institutionnel est d'une grande valeur pour cette recherche. Vos propos seront strictement anonymisés et exploités uniquement dans un cadre académique.

Durée réelle : _____ min | Qualité enregistrement : Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise ☐

Table des matières

Table des matières

RESUME

ABSTRACT

ملخص

DEDICACES

REMERCIEMENTS I

LISTE DES FIGURES II

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET SYMBOLES III

SOMMAIRE V

INTRODUCTION GÉNÉRALE 2

CHAPITRE 1 : ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL, CHOMAGE ET DURABILITE SOCIO-ECONOMIQUE 5

Introduction 5

Section 1 : L'entrepreneuriat individuel : définitions, formes et enjeux 5

1.1 Définitions et délimitations conceptuelles 5

1.1.1 Définition de l'entrepreneuriat : approches économique, psychologique et sociologique 6

1.2 Formes et typologies de l'entrepreneuriat individuel 9

1.2.1 Entrepreneuriat de nécessité vs entrepreneuriat d'opportunité 9

1.2.2 La micro-entreprise et la très petite entreprise (TPE) : caractéristiques et spécificités 10

1.2.3 Le statut d'auto-entrepreneur dans la littérature internationale : émergence et diffusion 11

1.3 Rôle et fonctions de l'entrepreneuriat individuel dans l'économie 12

1.3.1 Contribution à la création d'emplois, à la valeur ajoutée et à l'innovation de proximité 13

1.3.2 L'entrepreneuriat individuel comme vecteur de cohésion sociale et d'inclusion économique 13
1.3.3 Limites et vulnérabilités structurelles des micro-entreprises 14

Section 2 : Chômage, informalité et recours à l'auto-emploi 16
2.1 Le chômage comme facteur déclencheur de l'entrepreneuriat individuel 16
2.1.1 Relation entre taux de chômage et taux de création de micro-entreprises 17
2.1.2 L'entrepreneuriat de nécessité : choix contraint face au chômage 18
2.1.3 Profils des chômeurs reconvertis en auto-entrepreneurs dans la littérature 19
2.2 L'économie informelle : origines, dynamiques et liens avec l'auto-emploi 20
2.2.1 Définitions et mesures de l'économie informelle (BIT, Banque Mondiale) 20
2.2.2 Informalité comme stratégie de survie en l'absence de cadres formels accessibles 21
2.2.3 Le passage du travail informel au statut d'auto-entrepreneur : opportunités et freins 22
2.3 L'auto-entrepreneuriat comme réponse institutionnelle au chômage et à l'informel 23
2.3.1 La formalisation de l'auto-emploi : objectifs et mécanismes dans la littérature 24
2.3.2 Effets attendus sur l'emploi, les revenus et la protection sociale 25
2.3.3 Conditions de succès d'un dispositif d'auto-entrepreneuriat selon la littérature 26

Section 3 : La durabilité socio-économique : concept et dimensions 27
3.1 Du développement durable à la durabilité entrepreneuriale 27
3.1.1 Origine du concept (Brundtland, 1987) et sa transposition aux entreprises 27
3.1.2 La durabilité entrepreneuriale : définition et indicateurs dans la littérature 28
3.1.3 Distinction entre durabilité, pérennité, viabilité et survie de l'entreprise 29
3.2 Les trois dimensions de la durabilité socio-économique retenues 30
3.2.1 Dimension 1 : Stabilité des revenus : régularité, suffisance et évolution du chiffre d'affaires 31
3.2.2 Dimension 2 : Pérennité de l'activité : survie, continuité et capacité de développement 32
3.2.3 Dimension 3 : Sécurité professionnelle : couverture sociale, statut et reconnaissance juridique 33
3.3 Facteurs déterminants de la durabilité des micro-entreprises 34
3.3.1 Facteurs internes : capital humain, compétences managériales, motivation de l'entrepreneur 35

3.3.2 Facteurs externes : cadre institutionnel, accès au financement, dynamique de marché 36
3.3.3 La théorie institutionnelle de North (1990) : institutions formelles et comportement entrepreneurial 37

Conclusion du Chapitre 1 : 39

CHAPITRE 2 : CONTEXTE ALGERIEN ET DISPOSITIF DE L'AUTO-ENTREPRENEUR 41

Introduction : 41

Section 1 : Contexte de l'entrepreneuriat individuel en Algérie 41
1.1 Le marché du travail algérien : chômage et informalité 41
1.1.1 Taux de chômage en Algérie : évolution, structure par âge et par région (ONS) 41
1.1.2 Chômage des jeunes et des diplômés : un enjeu socio-économique majeur 43
1.1.3 Ampleur de l'économie informelle en Algérie : estimations et secteurs concernés 44
1.2 L'entrepreneuriat individuel en Algérie : état des lieux 44
1.2.1 Profil des entrepreneurs individuels algériens : secteurs, genre, niveau d'instruction 44
1.2.2 Obstacles récurrents à la création et au développement de micro-entreprises en Algérie 46
1.2.3 Historique des politiques d'emploi : ANSEJ, CNAC, ANADE. 47
1.3 L'auto-entrepreneuriat comme réponse aux défis du marché du travail algérien 48
1.3.1 Lien entre chômage, informalité et création du statut d'auto-entrepreneur en Algérie 49
1.3.2 Motivations officielles du dispositif : insertion, formalisation, protection sociale 50
1.3.3 Positionnement du statut d'auto-entrepreneur parmi les autres formes juridiques en Algérie 51

Section 2 : Le dispositif de l'auto-entrepreneur : cadre juridique et institutionnel 52
2.1 Architecture juridique du statut d'auto-entrepreneur en Algérie 52
2.1.1 Textes fondateurs : Loi de Finances 2022, loi n° 22-23 et évolutions réglementaires 52
2.1.2 Conditions d'éligibilité, activités autorisées et plafond de chiffre d'affaires 53

2.1.3 Procédure d'enregistrement : étapes, délais et plateforme numérique de l'ANAE 54
2.2 Régime fiscal et couverture sociale de l'auto-entrepreneur 56
2.2.1 Régime fiscal simplifié : l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) et ses taux 57
2.2.2 Affiliation à la CASNOS : droits ouverts et cotisations dues 58
2.2.3 Comparaison avec les autres formes juridiques : EURL, SARL, commerçant individuel 59
2.3 Acteurs institutionnels et mécanismes d'appui 61
2.3.1 Rôle central du Ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises 61
2.3.2 Coordination avec le CNRC, la Direction des Impôts et la CASNOS 62
2.3.3 Mécanismes d'accompagnement, de formation et de financement disponibles 63

Section 3 : Bilan critique du dispositif de l'auto-entrepreneur en Algérie 64
3.1 Données chiffrées sur le dispositif : enregistrements et dynamiques 64
3.1.1 Évolution du nombre d'auto-entrepreneurs enregistrés depuis le lancement 64
3.1.2 Répartition par secteur d'activité, par wilaya et par genre 65
3.1.3 Taux de cessation d'activité et phénomène de décrochage post-enregistrement 67
3.2 Freins et obstacles à la durabilité observés en Algérie 68
3.2.1 Difficultés d'accès au financement bancaire et au microcrédit 68
3.2.2 Concurrence de l'économie informelle et difficultés d'accès aux marchés publics 69
3.2.3 Faiblesse de l'accompagnement post-création et isolement des auto-entrepreneurs 70
3.3 Synthèse critique et questions ouvertes pour l'étude empirique 71
3.3.1 Ce que les textes et données officielles révèlent sur la durabilité du dispositif 72
3.3.2 Lacunes et contradictions identifiées dans les sources secondaires 73
3. 3.3 Questions ouvertes nécessitant une investigation de terrain 74

Conclusion du Chapitre 2 75

CHAPITRE 3 : ÉTUDE EMPIRIQUE DE LA DURABILITE SOCIO-ECONOMIQUE DES AUTO-ENTREPRENEURS 77

Introduction : 77

Section 1 : Méthodologie de la recherche 77
1.1 Problématique, questions de recherche et hypothèses 77

1.2 Approche méthodologique et outils de collecte 78
1.3 Limites et justification du choix qualitatif 79

Section 2 : Présentation de l'ANAE 80
2.1 Historique et contexte de création 80
2.2 Organisation et missions 82
2.3 Fonctionnement du dispositif 83

Section 3 : Étude de terrain et analyse des résultats 85
3.1 Présentation des répondants 85
3.2 Analyse des entretiens 87
3.2.1 Guide 1 : Entretiens avec les auto-entrepreneurs (AE1 à AE7) 87
3.2.2 Guide 2 : Entretiens avec les responsables institutionnels (AG1, AG2, AG3) 94
3.3 Conclusion générale des résultats 101
3.4 Limites de la recherche 102

Section 4 : Recommandations 103
4.1 Recommandations opérationnelles 103
4.2 Recommandations pour les décideurs : 104

Conclusion du Chapitre 3 107

CONCLUSION GÉNÉRALE 110

BIBLIOGRAPHIE 114

LISTE DES ANNEXES 125